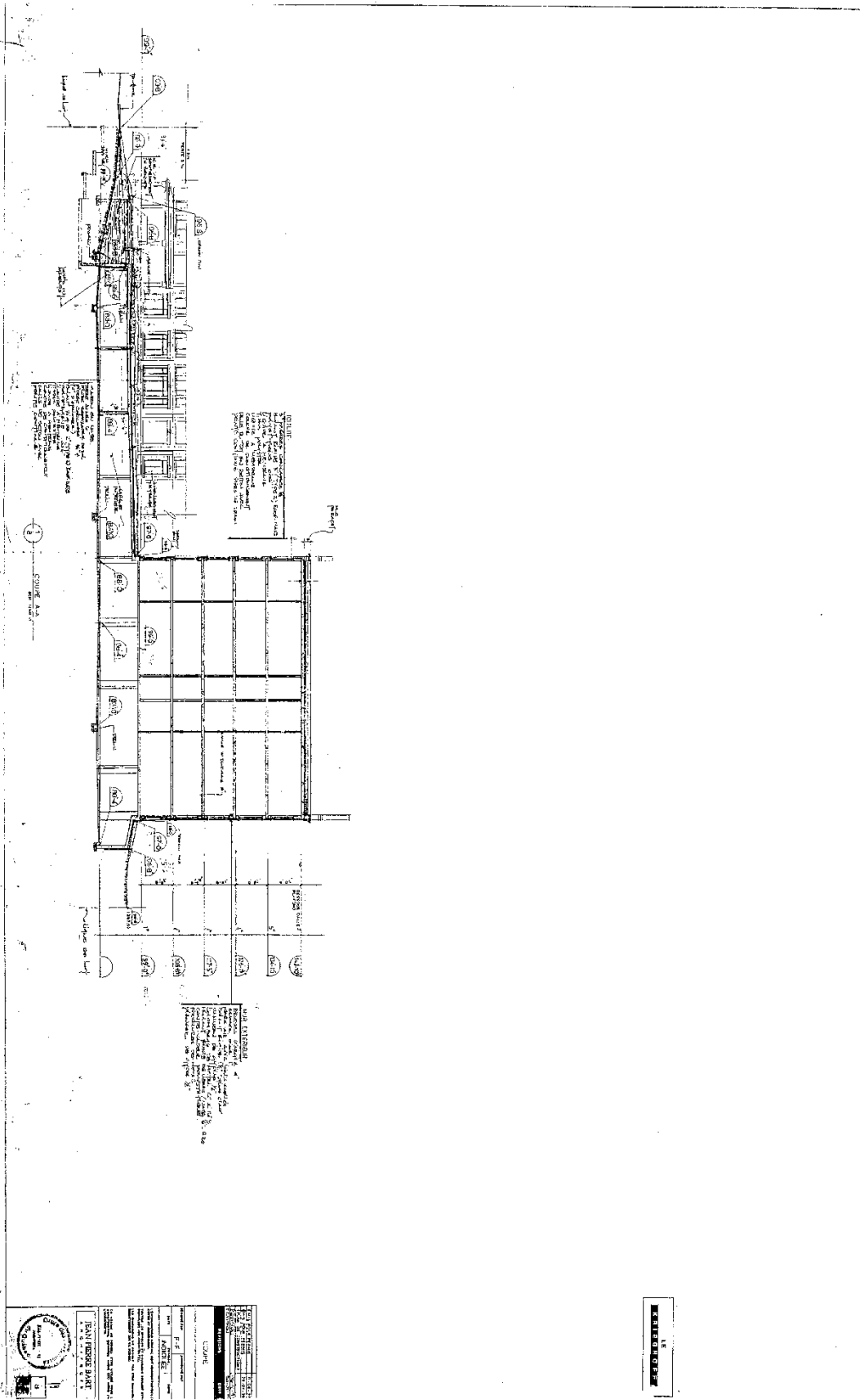


DOCUMENT NUMÉRO 1

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 1 314 804 ET
1 314 805 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



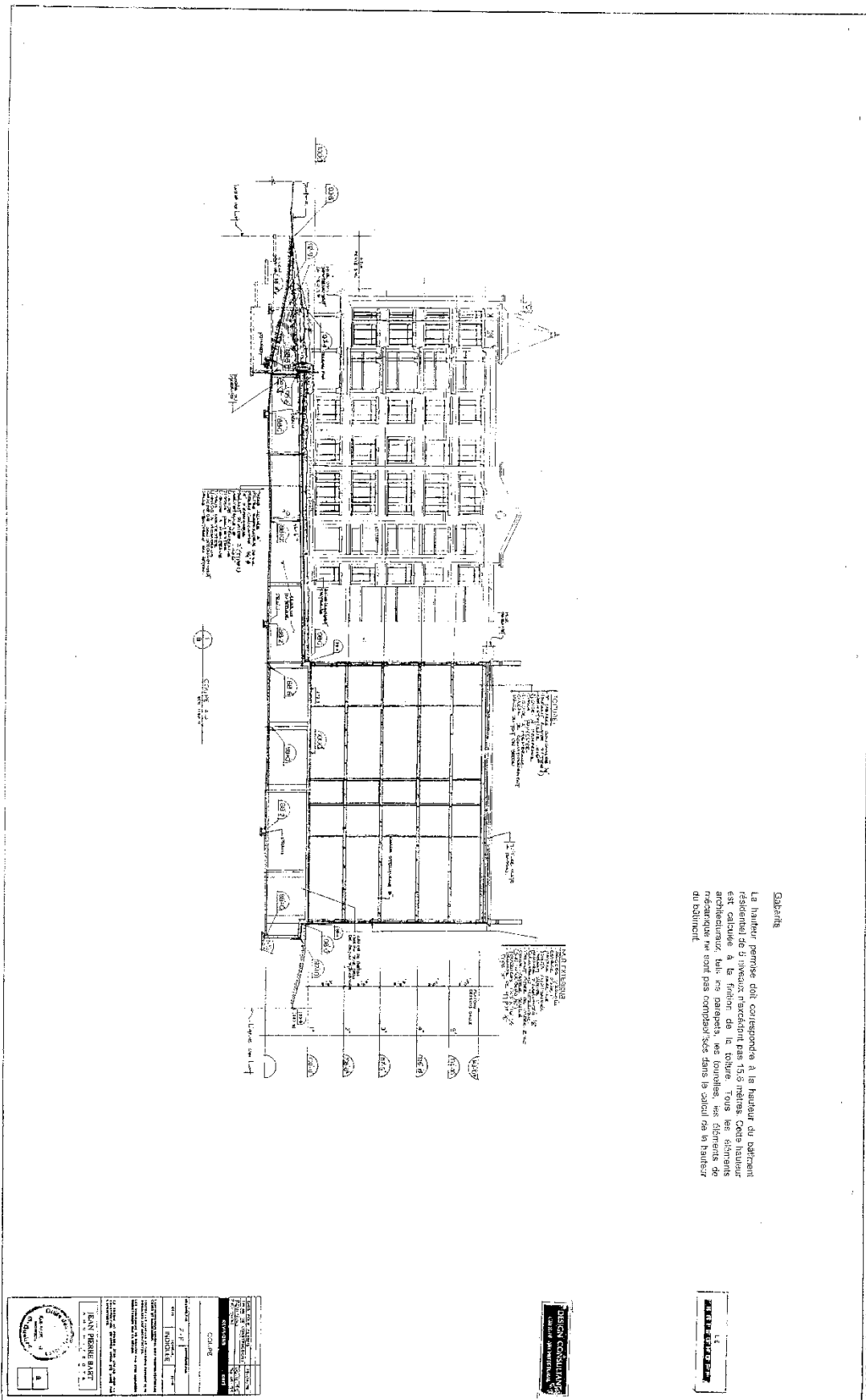
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1314804 ET 1314805 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

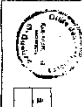
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC01B
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



Gabarie

La hauteur permise doit correspondre à la hauteur du bâtiment existant. Les hauteurs de 3 niveaux maximum sont autorisées. Cette hauteur est celle de la toiture. Tous les éléments architecturaux tels que les corniches, les débris de maçonnerie ne sont pas compris dans la hauteur du bâtiment.

	
JEAN-FRANÇOIS MART	
Architecte	
1000, rue de la Concorde, Québec, Qc G1R 5K2	
Téléphone : (418) 641-1111	
Fax : (418) 641-1112	
E-mail : jfmart@martfrancois.com	
Site Web : www.martfrancois.com	
Collège Date : N° de plan : N° de lot : N° de parcelle : N° de permis :	

JEAN-FRANÇOIS MART
Architecte

1000, rue de la Concorde
Québec, Qc G1R 5K2
Téléphone : (418) 641-1111
Fax : (418) 641-1112
E-mail : jfmart@martfrancois.com
Site Web : www.martfrancois.com

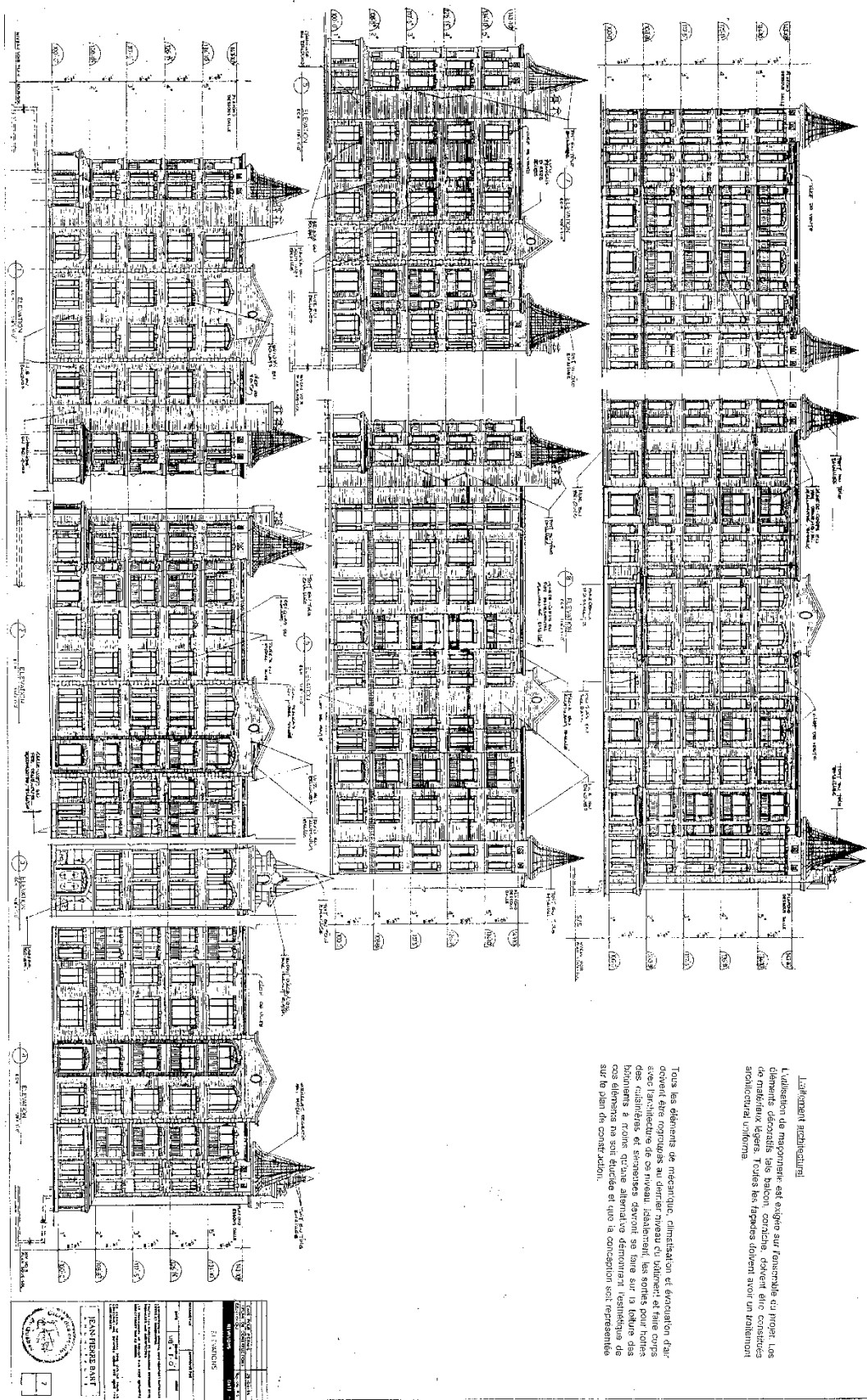


SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1314804 ET 1314805 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC01C
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



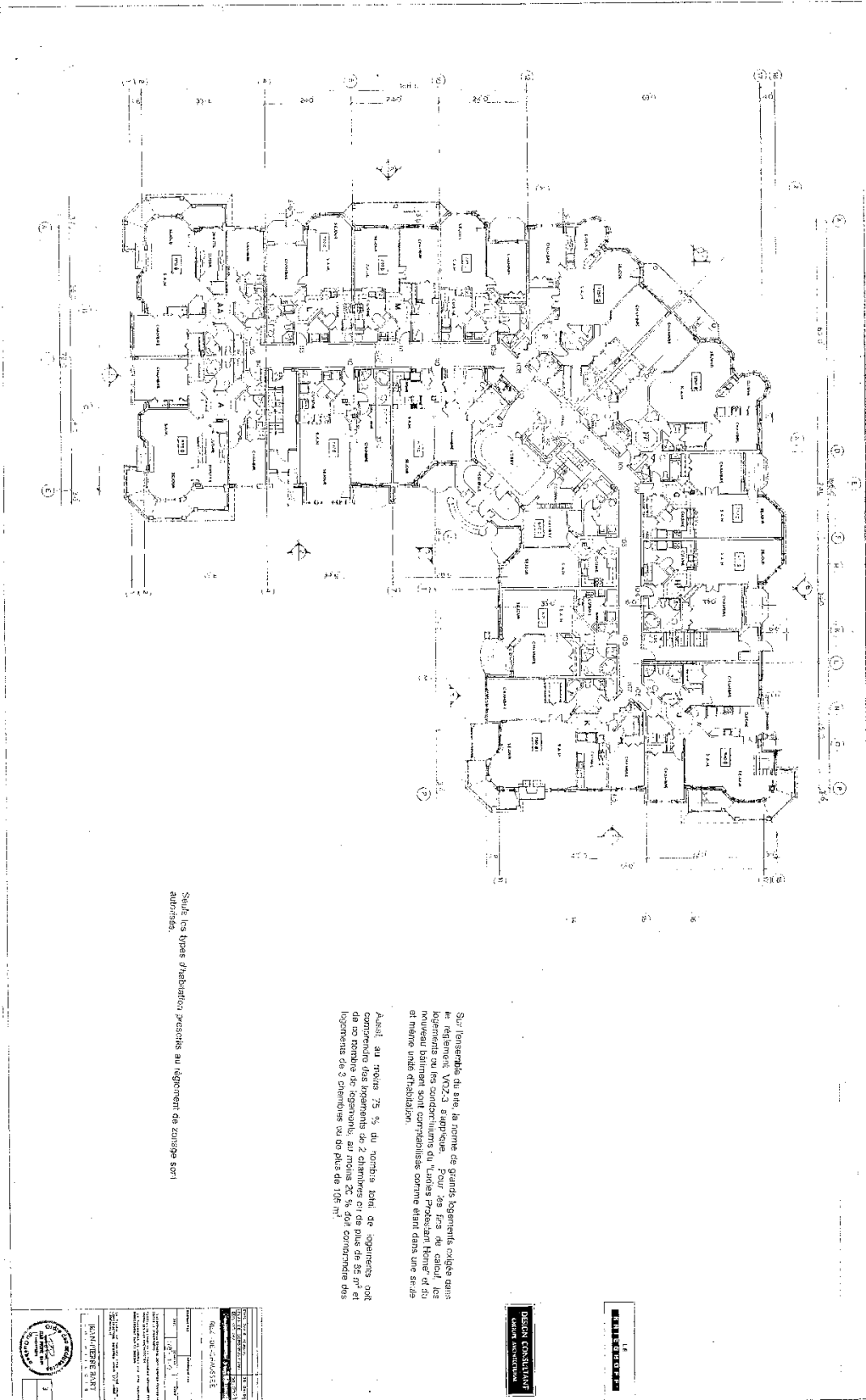
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1314804 ET 1314805 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC01E
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



Seuls les types d'habitation présents au règlement de zonage sont autorisés.

Sur l'ensemble du site, le nombre de grands logements cotés dans le règlement VOZ-3, soit les unités de type "Résidence Home" et les nouveaux bâtiments sont combinables, comme étant dans une seule et même unité d'habitation.

Aussi, au pour 75 % du nombre total de logements soit comprenant les logements de 2 étages et de plus de 85 m² et logements de 2 étages ou de plus de 105 m².

PROJET DE PLAN
 N° de projet : 2011-01-001
 N° de plan : 101
 Date de mise à jour : 2011-01-01
 Échelle : 1/100
 N° de plan : 101

DESIGN CONSULTANT
 16
 101



VILLE DE QUÉBEC

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1314804 ET 1314805 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC01F
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 2

TERRITOIRE CONSTITUÉ DU LOT NUMÉRO 5 412 641
DU CADASTRE DU QUÉBEC

PLANS DE CONSTRUCTION

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q.4

Préparé par : M.M.

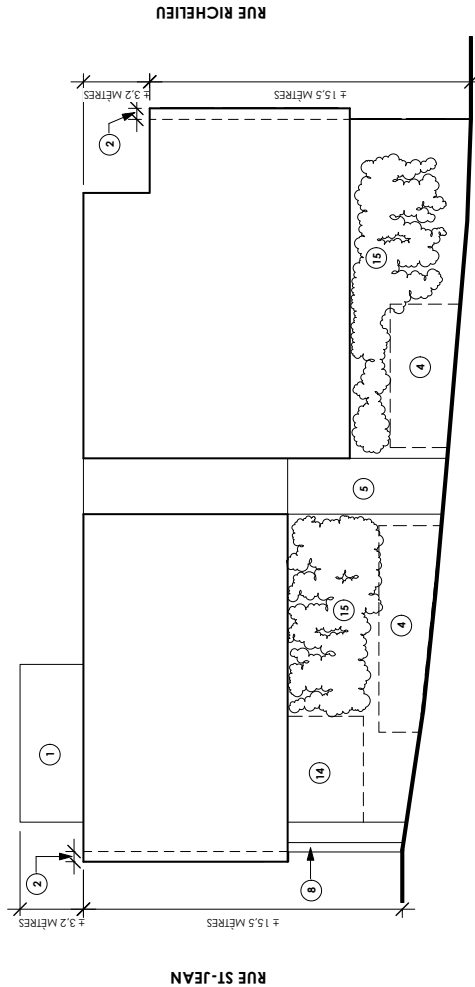
No du plan : RCA1VQ4PC02B

Échelle : _____

LÉGENDE

- 1 APPRENTIS ABRIER ET LA SALLE MÉCANIQUE, LES CIRCULATIONS VERTICALES (ANSI) QUE DES AIRES HABITABLES, SONT DES LOGEMENTS OU SALLE COMMUNALES APPRENTIS REPRÉSENTENT UN POURCENTAGE DE 30% DE L'AIRE DE BÂTIMENT.
- 2 EMPRENTENT SUR LA VOIE PUBLIQUE EN HAUTEUR EXTÉRIEURE ET DES BALCONS FRANÇAIS.
- 3 AIRE DE LOCALISATION DE L'ACCÈS AU HALL PRINCIPAL.
- 4 AIRE DE LOCALISATION DES ACCÈS AU STATIONNEMENT SOUTERRAIN ET AU DÉBARCADÈRE.
- 5 AIRE DE LOCALISATION DE L'ACCÈS À LA COUR INTÉRIEURE.
- 6 AIRE DE LOCALISATION DU BASSIN DE RÉTENTION.
- 7 AIRE DE LOCALISATION DES ACCÈS PRIVÉS AUX LOGEMENTS SUR LA RUE RICHELIEU.
- 8 STRUCTURE EN BÉTON APPARENTE AU NIVEAU DE CHANGEMENT DE NIVEAU (PROFONDITÉ ET BARRIÈRE NON APPROUVÉES).
- 9 AIRE DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS VERTICALES.
- 10 AIRE DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS HORIZONTALES EXTÉRIEURES.
- 11 AIRE DE LOCALISATION DES AIRES D'AGRÉMENT CORRESPONDANT À UN MINIMUM DE 8 MÈTRES CARRÉS PAR LOGEMENT.
- 12 AIRE DE LOCALISATION DE L'AIRES VERTE CORRESPONDANT À UN MINIMUM DE 7% DE LA SUPERFICIE DU SITE.
- 13 AIRE DE LOCALISATION APPROXIMATIVE DE LA SALLE DE REPOSDAGE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.
- 14 AIRE DE LOCALISATION DE LA FENÊTRATION DU LOCAL COMMERCIAL.
- 15 AIRE DE LOCALISATION D'UN JARDIN VÉGÉTALISÉ.

NOTES:
 - LES AIRES DE LOCALISATION SONT DES ESPACES À L'INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS S'ILS SONT SITUÉS LES SÉPARÉS VERTICALEMENT.
 - LES AIRES DE LOCALISATION SONT DES ESPACES À L'INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS S'ILS SONT SITUÉS LES SÉPARÉS HORIZONTALEMENT.
 - L'OCCUPATION DES ESPACES EN FACE DE LA RUE ST-JEAN ENTRE LA CASERNE DE POMPIER ET LA RUE RICHELIEU, LA RUE RICHELIEU ENTRE LA CASERNE DE POMPIER ET LA RUE RICHELIEU, ET DU CÔTÉ DE LA RUE RICHELIEU SONT RÉSERVÉS UNiquement DES USAGES RÉSIDUELS, LES NIVEAUX SONT À DÉFINIR EN FONCTION DE LA TOPOGRAPHIE.
 - LA HAUTEUR MAXIMALE REPRÉSENTÉE DOIT ÊTRE MISE À LA BASSE EN FONCTION DE LA TOPOGRAPHIE.
 - LA HAUTEUR REPRÉSENTÉE EN CUIR LE PARAPET.



1 ÉLÉVATION EST

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4

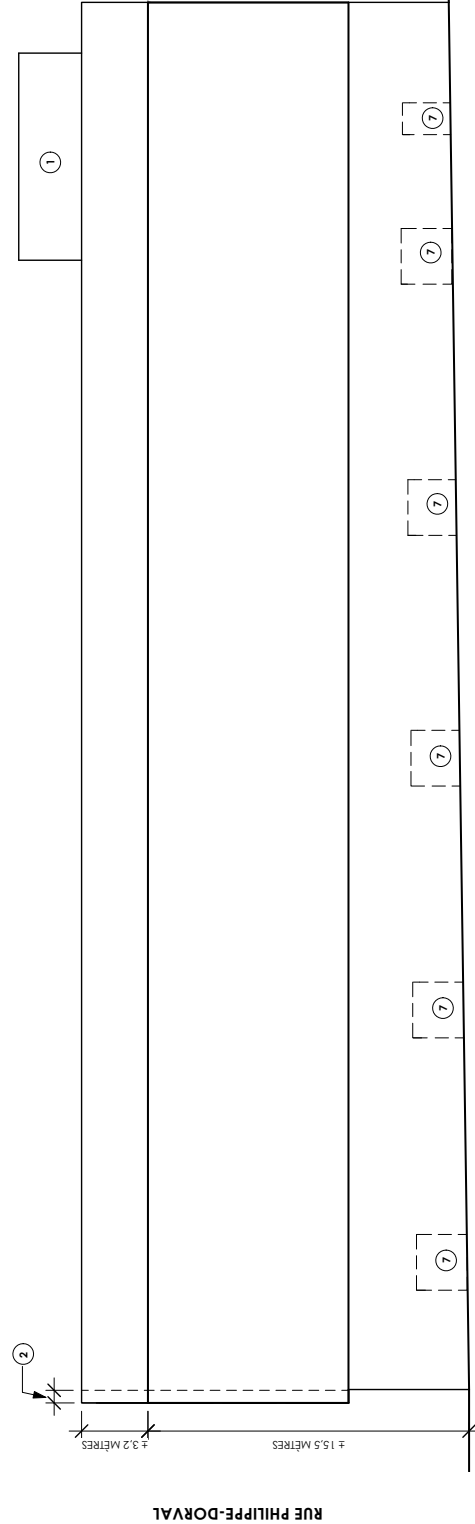
Préparé par : M.M.

No du plan : RCA1VQ4PC02C

Échelle : _____

LÉGENDE

1	APPRETS, ARBRES ET VÉGÉTATION, LES CROQUIS, VERTICES, LANSI QUE DES ARBRES INDIVIDUELS SONT LES LOGEMENTS OU SAUS COMMUNALES APPRETS REPRÉSENTENT UN POURCENTAGE DE 20% DE L'AIR DE L'ÉPIQUEMENT.	11	ARE DE LOCALISATION DES APPRETS D'AGREMENT CORRESPONDANT A UN MINIMUM DE 8 MÈTRES CORRESPONDANT A UN MINIMUM DE 7% DE LA
2	APPRETS SUR LA VOIE PUBLIQUE DU MUR EXTÉRIEUR ET DES BALCONS FRANÇAIS.	12	ARE DE LOCALISATION APPROXIMATIVE DE LA SALLE D'ENTRÉE DES MARIÈRES RÉGULÉES.
3	ARE DE LOCALISATION DE L'ACCÈS AU HALL PRINCIPAL.	13	ARE DE LOCALISATION DE LA FENÊTRATION DU LOCAL COMMERCIAL.
4	ARE DE LOCALISATION DES ACCÈS AU STATIONNEMENT SOUTERRAIN ET AU DÉBARCADE.	14	ARE DE LOCALISATION DU MIX VÉGÉTALISÉ.
5	ARE DE LOCALISATION DE LA COUR INTÉRIEURE.	15	ARE DE LOCALISATION DU MIX VÉGÉTALISÉ.
6	ARE DE LOCALISATION DU BASSIN D'ÉPIQUEMENT.	NOTE:	
7	ARE DE LOCALISATION DES ACCÈS PRIVÉS AUX LOGEMENTS SUR LA RUE RICHELIEU	- LES APPRETS DE LOCALISATION SONT DES ESPACES À L'INTÉRIEUR DESQUELS SERONT SITUÉS LES ÉLÉMENTS VISÉS.	
8	STRUCTURE EN BRÈCHE APPARTENANT AU REZ-DE-CHAUSSEE	- LES ÉLÉMENTS VISÉS SONT LES ÉLÉMENTS DE LOCALISATION DE LOCAL COMMERCIAL, LES BALCONS FRANÇAIS, APPRETS SUR LA VOIE PUBLIQUE DU MUR EXTÉRIEUR ET DES BALCONS FRANÇAIS.	
9	POSITIONNEMENT D'ÉPIQUEMENT APPROXIMATIF	- OCCUPATION DE L'ESPACE EN FACE DE LA RUE ST-JEAN ENTRE LA CARRIÈRE DE POMPIÈRE ET LA RUE RICHELIEU SONT DES ESPACES À L'INTÉRIEUR DESQUELS SERONT SITUÉS LES ÉLÉMENTS VISÉS.	
10	ARE DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS VÉRICALES	- LES ÉLÉMENTS VISÉS SONT LES ÉLÉMENTS DE LOCALISATION DE LOCAL COMMERCIAL, LES BALCONS FRANÇAIS, APPRETS SUR LA VOIE PUBLIQUE DU MUR EXTÉRIEUR ET DES BALCONS FRANÇAIS.	
		- LA HAUTEUR REPRÉSENTÉE EN CÔTE DE PARAPET.	



1 ÉLÉVATION NORD

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q.4

Préparé par : M.M.

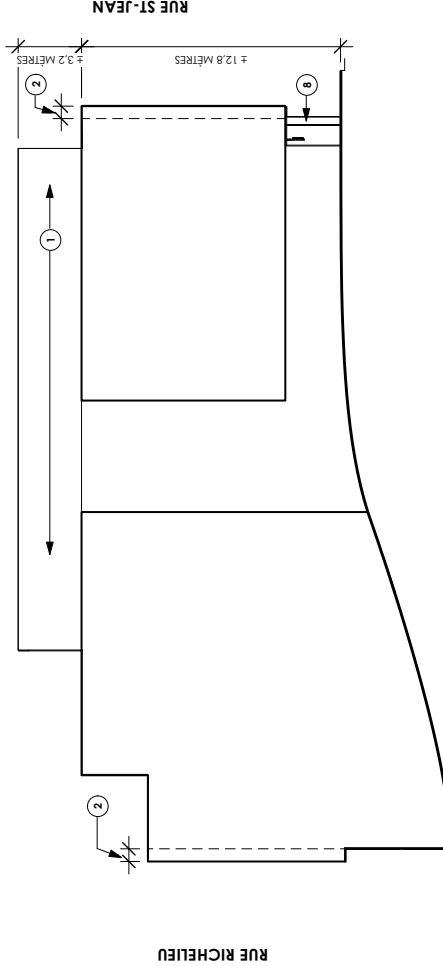
No du plan : RCA1VQ4PC02D

Échelle : _____

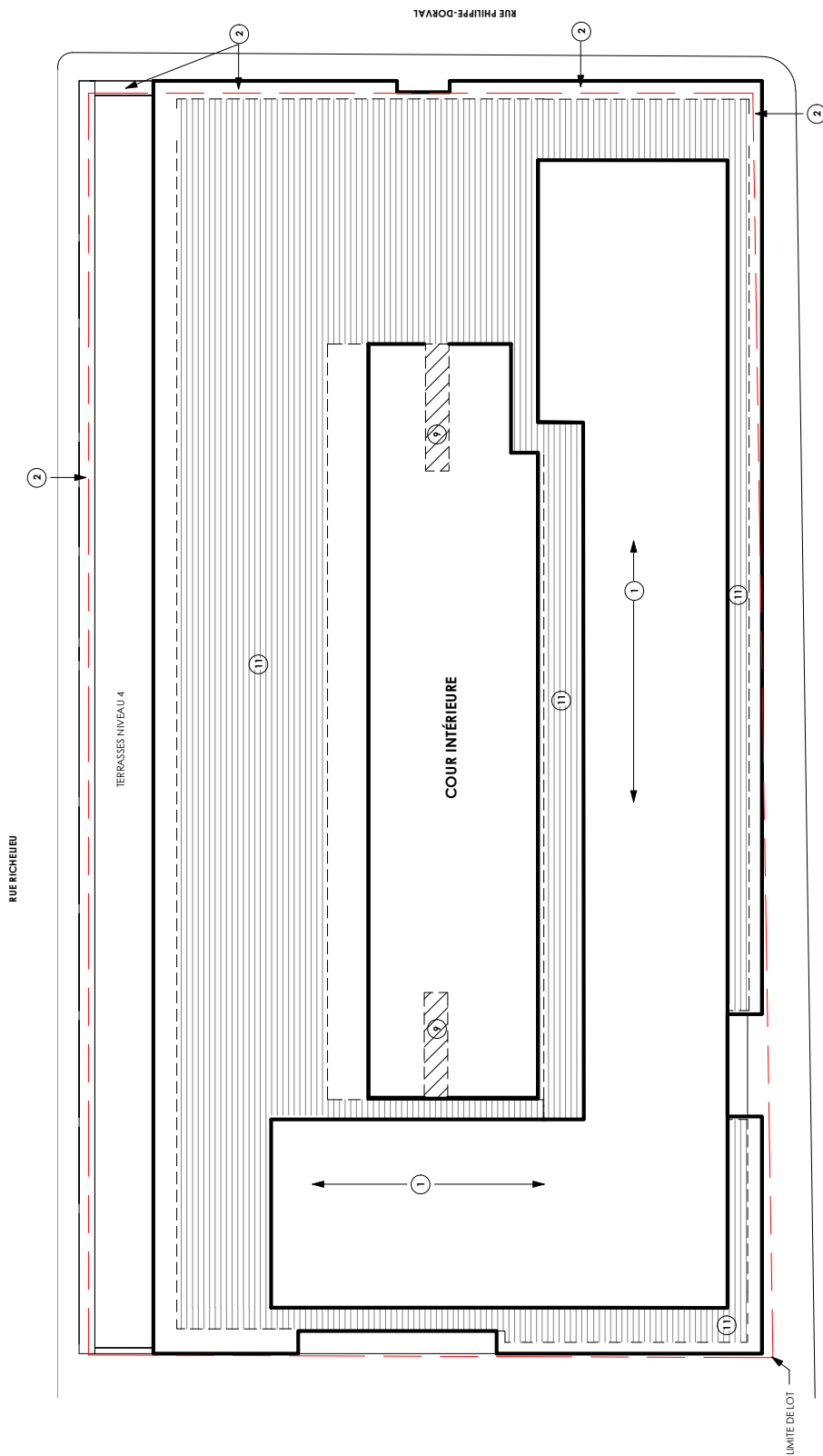
LÉGENDE

- | | | | |
|----|--|---|---|
| 1 | APPRENTIS- APPRENTI LA SALLE MÉCANIQUE LES CIRCULATIONS VERTICALES, ANSI QUE DES AIRES HABITABLES, SOIT DES LOGEMENTS OU SALLE COMMUNE, LES APPRENTIS REPRESENTENT UN POURCENTAGE DE 30% DE L'AIRES D'AMÉNAGEMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE DU AIR EXTERIEUR ET DES BALCONS FRANÇAIS. | 11 | AIRES DE LOCALISATION DES AIRES D'AGÈNEMENT CORRESPONDANT À UN MINIMUM DE 8 MÈTRES CARRÉS PAR LOGEMENT. |
| 2 | AIRES DE LOCALISATION DE L'ACCÈS AU HALL PRINCIPAL. | 12 | AIRES DE LOCALISATION DE L'AIRES VERTES CORRESPONDANT À UN MINIMUM DE 7% DE LA SUPERFICIE DU SITE. |
| 3 | AIRES DE LOCALISATION DE L'ACCÈS AU HALL PRINCIPAL. | 13 | AIRES DE LOCALISATION APPROXIMATIVE DE LA SALLE D'ENTRÉE DES MANÈRES RESIDUELLES. |
| 4 | AIRES DE LOCALISATION DES ACCÈS AU STATIONNEMENT SOUTERRAIN ET AU DÉBARCADER. | 14 | AIRES DE LOCALISATION DE LA FIBRISATION DU LOCAL COMMERCIAL. |
| 5 | AIRES DE LOCALISATION DE L'ACCÈS À LA COUR INTÉRIEURE. | 15 | AIRES DE LOCALISATION DU AIR VÉGÉTALISÉ. |
| 6 | AIRES DE LOCALISATION DU AIR VÉGÉTALISÉ. | NOTES: | |
| 7 | AIRES DE LOCALISATION DES ACCÈS PRIVÉS AUX LOGEMENTS SUR LA RUE RICHELIEU (POSITIONNEMENT ET DIMENSIONNEMENT APPROXIMATIFS) | - LES AIRES DE LOCALISATION SONT DES ESPACES À INTERIEUR DESQUELS SONT SITUÉS LES ÉLÉMENTS VISÉS. | |
| 8 | AIRES DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS VERTICALES | - LA HAUTEUR MAXIMALE REPRÉSENTÉE FUT ÊTRE REVUE À LA BASSE FONCTION DE LA TOPOGRAPHIE. | |
| 9 | AIRES DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS HORIZONTALES EXTERIEURES | - LA HAUTEUR MAXIMALE REPRÉSENTÉE FUT ÊTRE REVUE À LA BASSE FONCTION DE LA TOPOGRAPHIE. | |
| 10 | AIRES DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS HORIZONTALES EXTERIEURES | - LA HAUTEUR MAXIMALE REPRÉSENTÉE FUT ÊTRE REVUE À LA BASSE FONCTION DE LA TOPOGRAPHIE. | |

- NOTES:
- LES AIRES DE LOCALISATION SONT DES ESPACES À INTERIEUR DESQUELS SONT SITUÉS LES ÉLÉMENTS VISÉS.
 - LA HAUTEUR MAXIMALE REPRÉSENTÉE FUT ÊTRE REVUE À LA BASSE FONCTION DE LA TOPOGRAPHIE.
 - LA HAUTEUR MAXIMALE REPRÉSENTÉE FUT ÊTRE REVUE À LA BASSE FONCTION DE LA TOPOGRAPHIE.



1 ÉLÉVATION OUEST



1 PLAN DE CONSTRUCTION - IMPLANTATION

A200



**FUGÈRE
ARCHITECTES**
ARCHITECTURE URBANISATION DESIGN

2015-02-17
190 ST-JEAN | 6



**SERVICE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COORDINATION DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

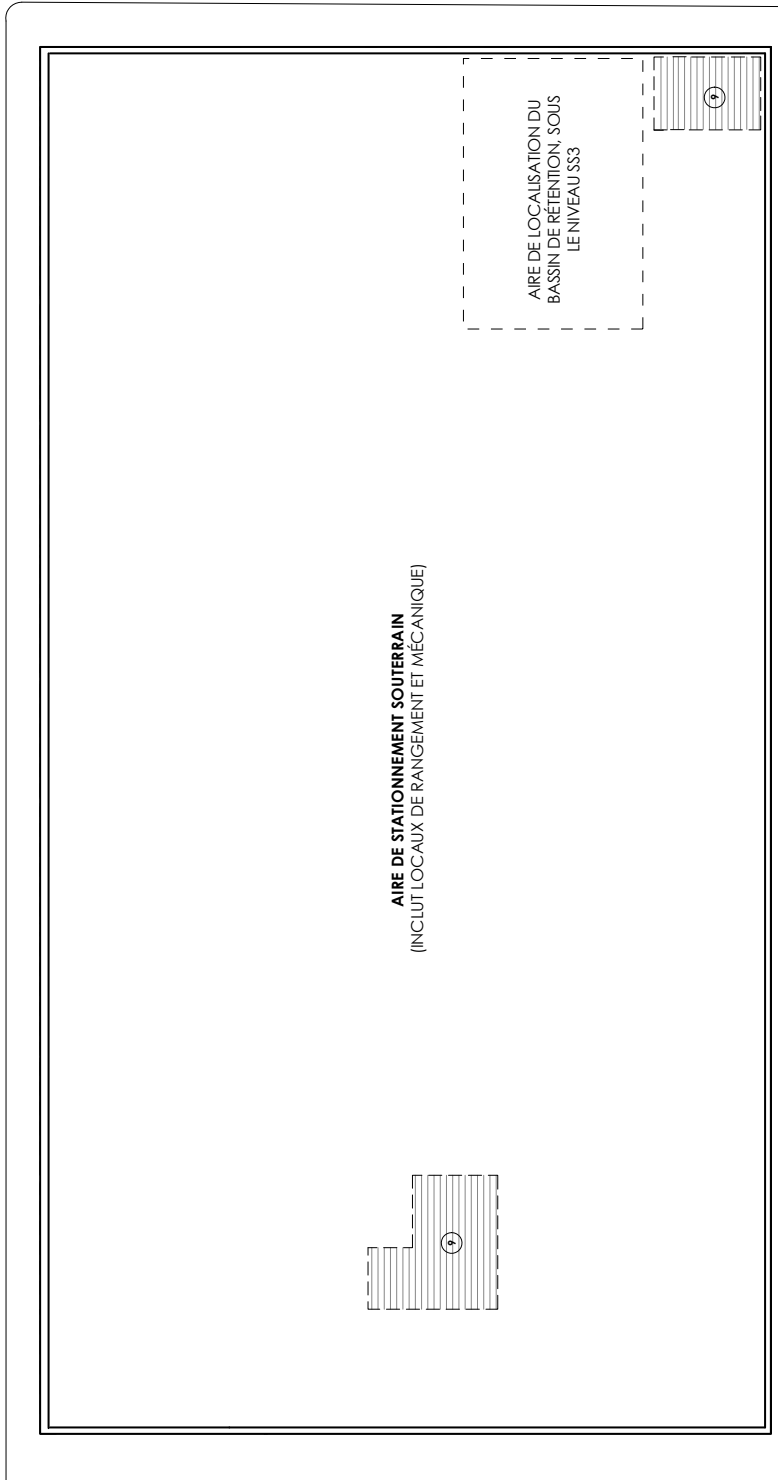
ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4
Préparé par : M.M.

No du plan : RCA1VQ4PC02F
Échelle : _____

RUE RICHELIEU



1 PLAN DE CONSTRUCTION - SS3

5



2015-02-17
190 ST-JEAN 7



SERVICE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COORDINATION DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ANNEXE VI

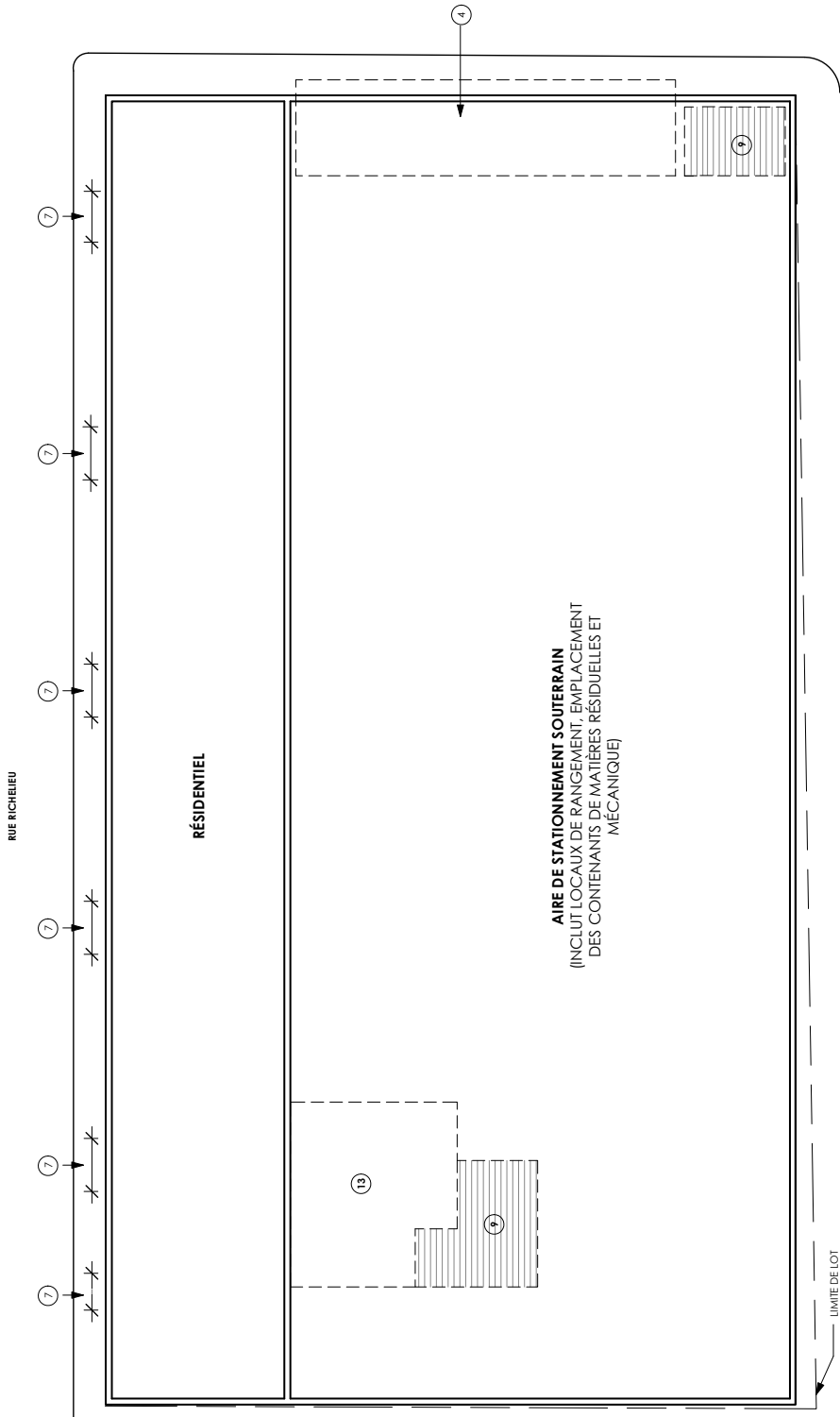
LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q.4

Préparé par : M.M.

No du plan : RCA1VQ4PC02G

Échelle : _____



1 PLAN DE CONSTRUCTION - SS2



2015-02-17
190 ST-JEAN | 8



SERVICE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COORDINATION DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4
Préparé par : M.M.

No du plan : RCA1VQ4PC02H
Échelle : _____

RUE RICHELIEU

RÉSIDENTIEL

AIRE DE STATIONNEMENT SOUTERRAIN
(INCLUT LOCAUX DE RANGEMENT, EMPLACEMENT
DES CONTENANTS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ET
MÉCANIQUE)

1 PLAN DE CONSTRUCTION - SS1

5



2015-02-17
190 ST-JEAN 9



SERVICE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COORDINATION DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ANNEXE VI

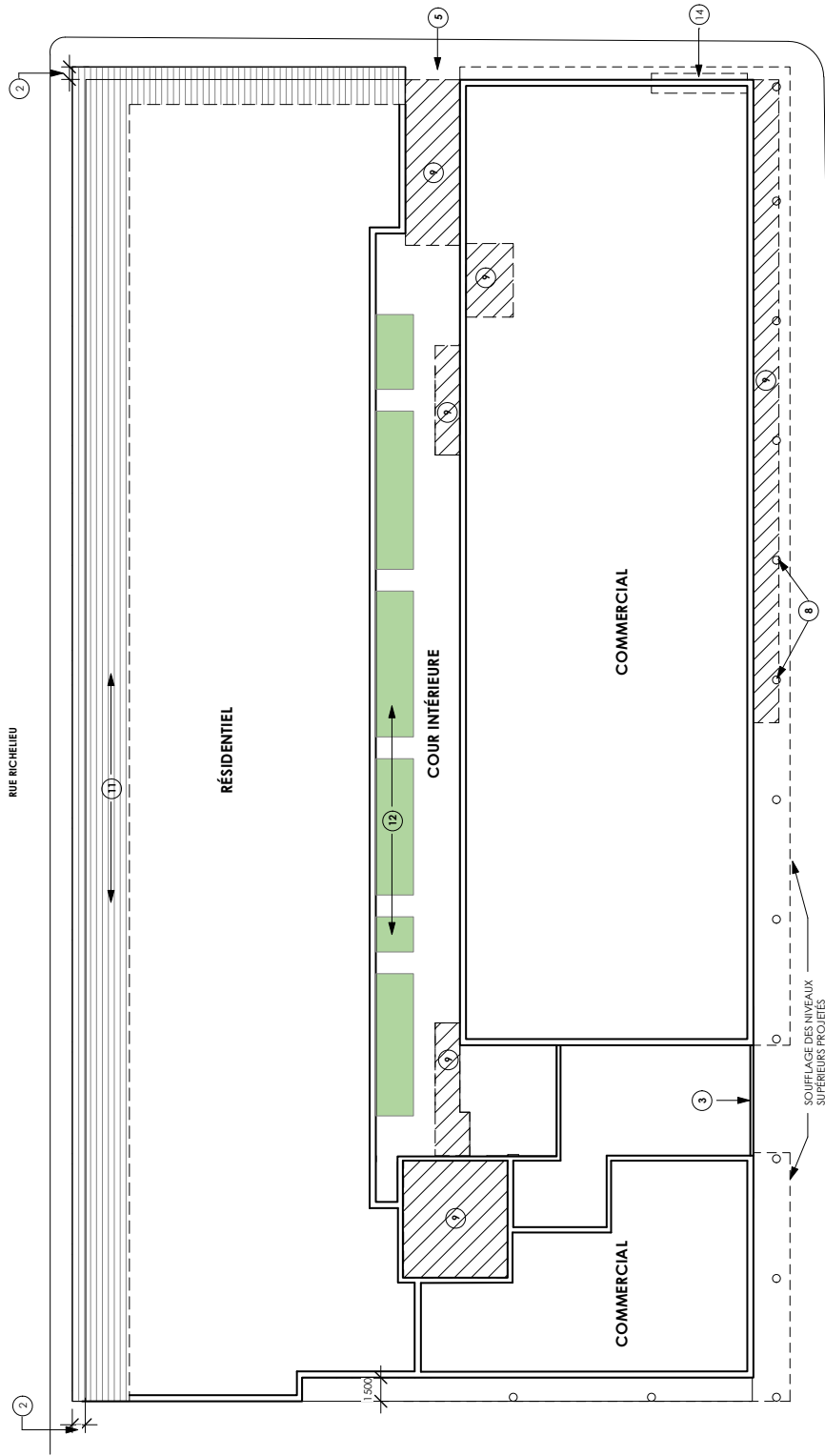
LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4

Préparé par : M.M.

No du plan : RCA1VQ4PC02I

Échelle : _____



1 PLAN DE CONSTRUCTION - RDC

AZ00



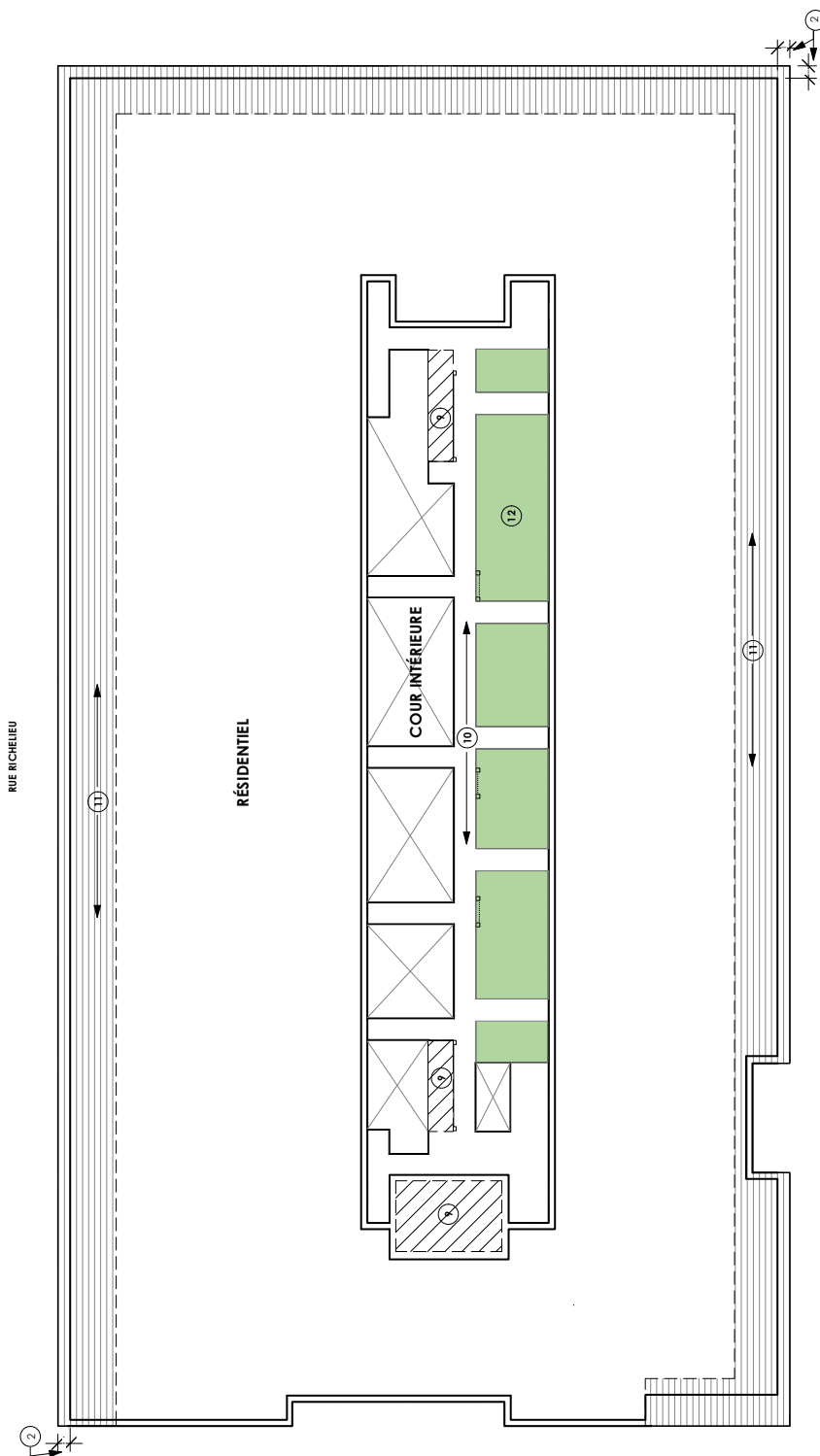
SERVICE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COORDINATION DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4
Préparé par : M.M.

No du plan : RCA1VQ4PC02J
Échelle : _____



1 PLAN DE CONSTRUCTION - NIVEAU 2

5



SERVICE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COORDINATION DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4

Préparé par : M.M.

No du plan : RCA1VQ4PC02K

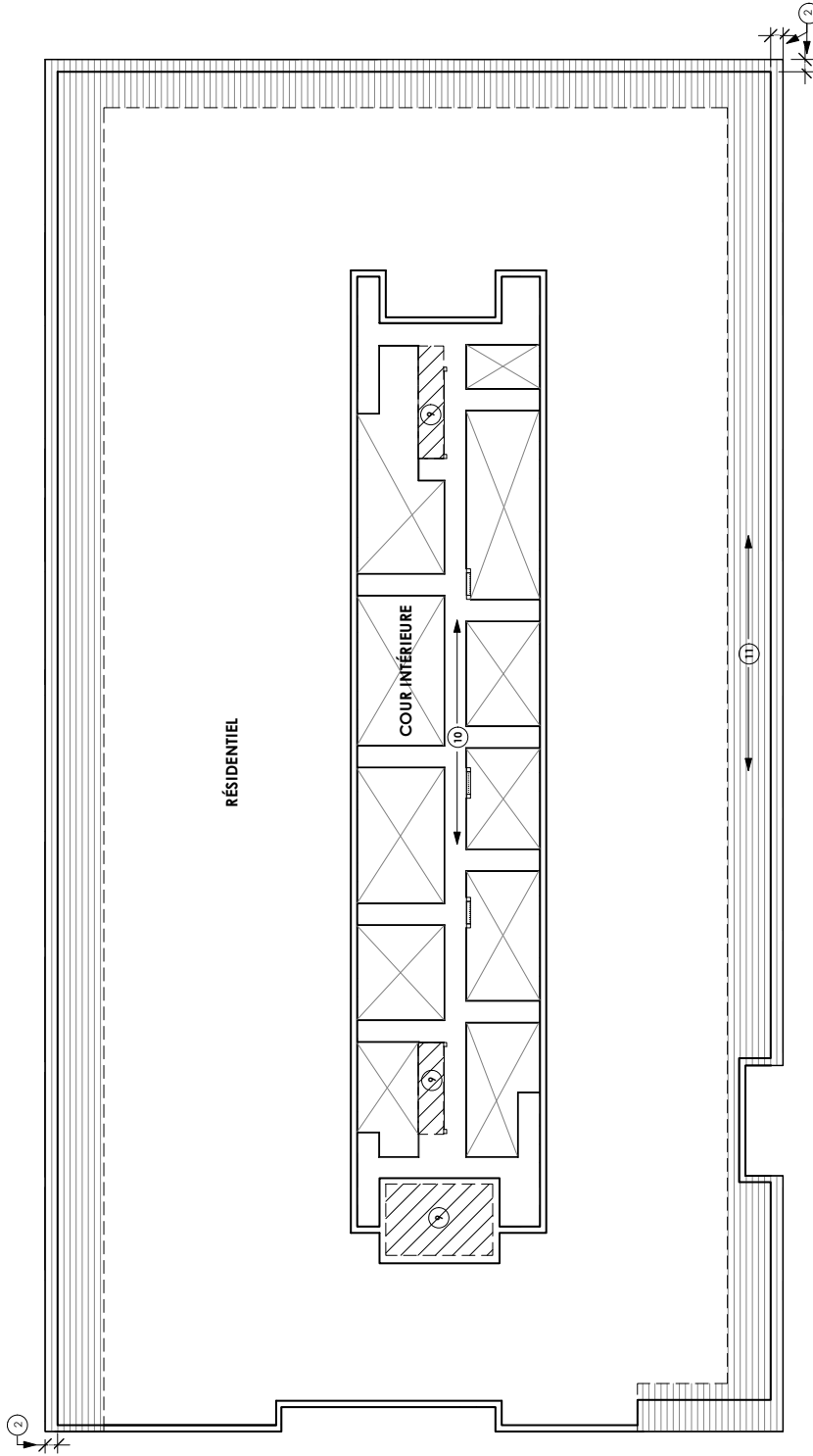
Échelle : _____

RUE RICHELIEU

RÉSIDENTIEL

COUR INTÉRIEURE

RUE ST-JEAN



1 PLAN DE CONSTRUCTION - NIVEAU 3

5



2015-02-17
190 ST-JEAN | 12



SERVICE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COORDINATION DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ANNEXE VI

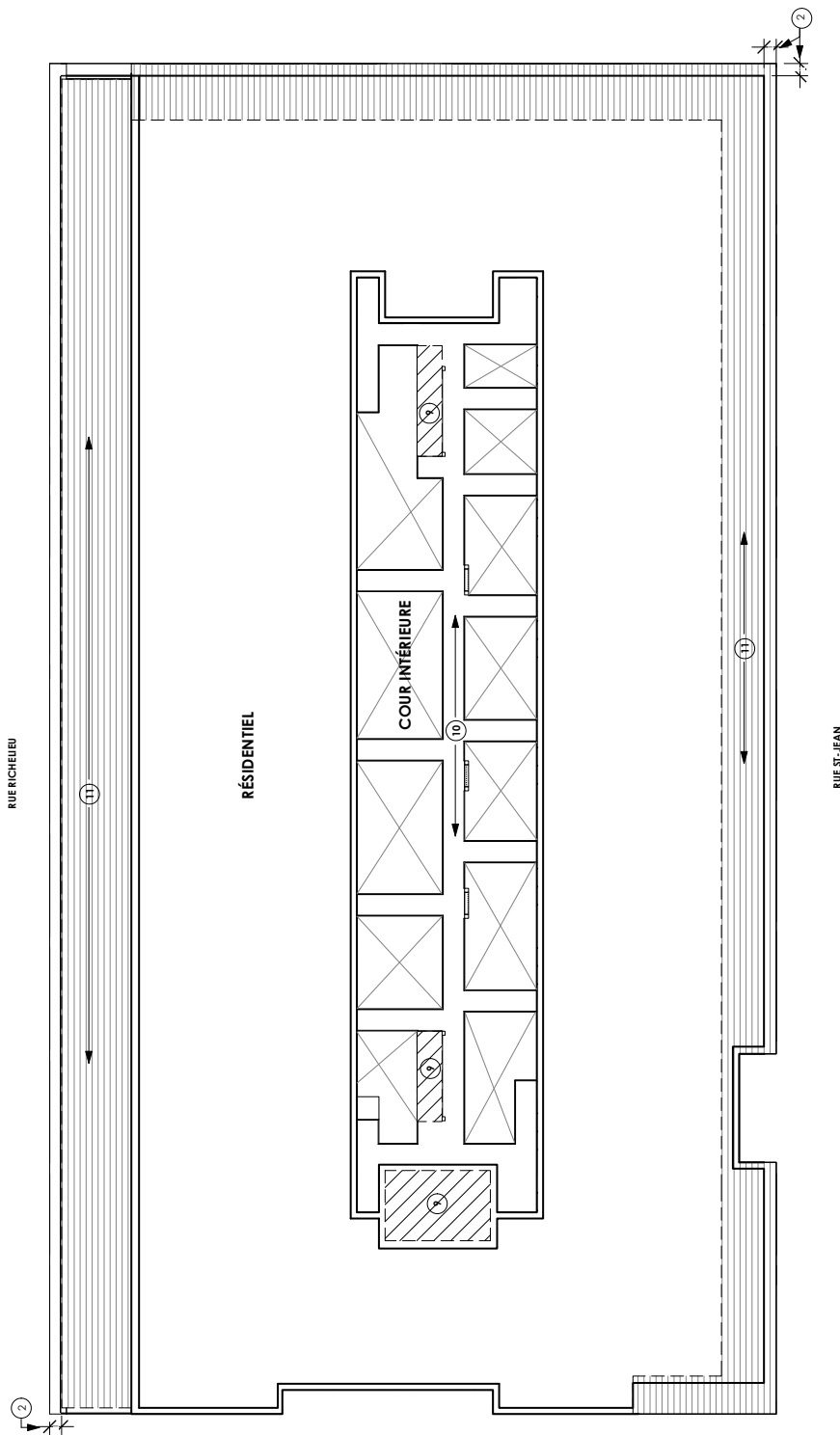
LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4

Préparé par : M.M.

No du plan : RCA1VQ4PC02L

Échelle : _____



1 PLAN DE CONSTRUCTION - NIVEAU 4



2015-02-17
190 ST-JEAN | 13



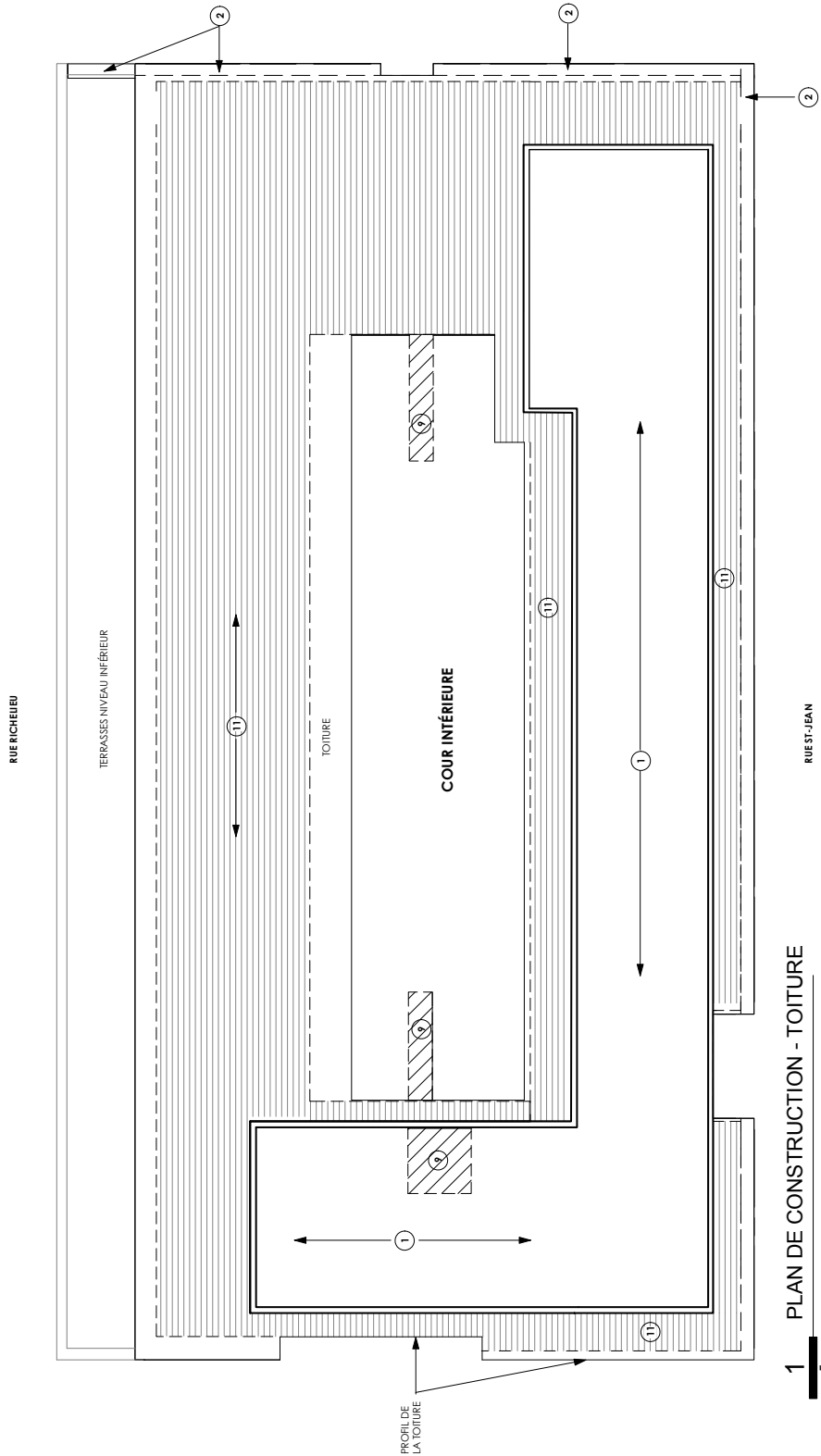
SERVICE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COORDINATION DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4
Préparé par : M.M.

No du plan : RCA1VQ4PC02M
Échelle : _____



1 PLAN DE CONSTRUCTION - TOITURE



2015-02-17
190 ST-JEAN | 14



SERVICE DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COORDINATION DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4

Préparé par : M.M.

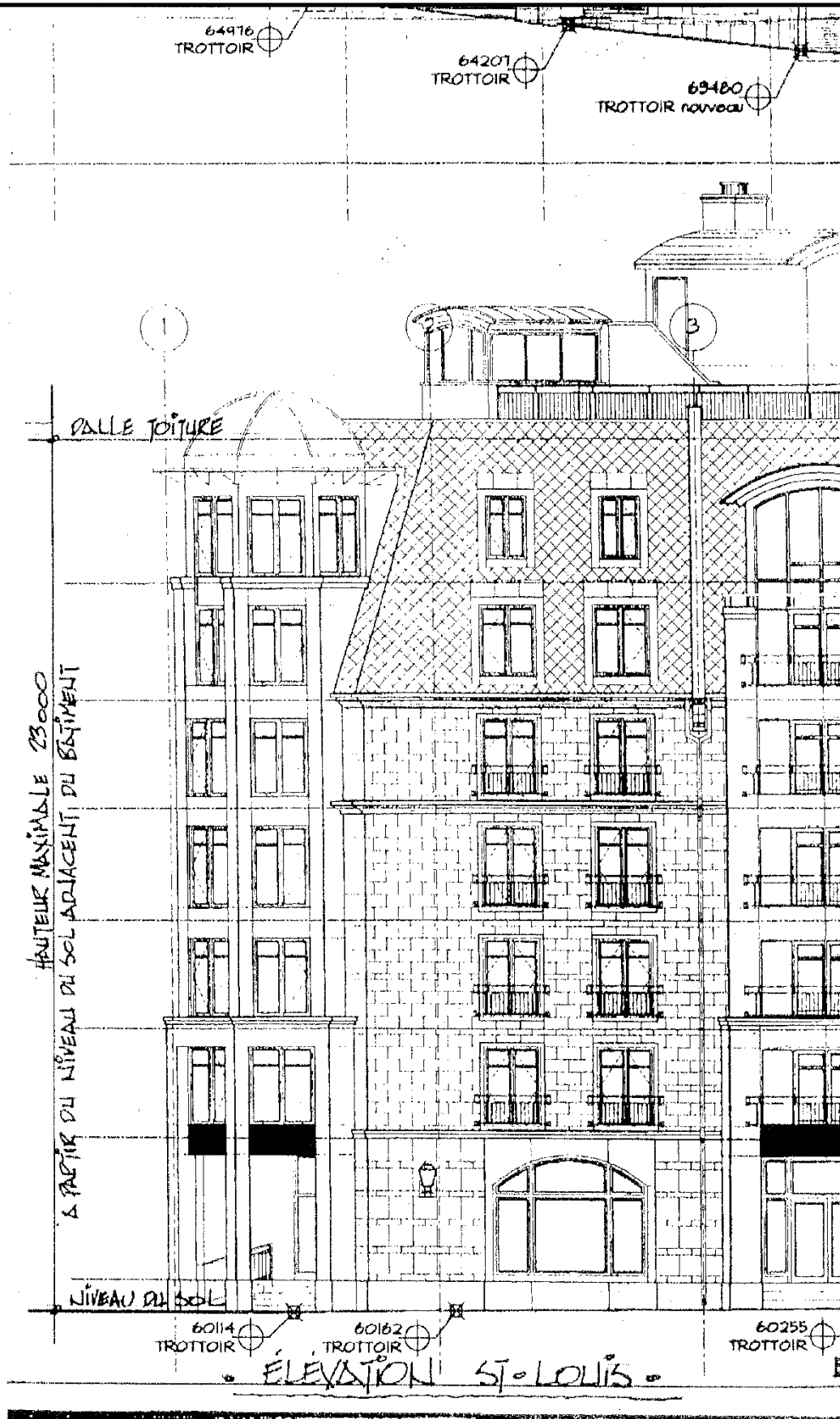
No du plan : RCA1VQ4PC02N

Échelle : _____

DOCUMENT NUMÉRO 4

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 1 213 569,
1 315 333, 1 902 687 À 1 902 700, 2 080 225 À 2 080 228, 2 704 842
ET 2 704 843 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



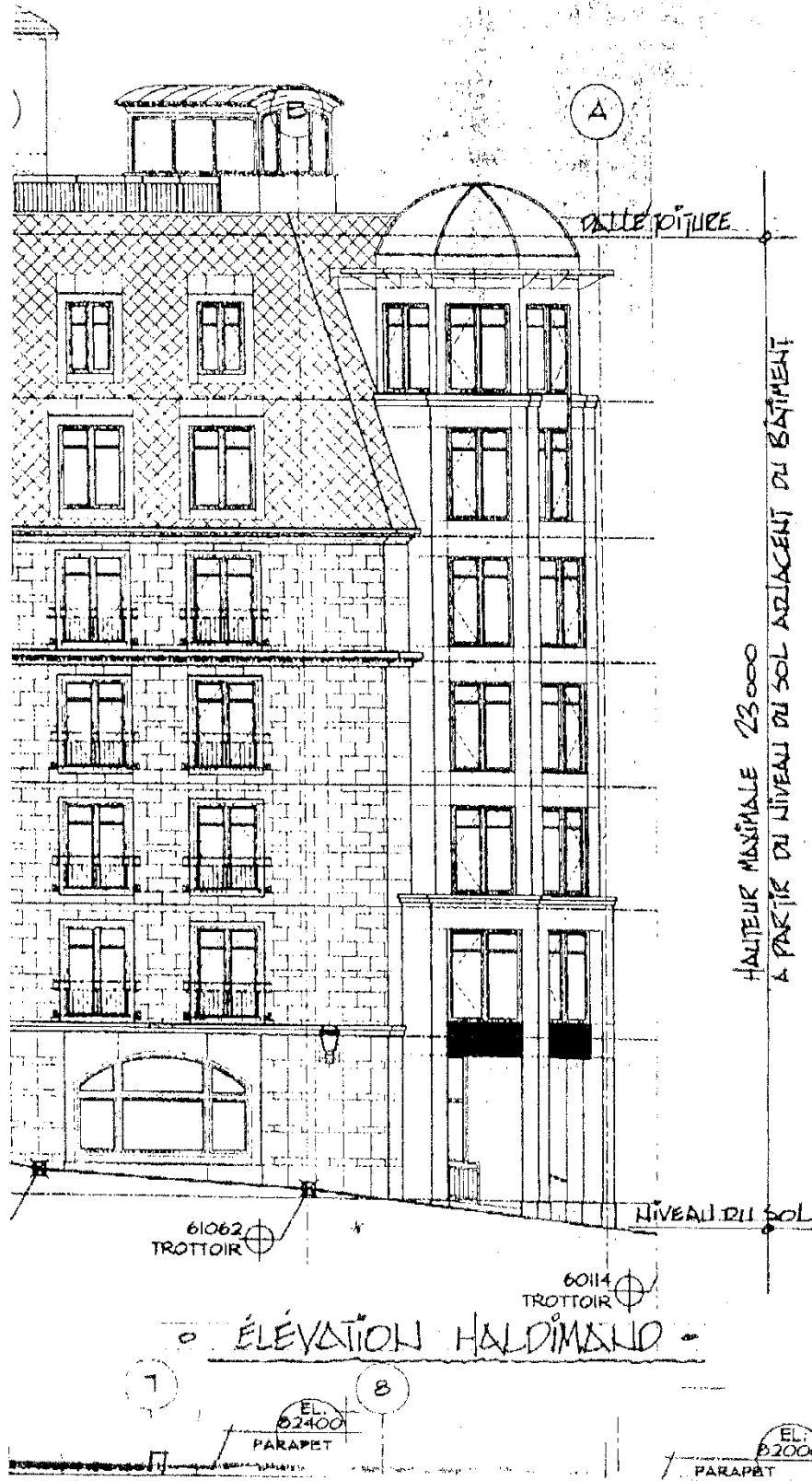
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1213569, 1315333, 1902687 À 1902700, 2080225 À 2080228,
2704842 ET 2704843 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC04A
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



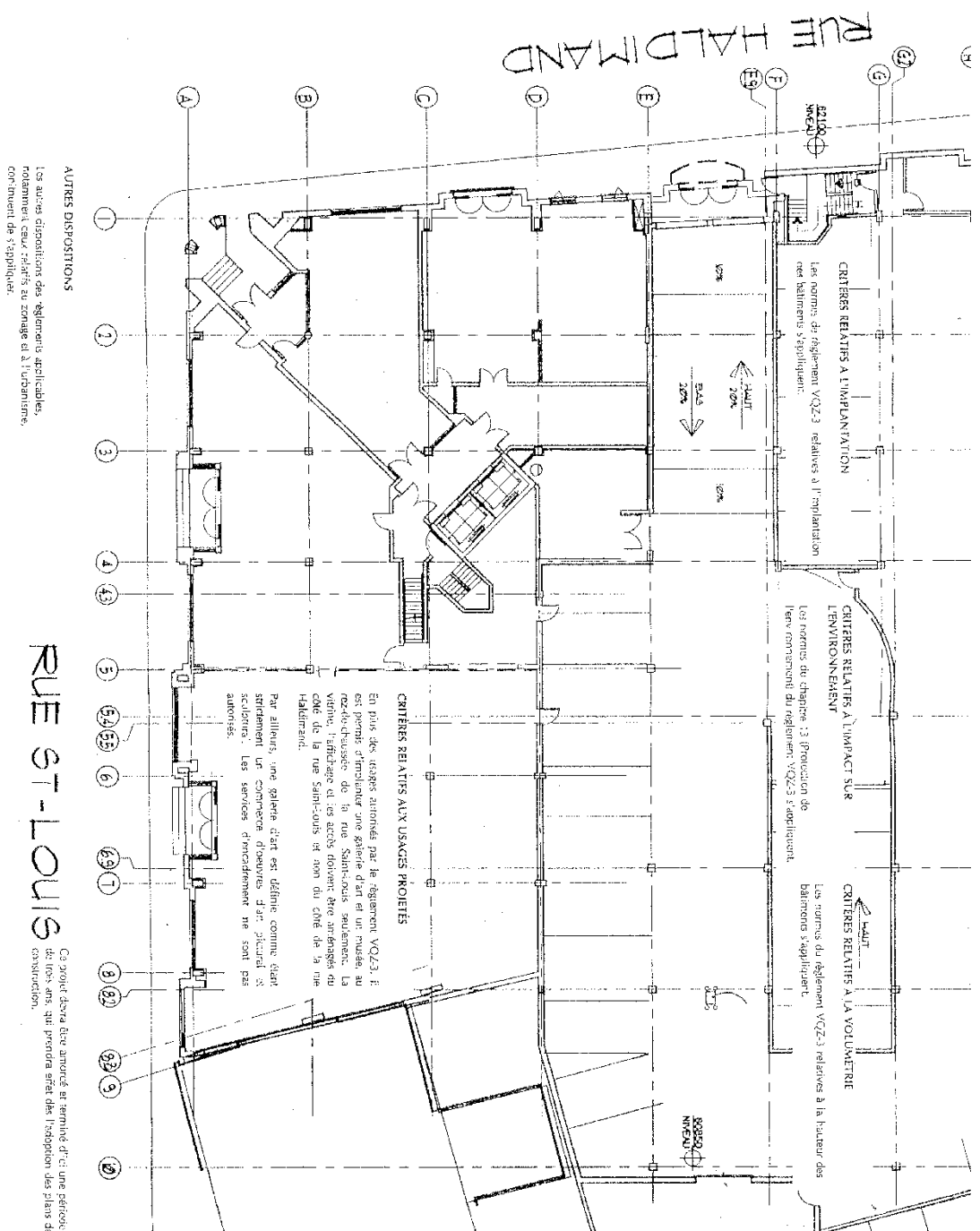
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1213569, 1315333, 1902687 À 1902700, 2080225 À 2080228,
2704842 ET 2704843 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC04B
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



AUTRES DISPOSITIONS
 Les autres dispositions des règlements applicables, notamment ceux relatifs au zonage et à l'urbanisme, continuent de s'appliquer.

RUE ST-LOUIS
 Ce projet devra être amorcé et terminé d'ici une période de trois ans, qui prendra effet dès l'adoption des plans de construction.

GILBERT AMYOT COTE LEUNG
 ST ASSOCIÉS
 ARCHITECTES
 860, Côte D'art, Québec (Québec), Q.C. H3K 4W6
 Tél. (418) 684-9341 Fax: (418) 684-5005

LES MAISONS
 DE
 BEAUCOURS

CONTRACTANTS (PROJETEUR)
Orpin & Sevrain inc
 4700, boulevard de la Concorde
 Québec, Québec, Q.C. H3K 4W6
 Téléphone: (418) 531-5544
 Télécopieur: (418) 531-5544
 Site Web: www.orpin.com

CONSULTANTS (INGÉNIEUR ÉLECTRICIEN)
GENIVAR
 2225, boulevard des Zéphirs, Québec (Québec), Q.C. H3K 4W6
 Téléphone: (418) 531-5544
 Télécopieur: (418) 531-5544
 Site Web: www.genivar.com

NOTES:
 1. Les dimensions indiquées sont en mètres.
 2. Les dimensions indiquées sont en centimètres.
 3. Les dimensions indiquées sont en millimètres.
 4. Les dimensions indiquées sont en décimètres.
 5. Les dimensions indiquées sont en centimètres.
 6. Les dimensions indiquées sont en millimètres.
 7. Les dimensions indiquées sont en décimètres.
 8. Les dimensions indiquées sont en centimètres.
 9. Les dimensions indiquées sont en millimètres.
 10. Les dimensions indiquées sont en décimètres.
 11. Les dimensions indiquées sont en centimètres.
 12. Les dimensions indiquées sont en millimètres.

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1213569, 1315333, 1902687 À 1902700, 2080225 À 2080228, 2704842 ET 2704843 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

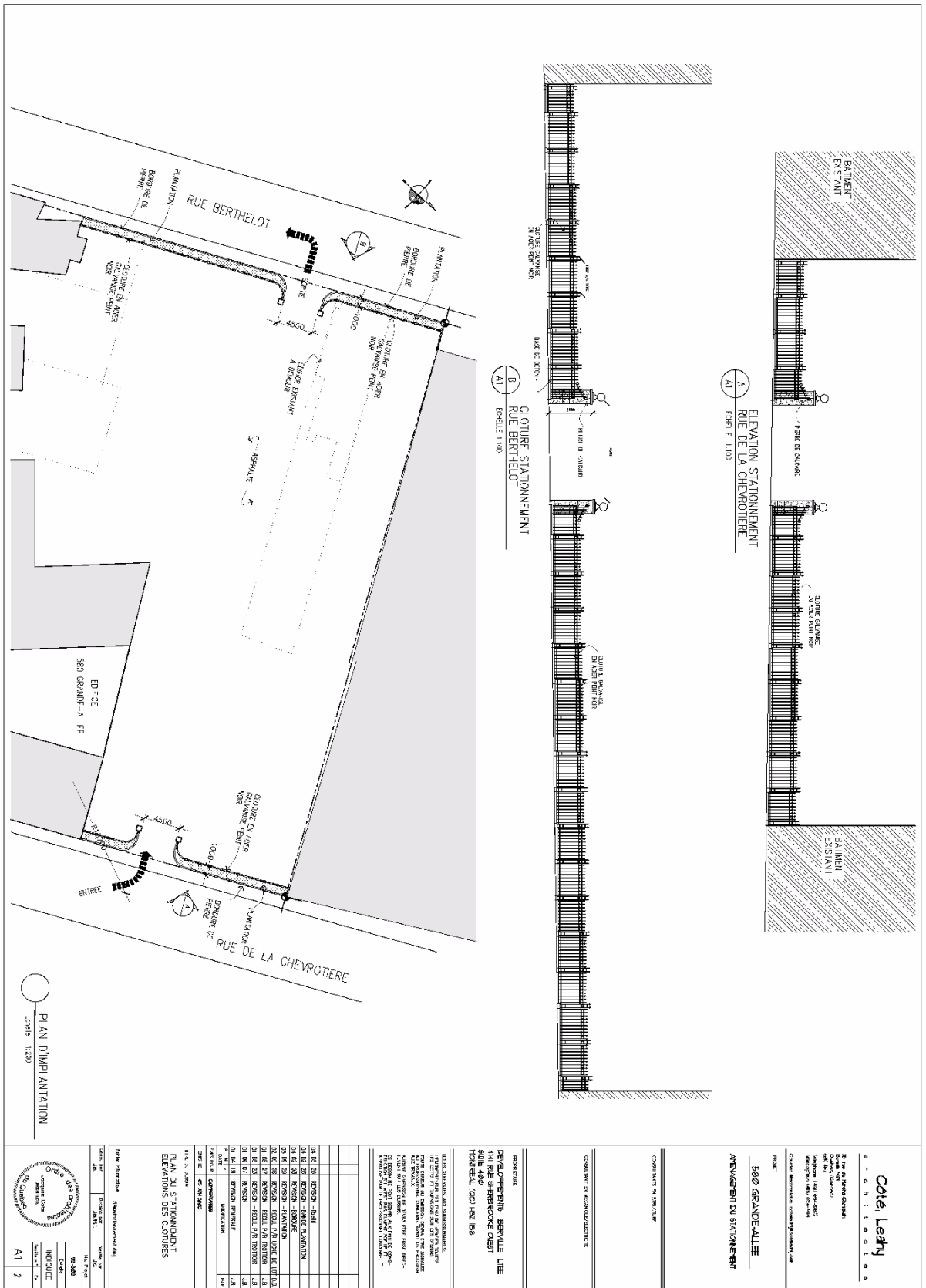
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC04C
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 5

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 1 212 901, 1 212 902,
1 212 903, 1 212 905, 1 212 906 et 3 291 353 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



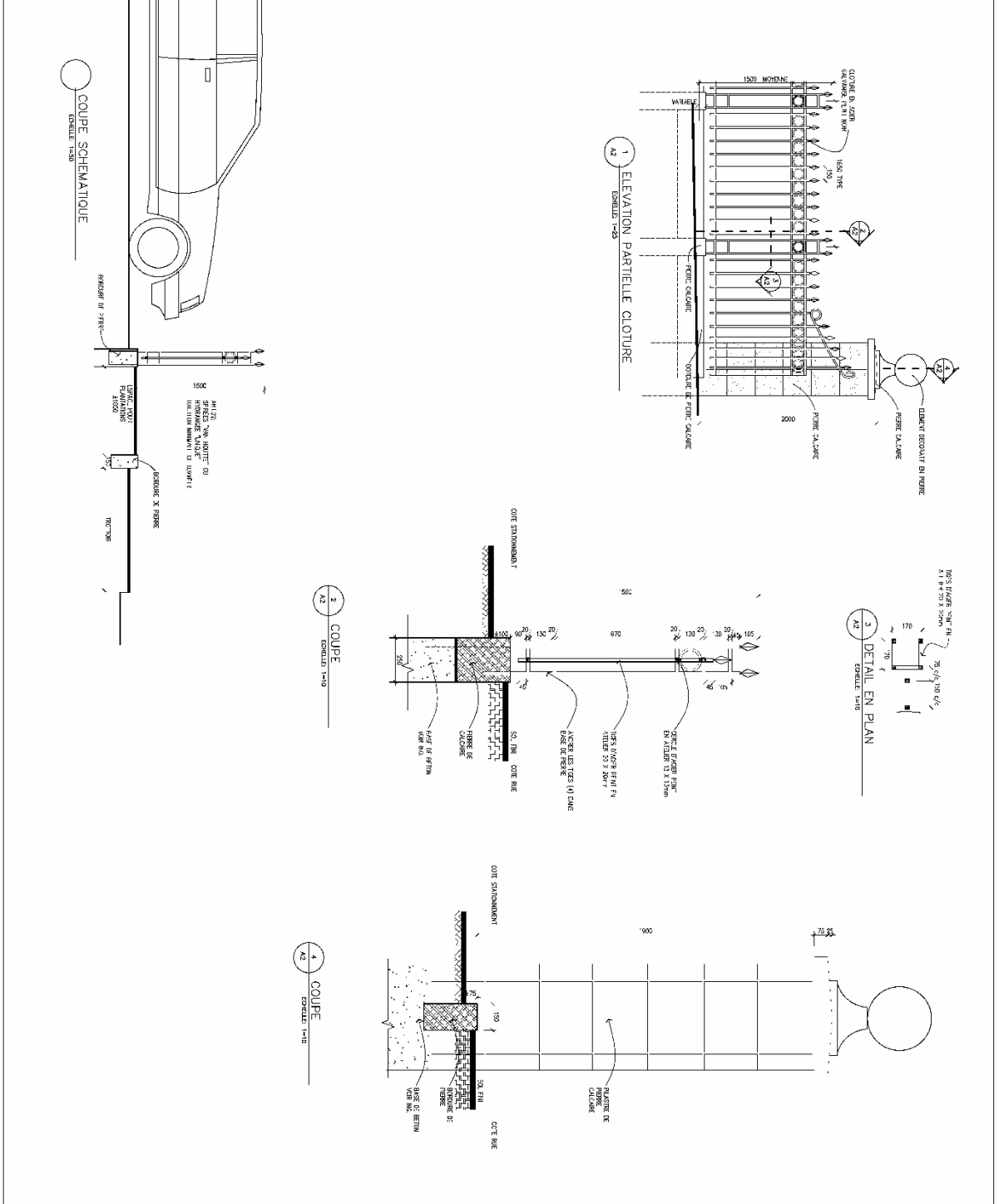
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1212901, 1212902, 1212903, 1212905, 1212906 ET 3291353 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC05A
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

<p align="center">Cole Leahy ARCHITECTURE</p> <p align="center">10140, AVENUE QUÉBEC QUÉBEC (QUÉBEC) G1M 1G4 TÉLÉPHONE (418) 654-4423 FAX (418) 654-4424</p> <p align="center">Collaborateur : <u>André Gauthier</u> Projet : <u>580 Grande-Allee</u></p>	<p align="center">580 GRANDE-ALLÉE AVÈNEMENT DU BARRONNIER</p> <hr/> <p align="center">CONSTATANT DE BARRONNIER</p> <hr/> <p align="center">CONTRAT N° <u>RCA1VQ4PC05B</u></p> <hr/> <p align="center">PROJET N° <u>580</u> DÉVELOPPEMENT RESERVILLE LIBRE RÉGÉNÉRATION D'UN BARRONNIER RUE 400 QUÉBEC (QC) J2K 0S6</p> <hr/> <p><small>ARTICLE 1004.005 DU RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA VILLE DE QUÉBEC</small></p>	<p align="center">580 GRANDE-ALLÉE</p> <hr/> <p align="center">CONSTATANT DE BARRONNIER</p> <hr/> <p align="center">CONTRAT N° <u>RCA1VQ4PC05B</u></p> <hr/> <p align="center">PROJET N° <u>580</u> DÉVELOPPEMENT RESERVILLE LIBRE RÉGÉNÉRATION D'UN BARRONNIER RUE 400 QUÉBEC (QC) J2K 0S6</p> <hr/> <p><small>ARTICLE 1004.005 DU RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA VILLE DE QUÉBEC</small></p>
<p>DATE DE RÉVISION : _____</p> <p>REVISÉ PAR : _____</p> <p>APProuvé par : _____</p> <p>DATE DE RÉVISION : _____</p> <p>REVISÉ PAR : _____</p> <p>APProuvé par : _____</p>	<p>DATE DE RÉVISION : _____</p> <p>REVISÉ PAR : _____</p> <p>APProuvé par : _____</p> <p>DATE DE RÉVISION : _____</p> <p>REVISÉ PAR : _____</p> <p>APProuvé par : _____</p>	<p>DATE DE RÉVISION : _____</p> <p>REVISÉ PAR : _____</p> <p>APProuvé par : _____</p> <p>DATE DE RÉVISION : _____</p> <p>REVISÉ PAR : _____</p> <p>APProuvé par : _____</p>



PROJET DE BARRONNIER - 580 GRANDE-ALLÉE - QUÉBEC (QUÉBEC)

PROJET N° 580 - 580 GRANDE-ALLÉE - AVÈNEMENT DU BARRONNIER - QUÉBEC (QUÉBEC)

PROJET N° 580 - 580 GRANDE-ALLÉE - AVÈNEMENT DU BARRONNIER - QUÉBEC (QUÉBEC)

PROJET N° 580 - 580 GRANDE-ALLÉE - AVÈNEMENT DU BARRONNIER - QUÉBEC (QUÉBEC)

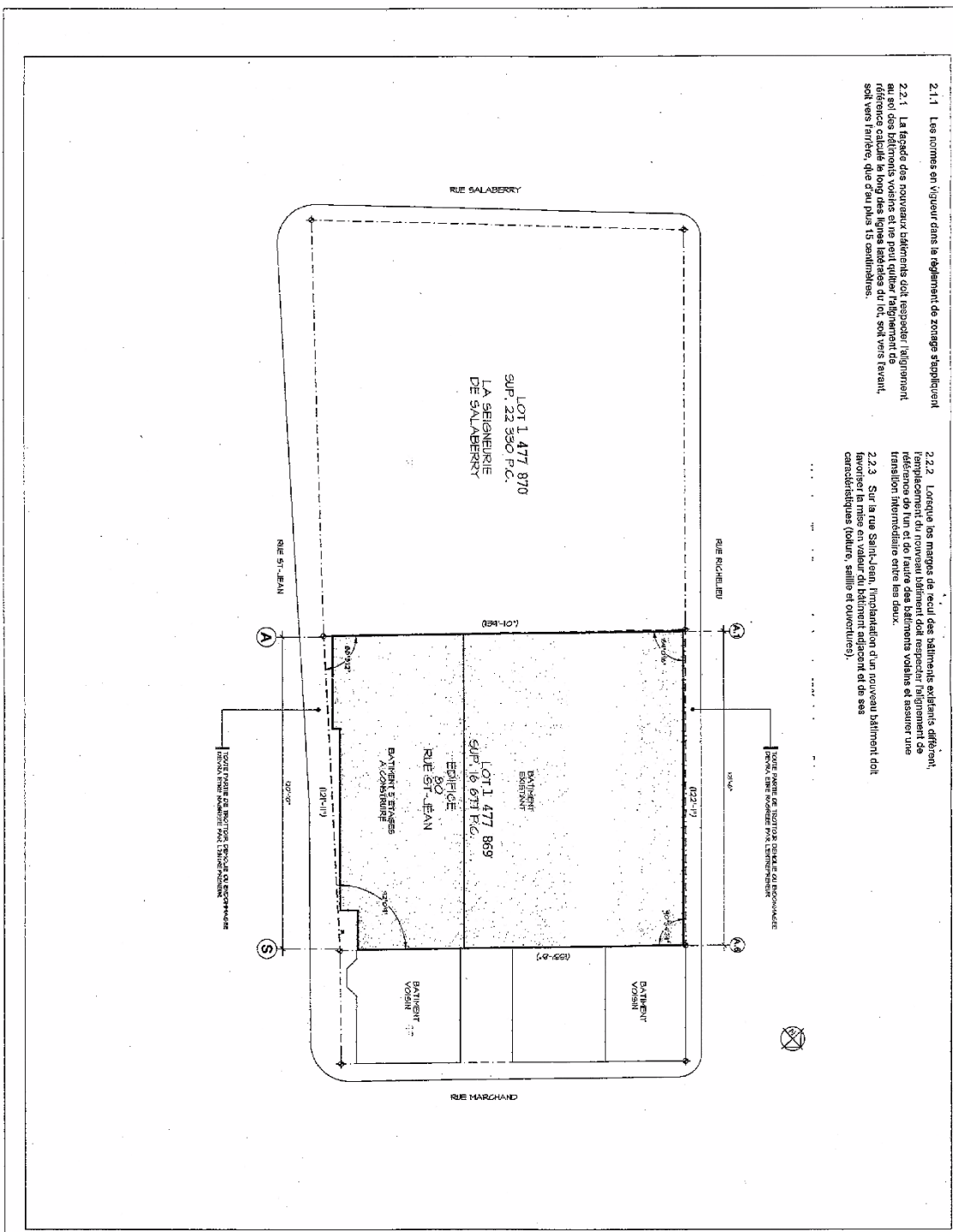
DOCUMENT NUMÉRO 6

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DU LOT NUMÉRO 1 477 869 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION

2.1.1 Les normes en vigueur dans le régime de zones s'appliquent
2.2.1 La façade des nouveaux bâtiments doit respecter l'alignement
au sol des bâtiments voisins et ne peut quitter l'alignement de
référence calculé le long des lignes sectionnelles du lot, soit vers l'avant,
soit vers l'arrière, que d au plus 10 centimètres.

2.2.2 Lorsque les marges de recul des bâtiments existants diffèrent,
l'emplacement du nouveau bâtiment doit respecter l'alignement de
référence du lot et de l'autre des bâtiments voisins et assurer une
transition intermédiaire entre les deux.
2.2.3 Sur la rue Saint-Jean, l'implantation d'un nouveau bâtiment doit
favoriser la mise en valeur du bâtiment adjoquant et de ses
caractéristiques (toiture, saillie et ouvertures).



0 0 0
EDIFICE
80
RUE ST-JEAN
LA SEIGNEURIE DE SALABERRY
VILLE DE QUÉBEC

**GAMACHE-MANTIN
ARCHITECTES**

1155, RUE ST-JEAN
QUÉBEC (Q.C.) G1R 1K1
TÉLÉPHONE (514) 686-1111
FAX (514) 686-1112

PROJET 2001
PROJET DE CONSTRUCTION
D'UN BÂTIMENT
D'UN ÉDIFICE
D'UN BÂTIMENT
D'UN ÉDIFICE
D'UN BÂTIMENT
D'UN ÉDIFICE

1/16-41-2
FONDÉ 2001
0158-1
PLAN
DU
SITE
01581E



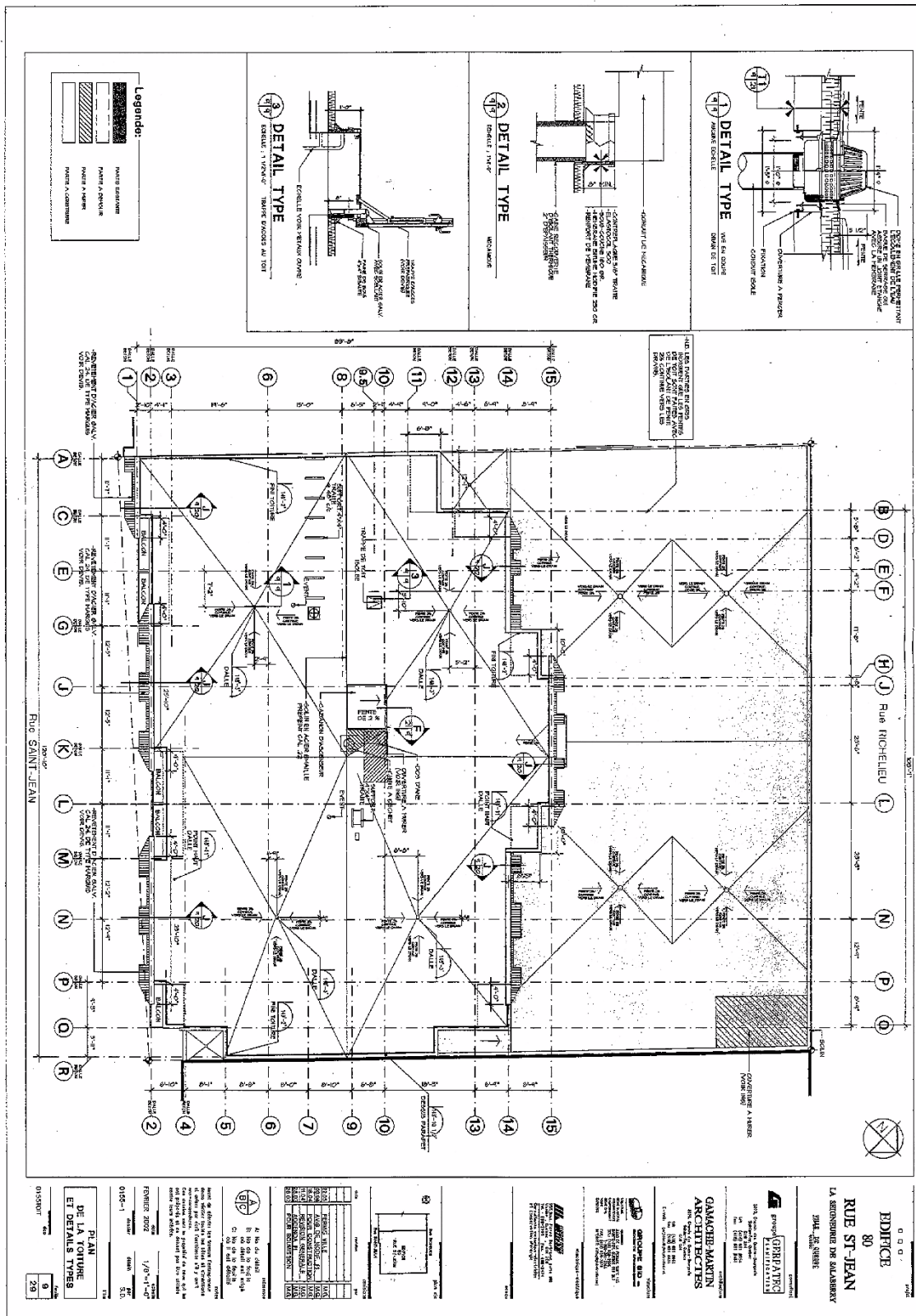
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1477869 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC06A
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



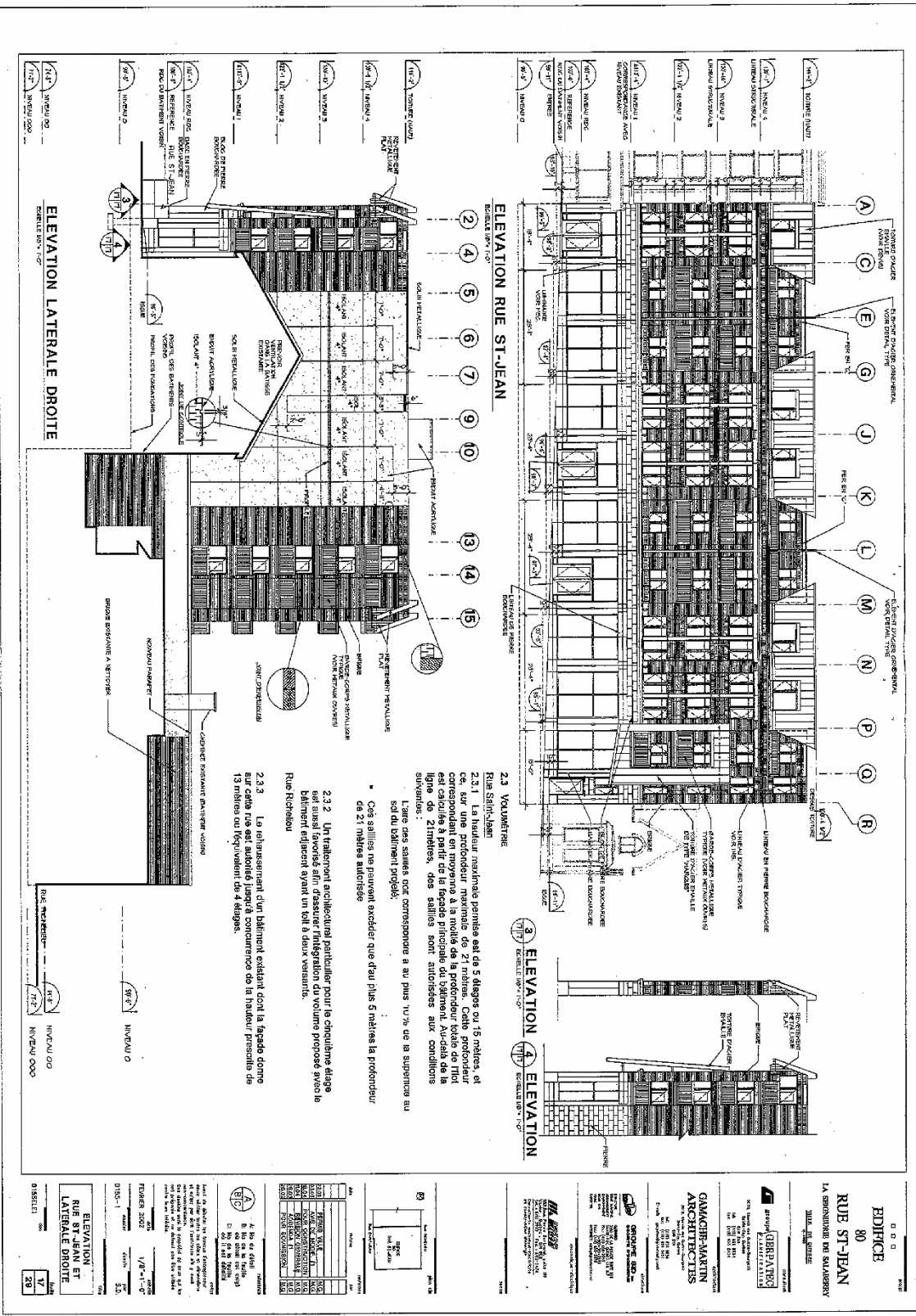
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1477869 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC06B
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



ANNEXE VI
LOT NUMÉRO 1477869 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC06C
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

- Architecture
- L'architecture des nouvelles constructions doit s'harmoniser avec celle du rebourc, notamment par :
 - le traitement des formes;
 - le rapport de l'échelle;
 - l'empilement, les dimensions et la forme des ouvertures;
 - le choix des matériaux et des couleurs;
 - le rapport des détails ornementaux comme les corniches, les puits de brique, les ormes, les nouilles, la forme de la toiture;
- 2.4.2. Une approche facilitant l'expression contemporaine de l'architecture traditionnelle du quartier est favorisée.

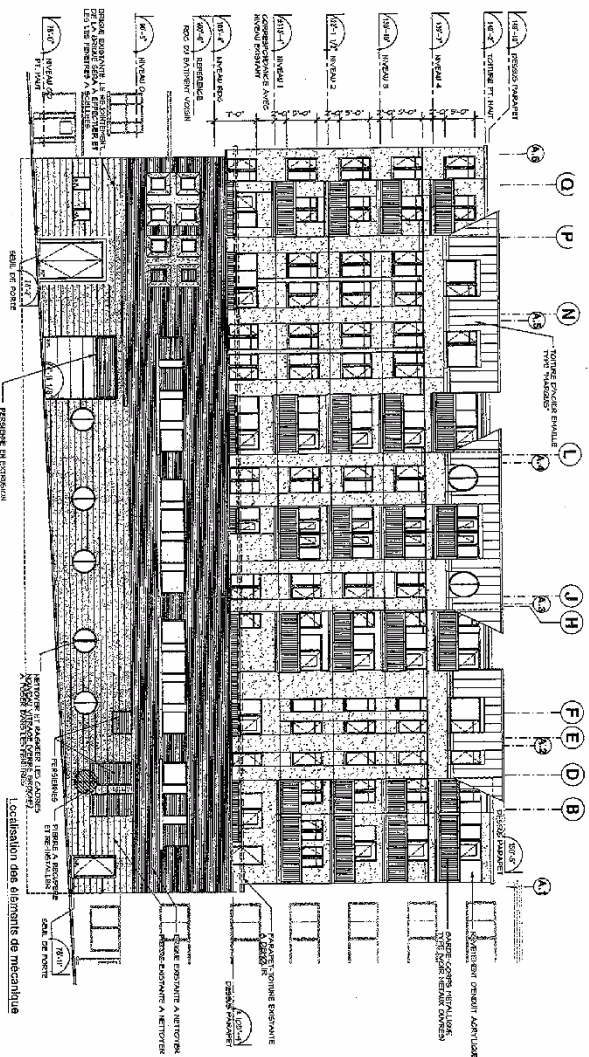
La composition des façades

2.4.3. L'empilement des qualités des nouvelles constructions est basé sur la compatibilité, et non sa conformité avec le contexte environnant. Cette compatibilité est fonction de son rapport avec la mémoire de la ville par le respect de certaines règles générales même si celles-ci ne sont pas toujours respectées dans la mesure où que le rythme et la proportion dans la composition des façades.

2.4.4. Cette recherche de compatibilité ne doit pas se traduire par une facile reproduction des formes anciennes ou par la reprise systématique et caricatures de certaines architectures observées sur les constructions environnantes.

2.4.5. Éviter l'effet de masse : l'insertion d'un nouveau bâtiment doit éviter la continuité de l'effet de masse provoqué par la présence du bâtiment commercial voisin, recyclé pour une fonction résidentielle.

2.4.6. Respect des caractéristiques distinctives : la position, l'échelle et le rythme des volumes doivent être respectés dans la composition du bâtiment et garantir la lecture des fonctions qui lui sont assignées.



2.4.7. L'utilisation de la maçonnerie, soit la pierre ou la brique d'angle, est exigée sur les façades principales sur rue. Tout autre matériau complémentaire doit respecter l'esprit de l'architecture du quartier. Les éléments en sautoir peuvent être réalisés en matériaux légers.

2.5.2. La situation individuelle dans s'harmoniser à l'architecture du bâtiment et son traitement architectural doit être soigné. Un seul nouvel accès au stationnement est autorisé sur la rue Richelieu. Une solution privilégiant l'utilisation de rampes existantes du bâtiment voisin est favorisée.

2.5. STATUTS DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT

2.5.1. Les normes en vigueur dans le règlement de zonage s'appliquent.

L'escalation des éléments de mécanique

Tous les éléments de mécanique, de climatisation et d'éclairage doivent être conçus avec des systèmes capillaires. Les systèmes de climatisation doivent se faire sur la toiture des bâtiments à moins qu'une alternative démontrant l'efficacité de ces éléments ne soit étudiée et que la conception soit représentée sur le plan de construction.

2.5.3. Les aires de chargement et de déchargement pour les camions doivent être localisées sur la rue Saint-Jean.

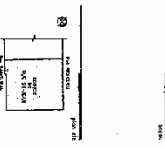
AVES D'ACCÈS

2.6.1. La pourcentage d'aire d'accès doit être de 25 %. Ce pourcentage comprend l'aire d'entrée au sol, l'aménagement des trottoirs et l'aires sur les toits et les balcons.

0 0 0
EDRICE
80
RUE ST-JEAN
LA SECRÉTARIE DES SYMBOLES
M. M. M.

GAMACHE-MARTIN ARCHITECTES
1000
1000

M. M. M.
1000



ELEVATION RUE RICHELIEU

ÉCHELLE 1/50

LES ÉLÉMENTS DE LA FAÇADE SONT DÉFINIS PAR LEURS NIVEAUX ET LEURS PROFILS.



ANNEXE VI
LOT NUMÉRO 1477869 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1V4PC06D
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 7

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 2 338 751,
2 338 752, 3 387 134, 3 387 136 ET 4 026 589 À 4 026 678 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



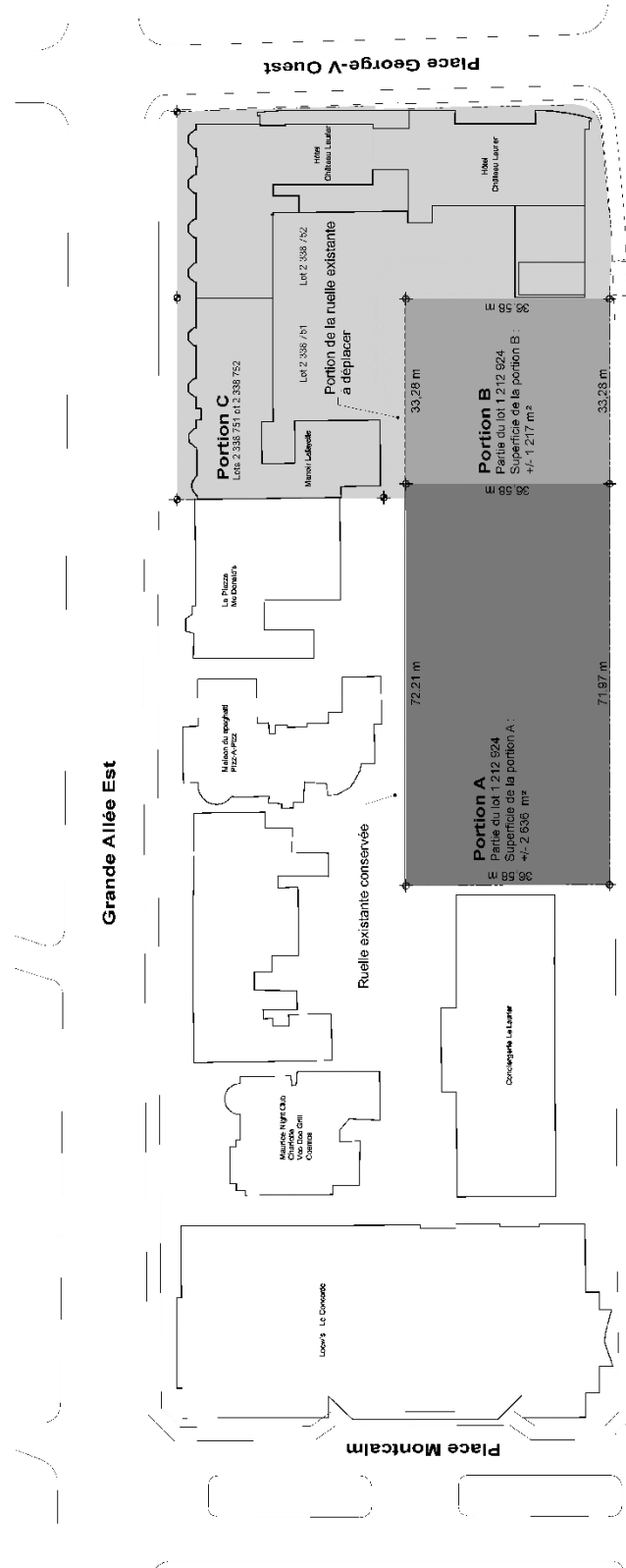
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

**LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07A
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



1 Juin 2009



Localisation

Cogirès inc.

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

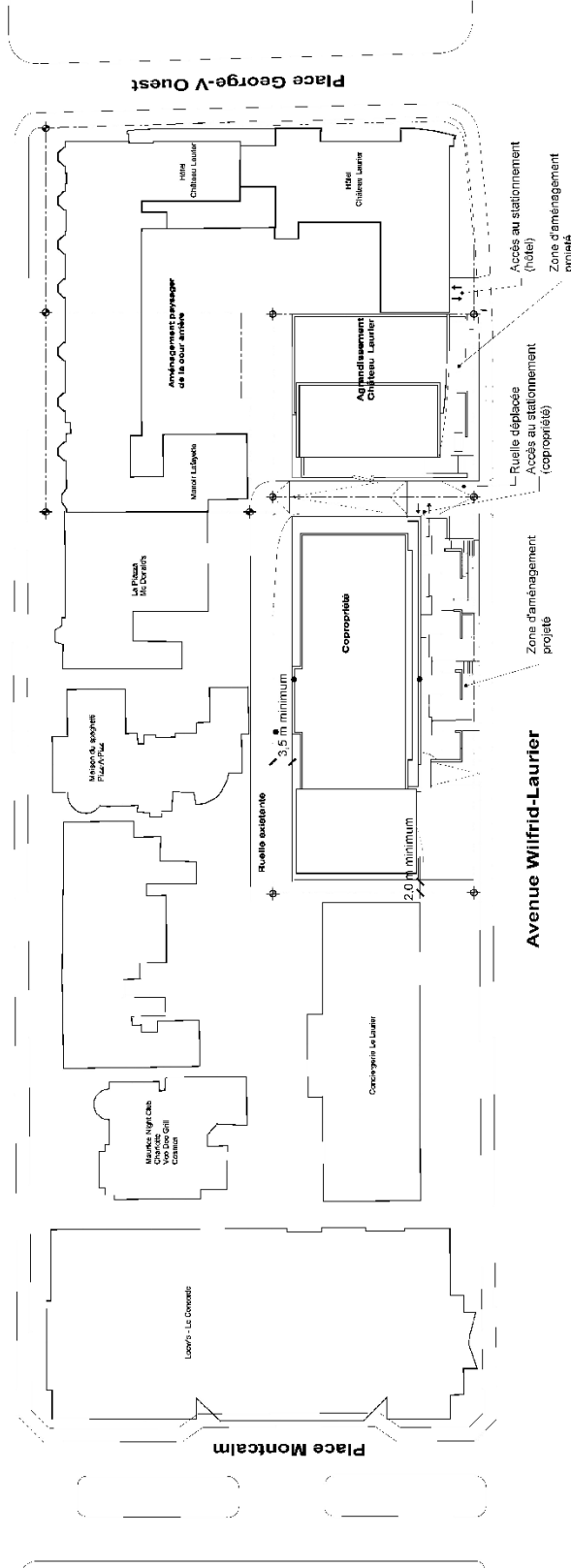
ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS



Article 15 : La marge arrière doit être de 3,5 mètres au minimum avant toute opération cadastrale pour permettre des aménagements paysagers et rendre la cour arrière fonctionnelle et plus agréable comme espace de vie. (...).

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraites afin d'atténuer la hauteur.

Grande Allée Est



Avenue Wilfrid-Laurier

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Cogirès inc.

Implantation





**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07C
Préparé par : M.M. Échelle : _____

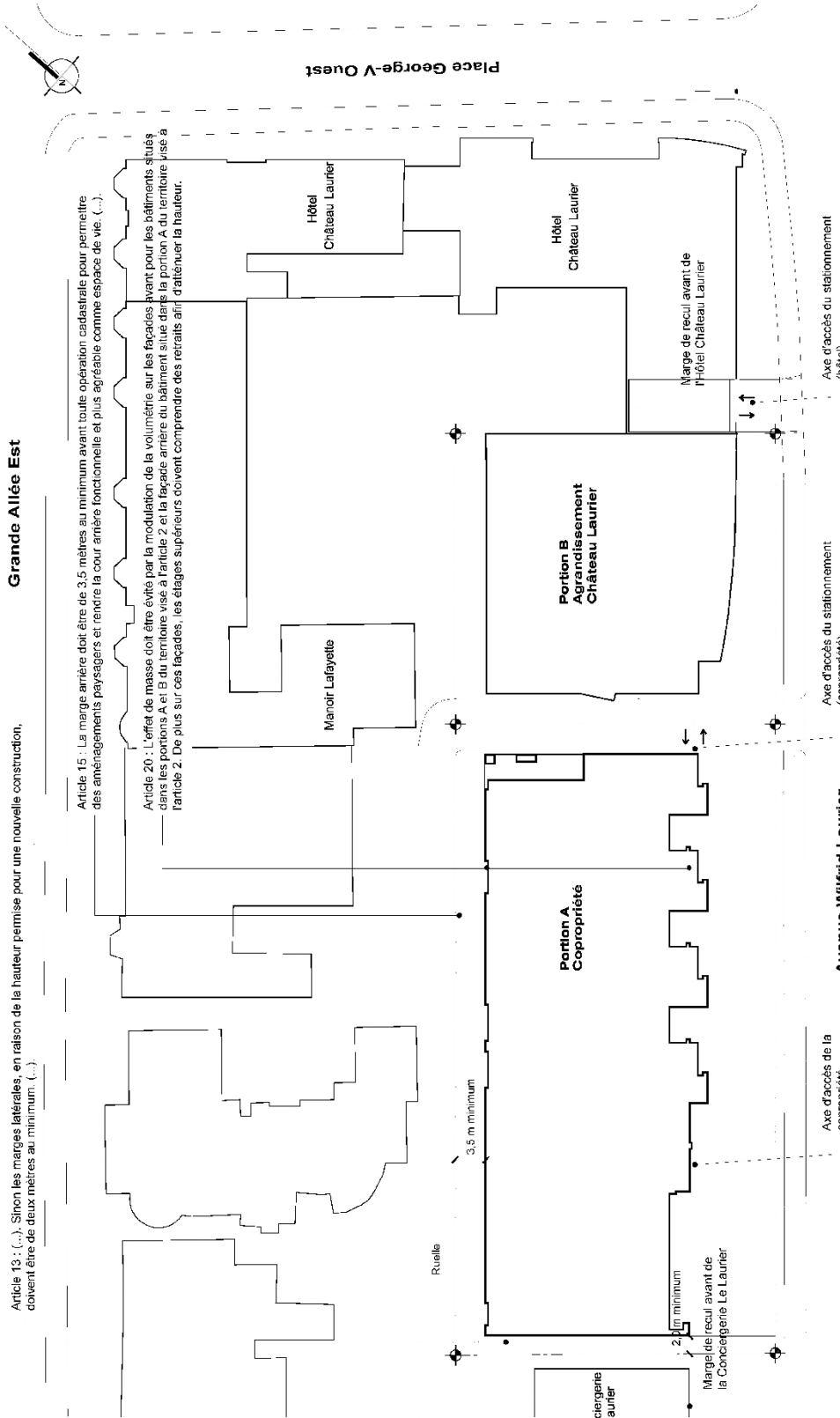
Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Article 13 : (...). Sinon les marges latérales, en raison de la hauteur permise pour une nouvelle construction, doivent être de deux mètres au minimum. (...).

Grande Allée Est

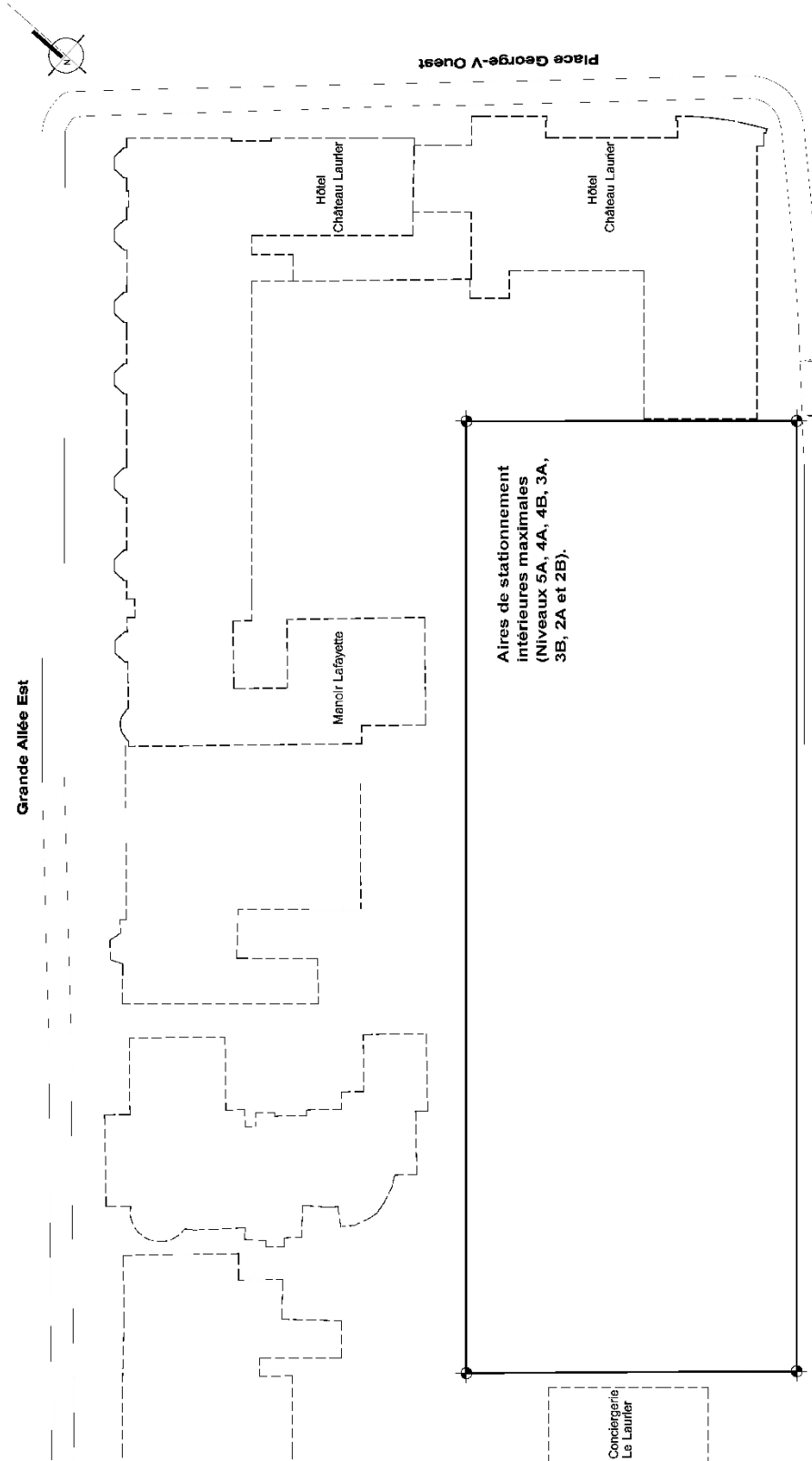
Article 15 : La marge arrière doit être de 3,5 mètres au minimum avant toute opération cadastrale pour permettre des aménagements paysagers et rendre la cour arrière fonctionnelle et plus agréable comme espace de vie. (...).

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retrais afin d'atténuer la hauteur.



0 2 4 6 m
Alignement
Cogirès inc.
Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



1 JUIN 2005
4
 0 20 m

Cogirès inc.
 Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre
Architectes

Niveaux 5A, 4A-4B, 3A-3B, 2A-2B

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



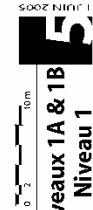
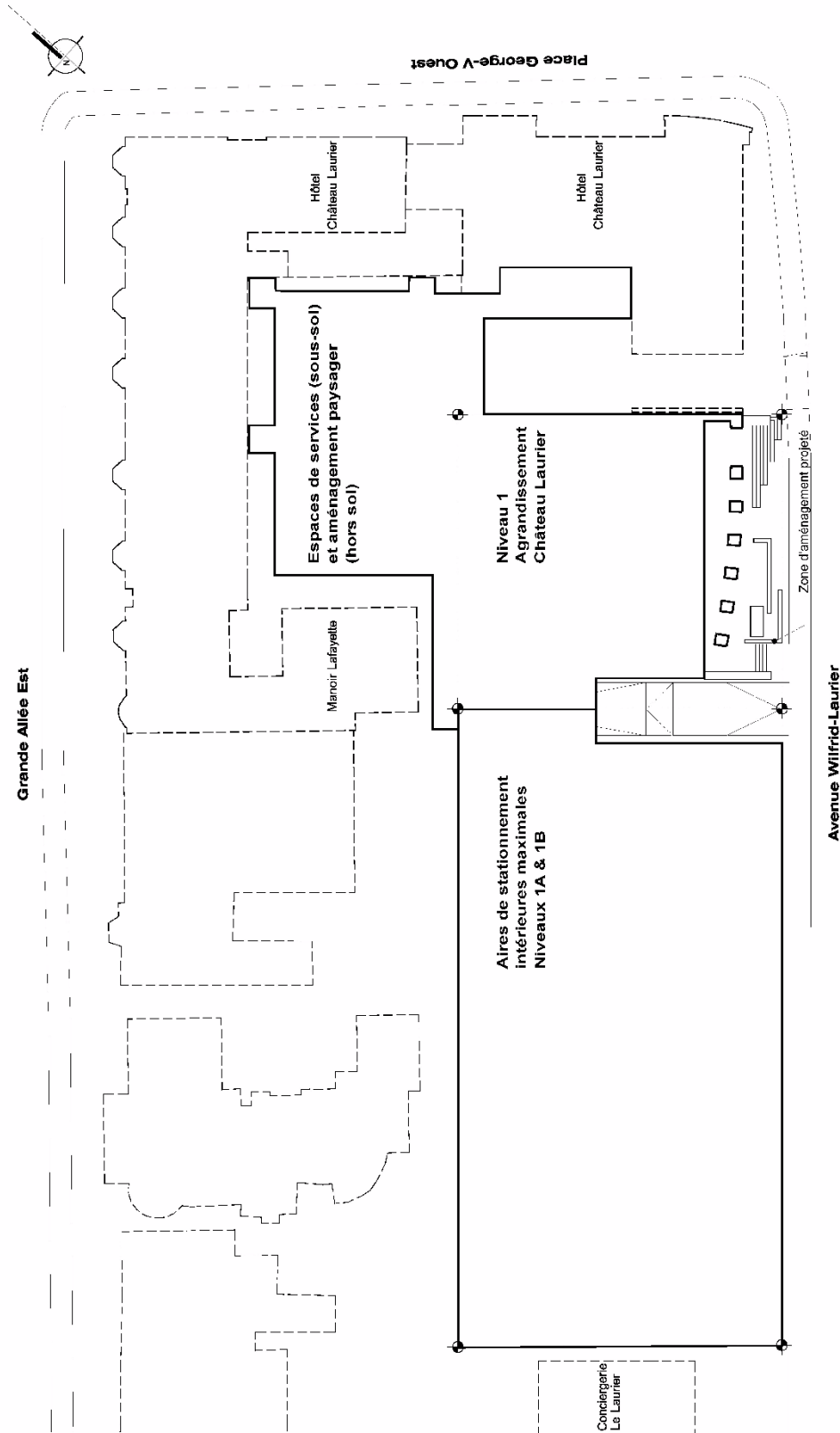
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

**LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
 PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



Cogirès inc.
Niveaux 1A & 1B
Niveau 1
Architectes

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

**LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
 PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

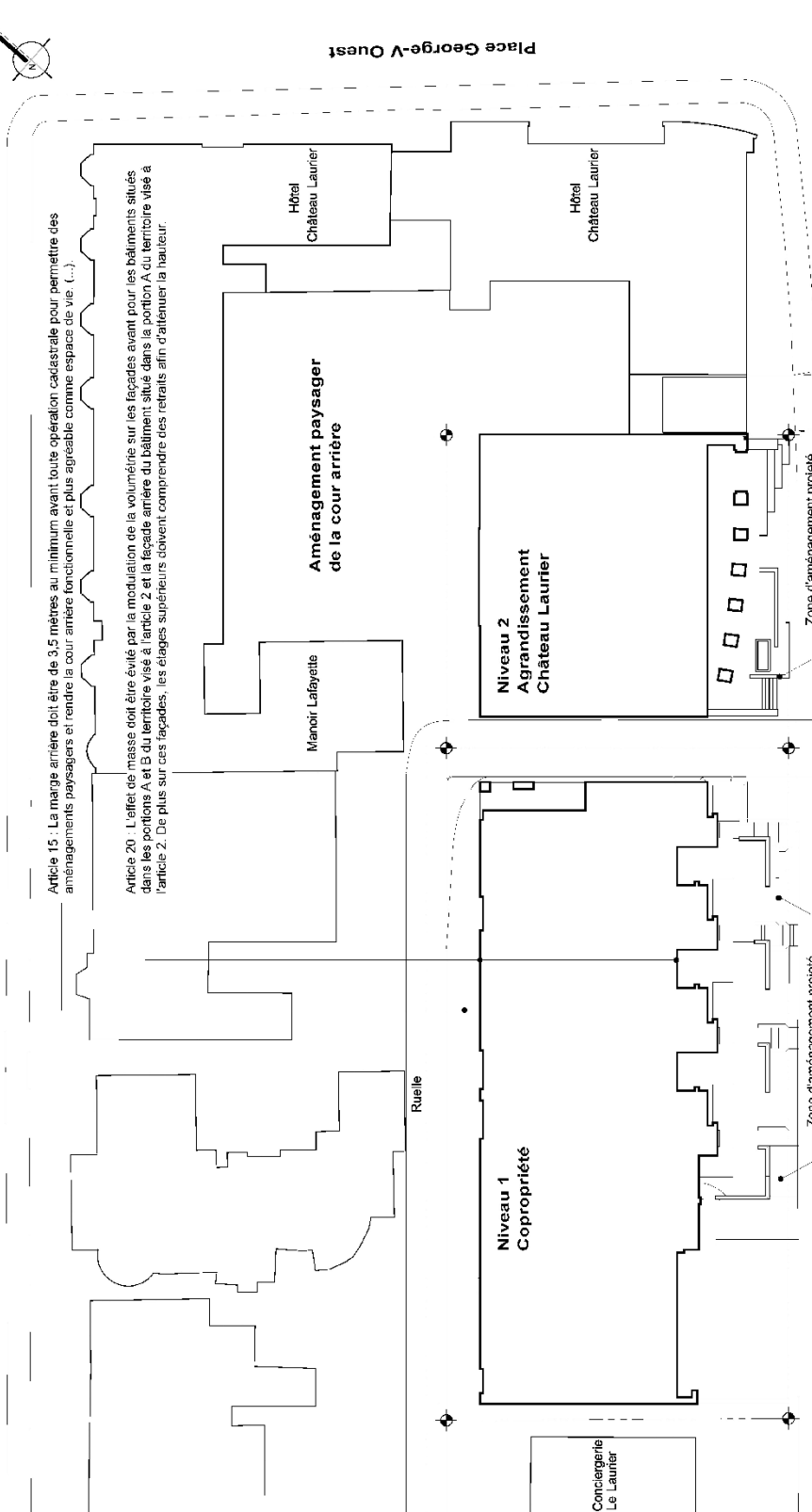
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07E
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

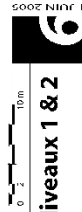
Grande Allée Est

Article 15 : La marge arrière doit être de 3,5 mètres au minimum avant toute opération cadastrale pour permettre des aménagements paysagers et rendre la cour arrière fonctionnelle et plus agréable comme espace de vie. (...)

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraits afin d'alléger la hauteur.



Avenue Wilfrid-Laurier



Niveaux 1 & 2

Cogirès inc.
Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre **Architectes**

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

**LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07F
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07G
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraits afin d'atténuer la hauteur.

Hôtel
Château Laurier

Hôtel
Château Laurier

Mancir Lafayette

Niveau 3
Agrandissement
Château Laurier

Niveau 2
Copropropriété

Conciergerie
La Laurier

Zone des balcons

Zone des balcons

Zone des balcons

Avenue Wilfrid-Laurier

Place George-V-Ouest

1 JUNI 2005
7
0 10 m
Niveaux 2 & 3

Cogirès inc.
Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre
Architectes

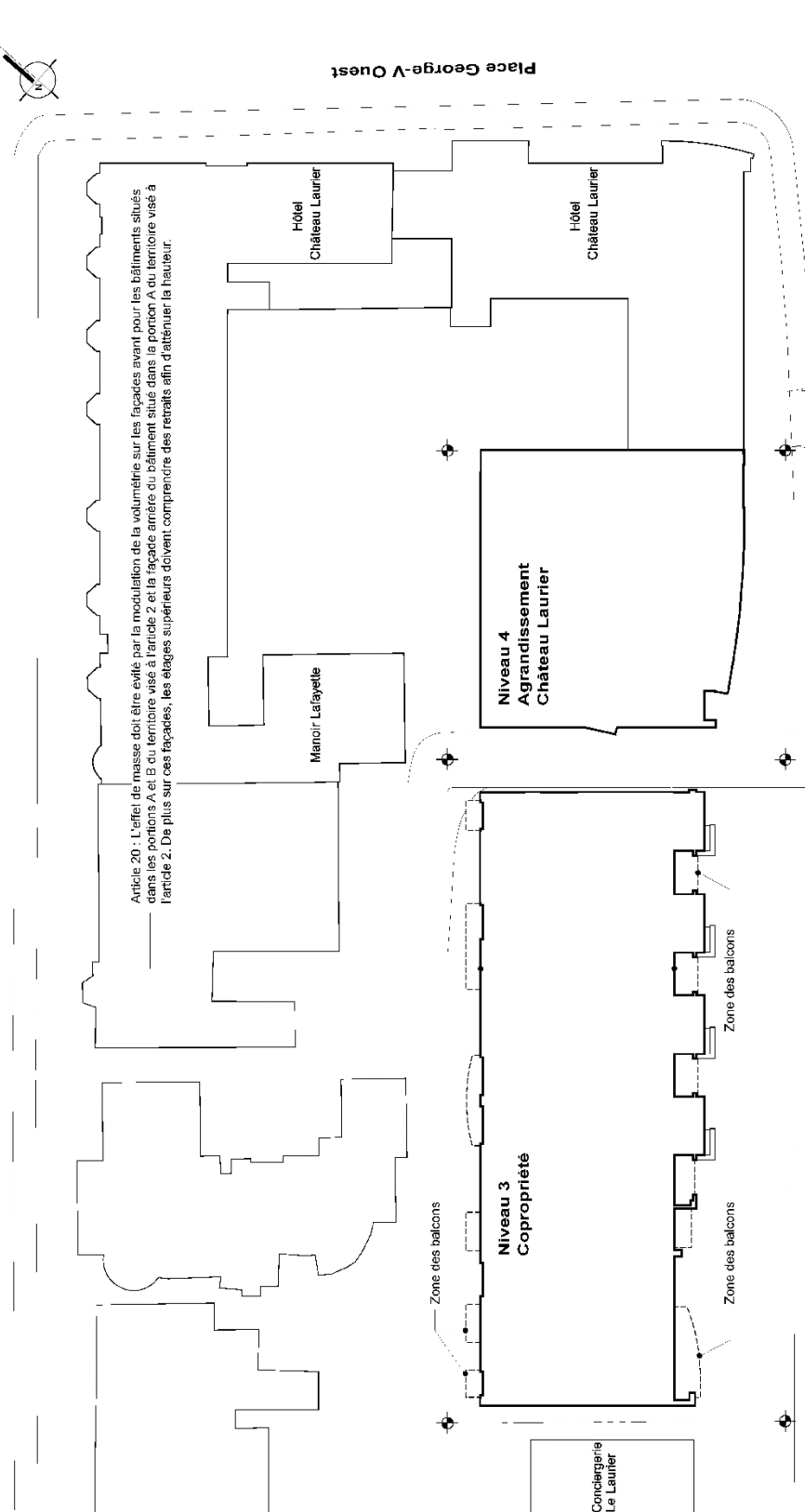
Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07H
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Grande Allée Est



Place George-V-Ouest

Avenue Wilfrid-Laurier

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Niveaux 3 & 4



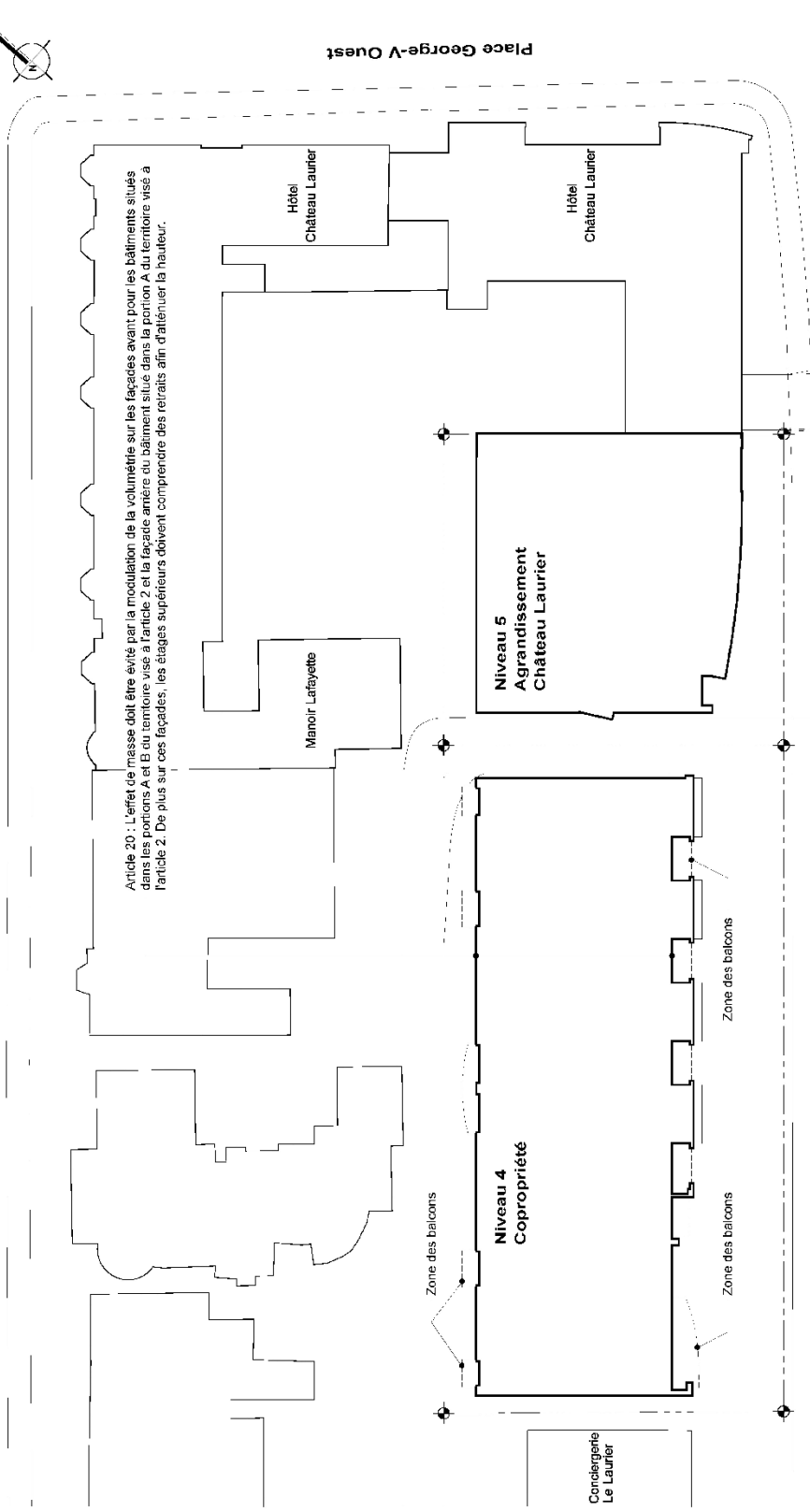
11 Juin 2005

ANNEXE VI

**LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

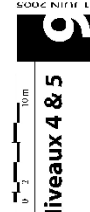
Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraités afin d'atténuer la hauteur.



Place George-V Ouest

Avenue Wilfrid-Laurier



Niveaux 4 & 5

Cogirès inc.

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre

Architectes

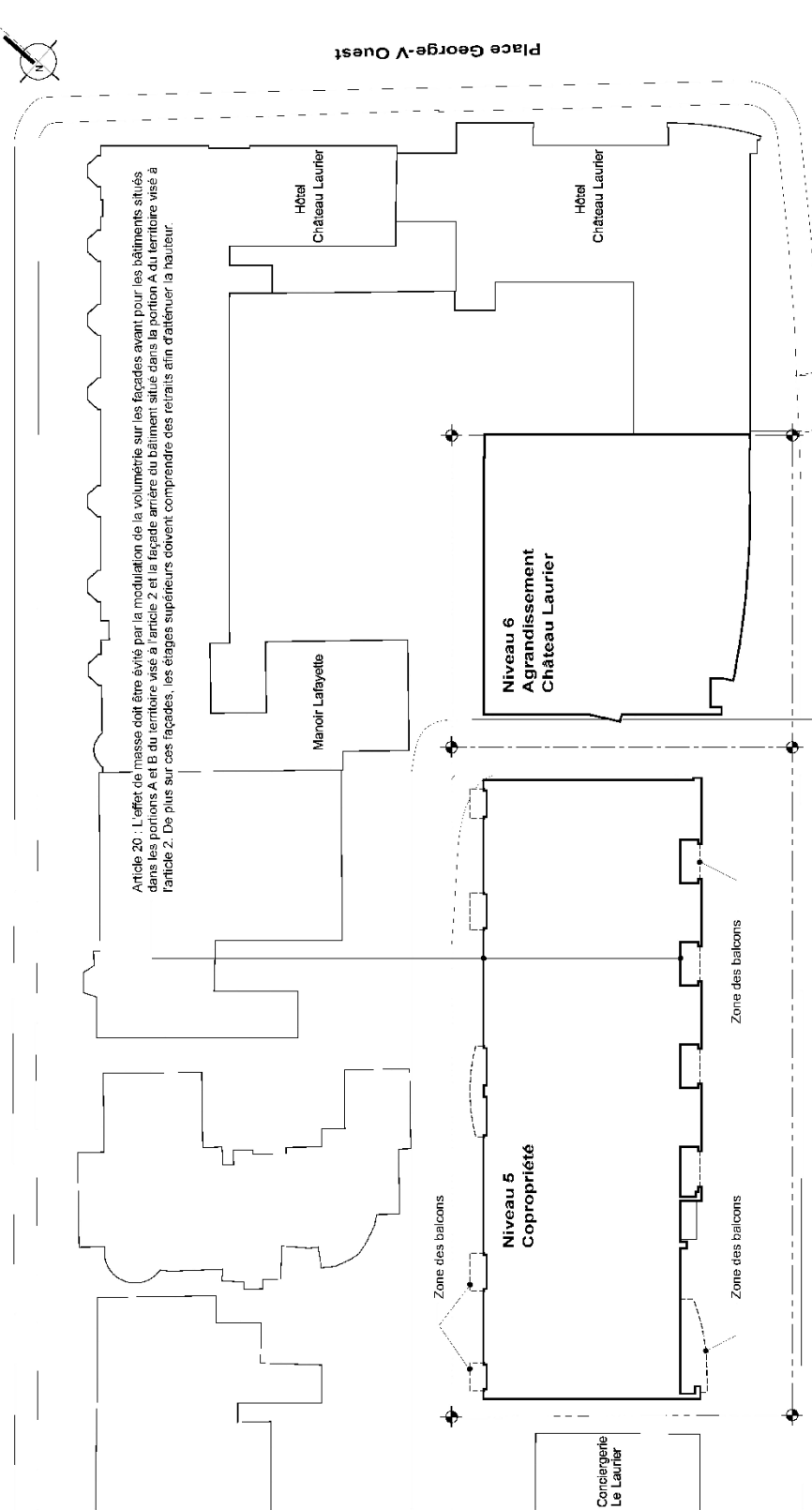
Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07J
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Grande Allée Est



Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des relais afin d'atténuer la hauteur.

Place George-V-Ouest

Avenue Wilfrid-Laurier

Projet de développement

Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

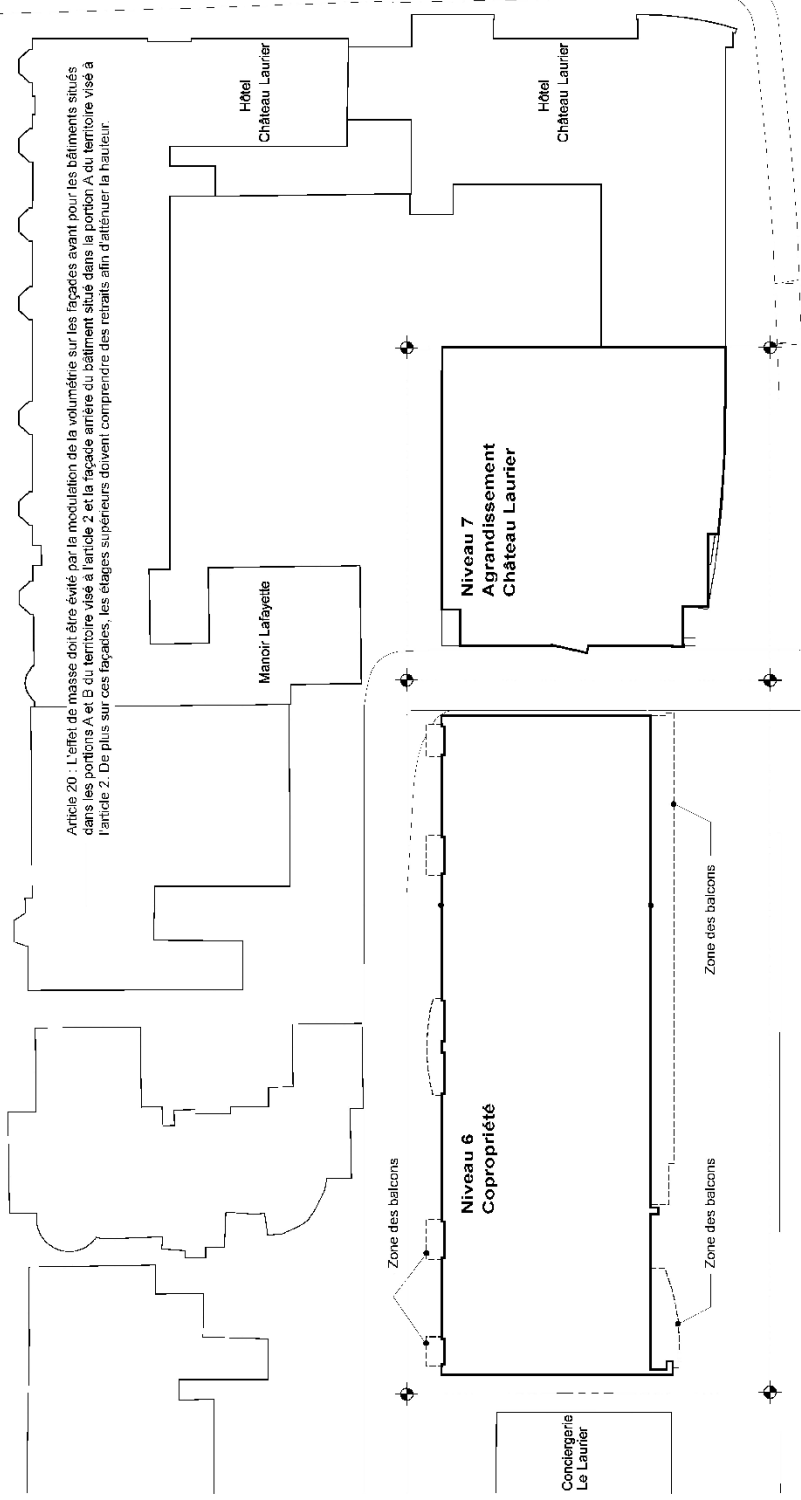
Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Niveaux 5 & 6

10
1 JUN 2007

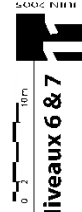
Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraites afin d'atténuer la hauteur.



Place George-V-Ouest

Avenue Wilfrid-Laurier



Cogirès inc.
Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre
Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

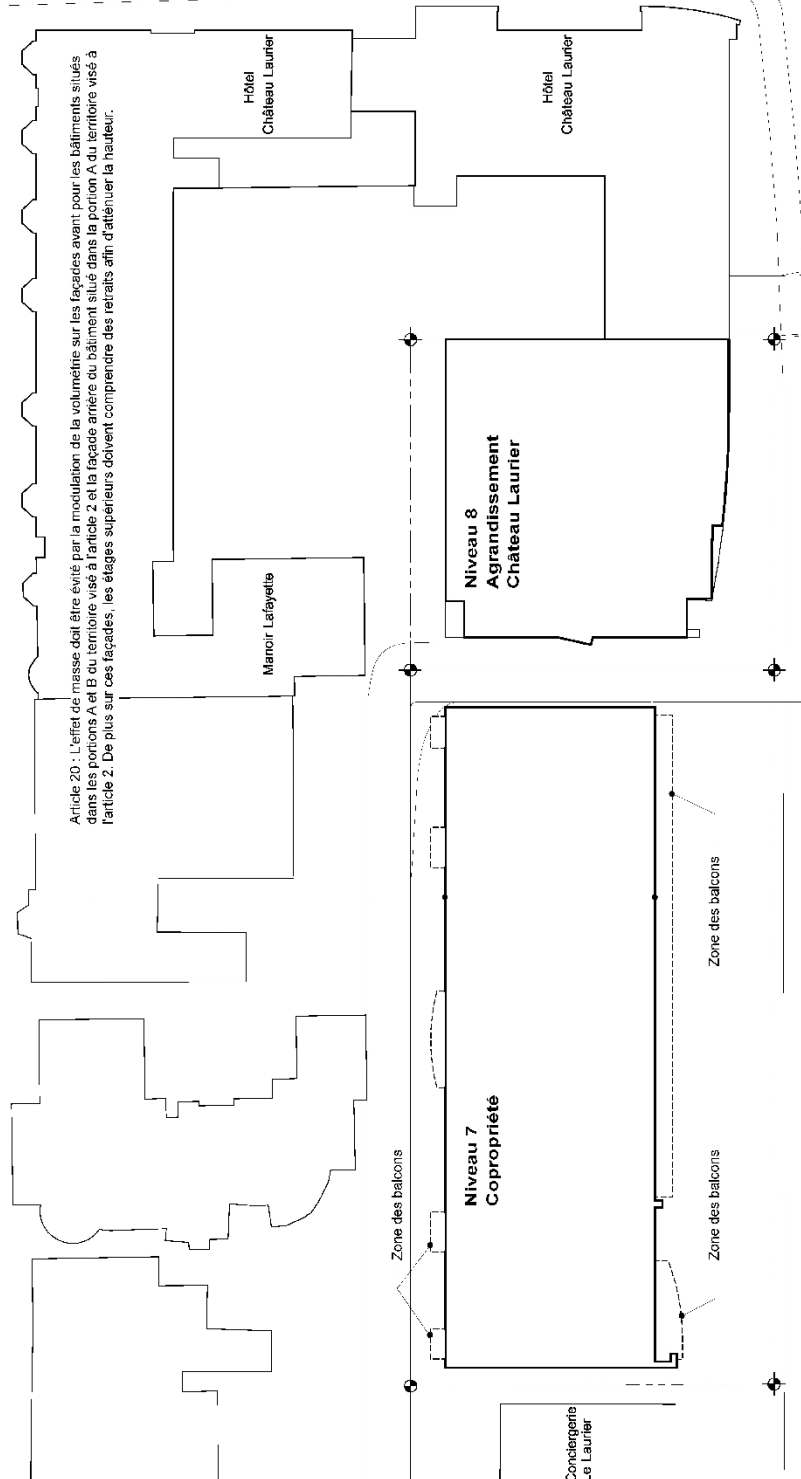
**LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07K
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

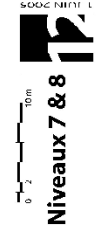
Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraits afin d'atténuer la hauteur.



Place George-V-Ouest

Avenue Wilfrid-Laurier



Cogirès inc.

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

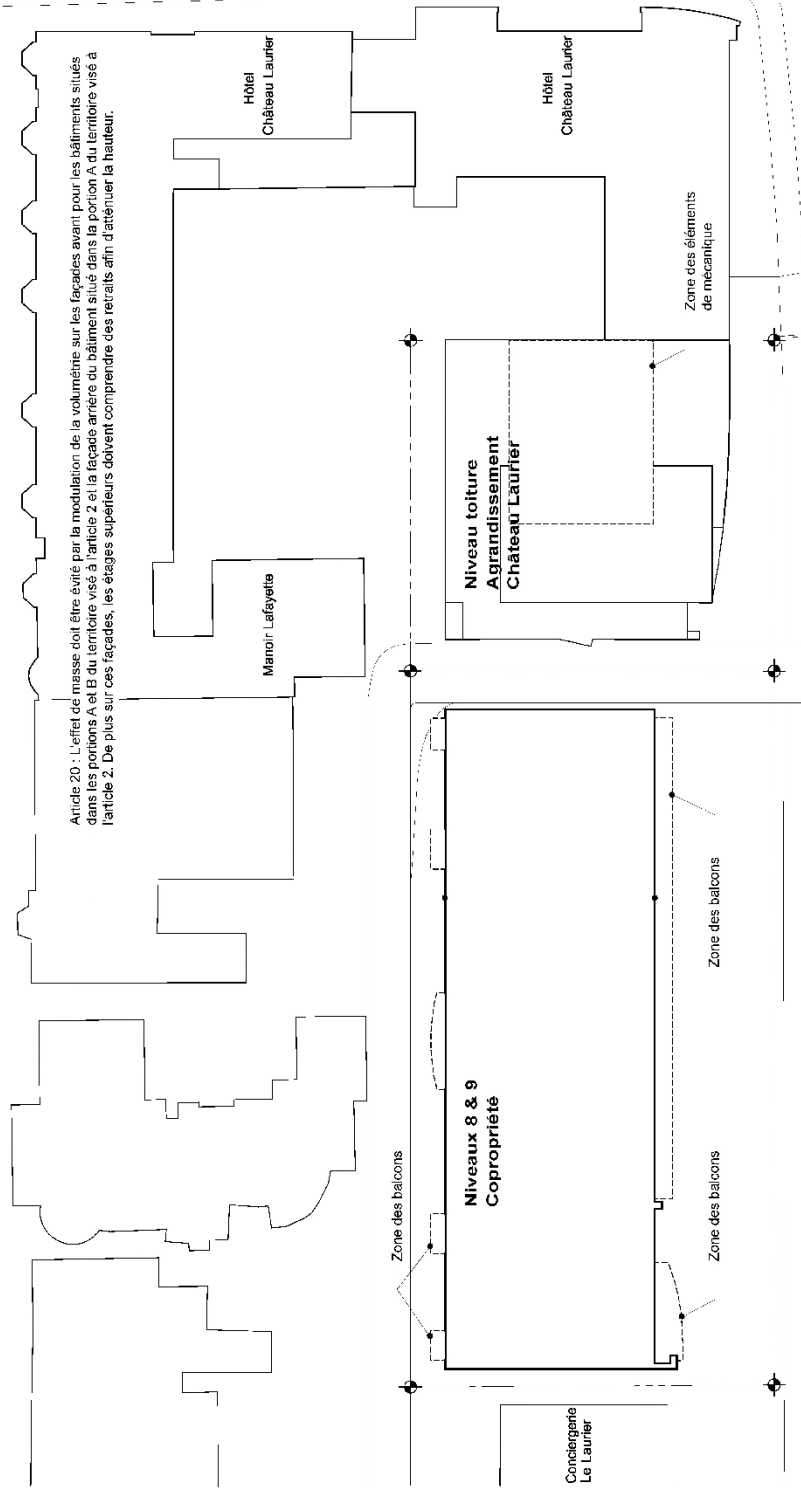
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026689 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07L
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraits afin d'atténuer la hauteur.



Place George-V-Ouest

Avenue Wilfrid-Laurier



Niveaux 8 & 9
Toiture

Cogirès inc.

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre - Architectes

Projet de développement

Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

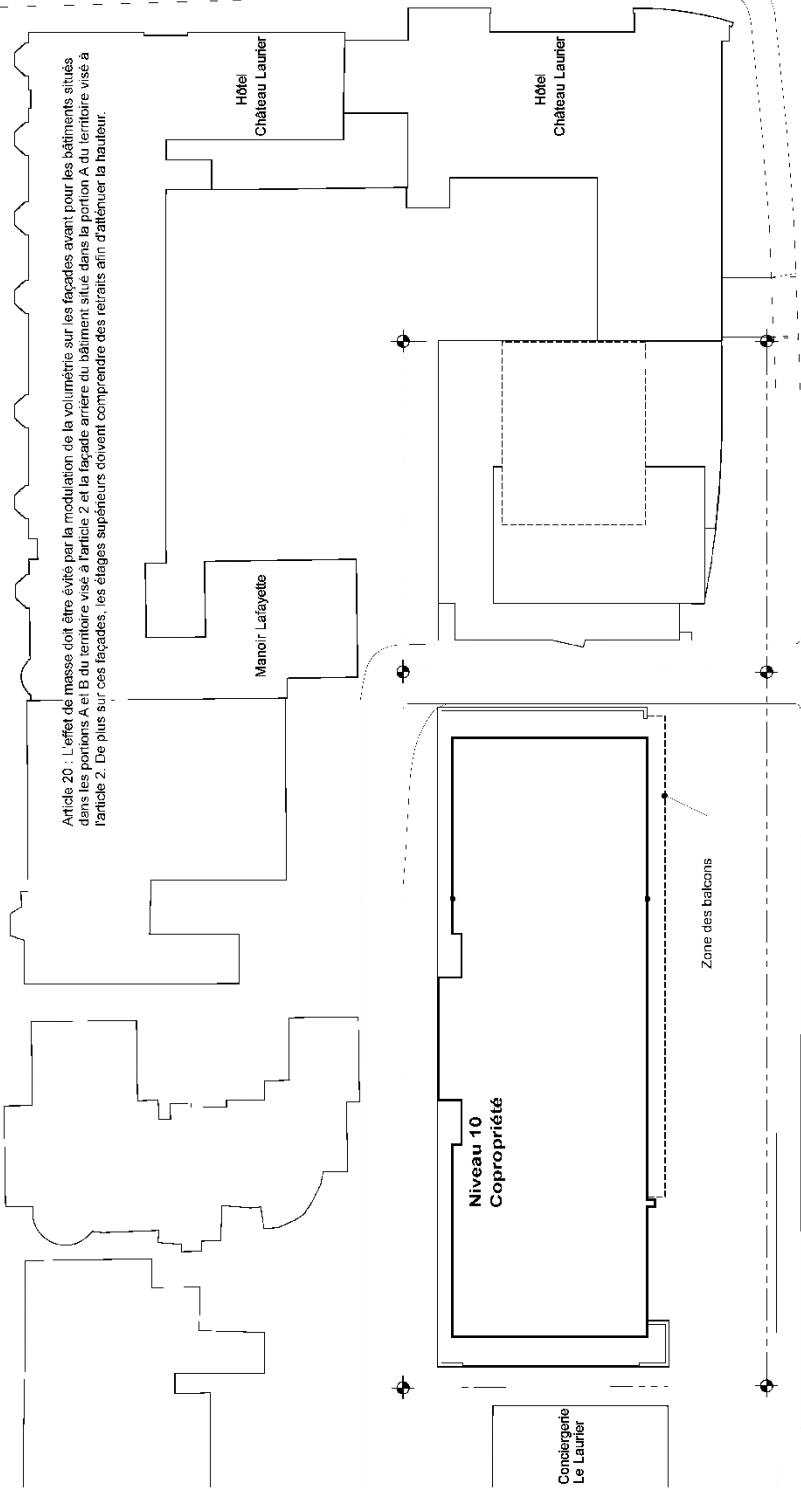
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07M

Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portiers A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraits afin d'atténuer la hauteur.



Place George-V-Ouest

Avenue Wilfrid-Laurier



Niveau 10

Cogirès inc.
Architectes

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre

Projet de développement

Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



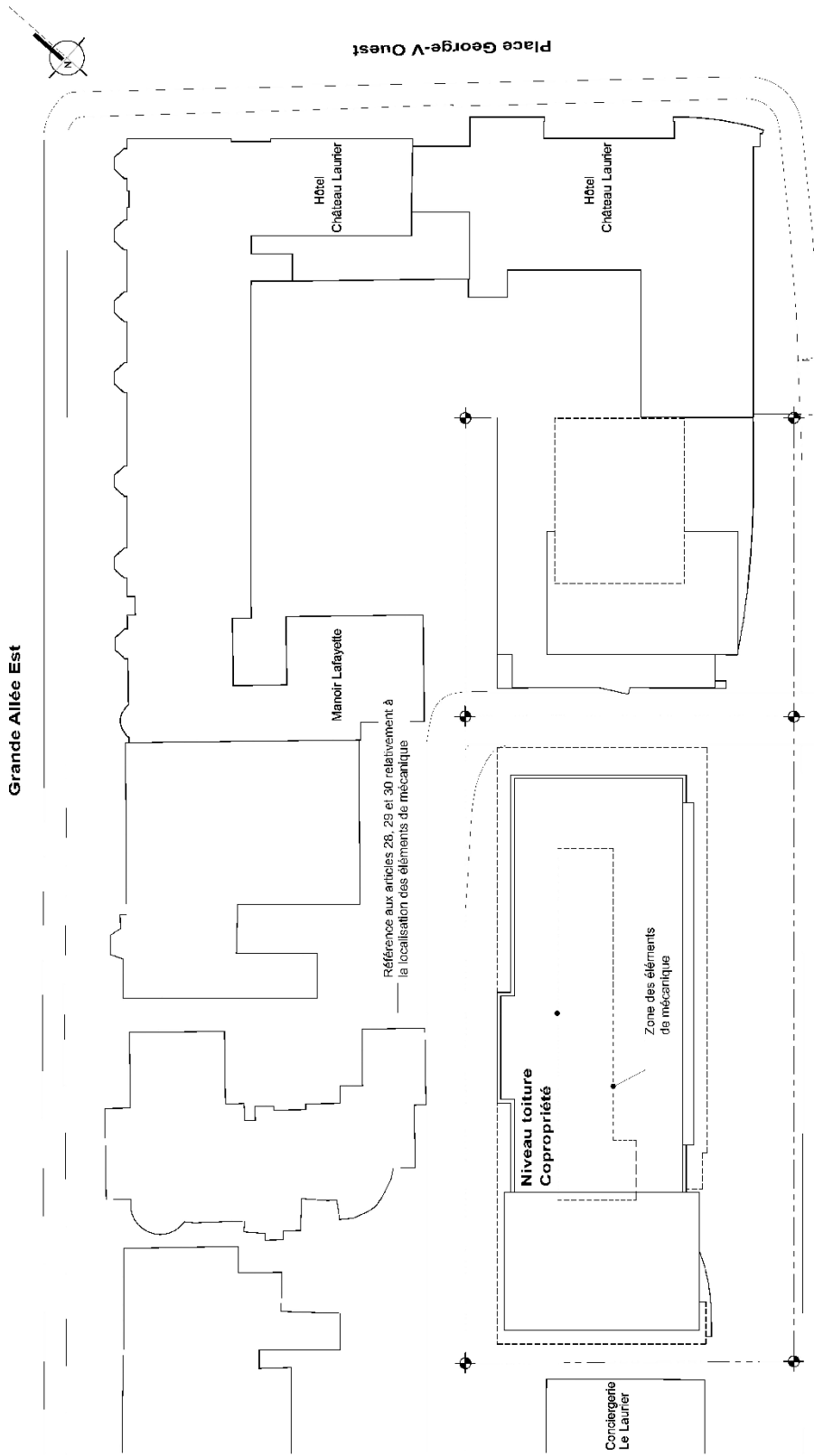
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07N
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



Place George-V-Ouest

Grande Allée Est

Avenue Wilfrid-Laurier



Toiture

Cogirès inc.

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement

Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC070
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07P
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Recoupe des plans de façade :

- Plan A
- Plan B
- Plan C
- Plan D
- Plan F
- Plan G
- Plan H

Référence aux articles 28, 29 et 30 relativement à la localisation des éléments de mécanique

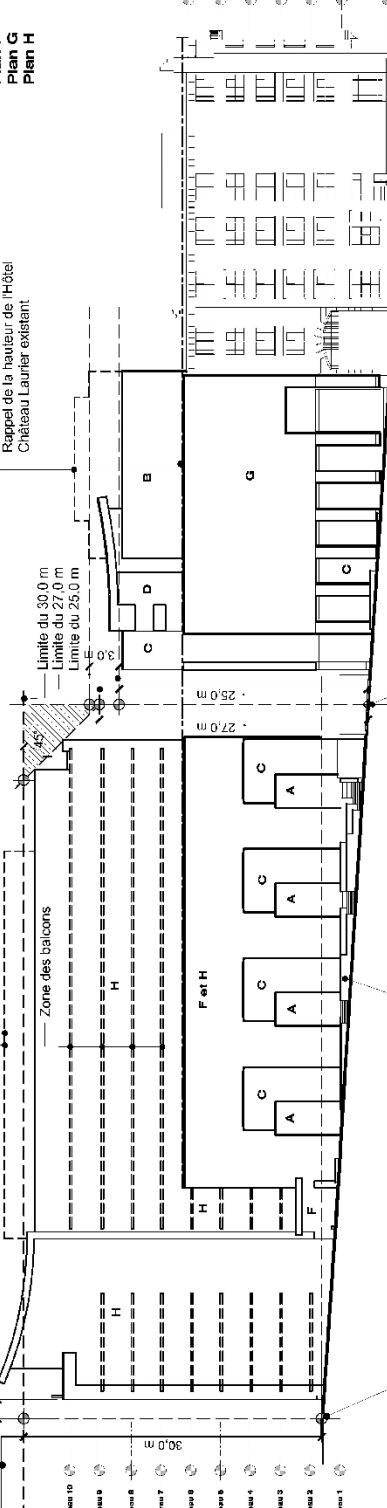
Condérgerie le Laurier
2,0 m minimum 3,0 m

Zone des éléments de mécanique
Rappel de la hauteur de l'Hôtel
Château Laurier existant

Zone des éléments de mécanique

Zone des balcons

- Mur 1
- Mur 2
- Mur 3
- Mur 4
- Mur 5
- Mur 6
- Mur 7



Point géodésique A situé à l'intersection du prolongement de la limite de lot et le centre du trottoir existant.

Point géodésique B situé à l'intersection du prolongement de la limite entre les portions A et B et le centre du trottoir existant.

Zone d'aménagement projetée



Élévation sud

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

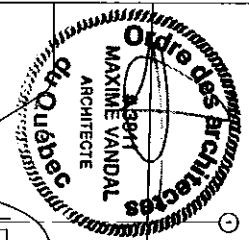
Cogirès inc.
Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes



DOCUMENT NUMÉRO 8

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DU LOT NUMÉRO 1 477 656
DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



RUE DE ST-VALLIER EST
1 479 032

RUE CHRISTOPHE-COLUMB EST
1 479 202

RUE DES VOLTIGEURS
1 479 099

235 DE ST-VALLIER EST - QUÉBEC - Q1K 2N4	
Superficie du terrain:	1 115,8 m ² (123 012 sq ft)
Superficie bâtie occupée par le bâtiment:	1 144,2 m ² (123 317 sq ft)
Superficie au sol des annexes:	1 070,2 m ² (115 066 sq ft)
Superficie d'usage résidentiel:	4 734,8 m ² (509 954 sq ft)
Superficie d'usage commercial:	198 m ² (21 305 sq ft)
Superficie d'usage industriel:	219 m ² (23 525 sq ft)
Nombre d'unités:	40
Classe de réglementation:	20

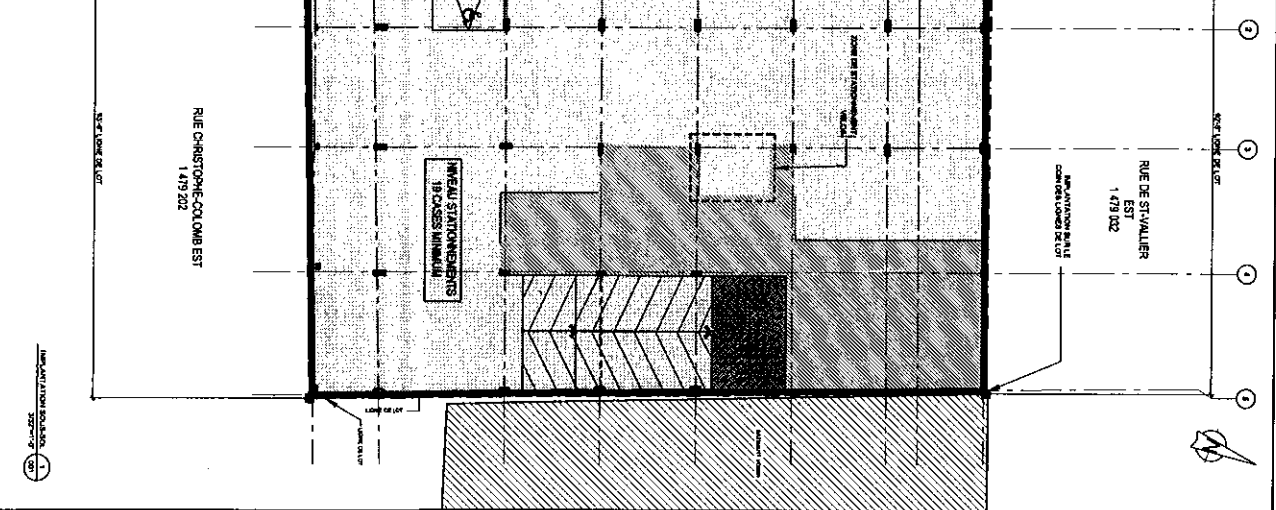


RUE DE ST-VALLIER EST
1 479 032

RUE CHRISTOPHE-COLUMB EST
1 479 202

RUE DES VOLTIGEURS
1 479 099

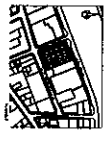
235 DE ST-VALLIER EST - QUÉBEC - Q1K 2N4	
Superficie du terrain:	1 115,8 m ² (123 012 sq ft)
Superficie bâtie occupée par le bâtiment:	1 144,2 m ² (123 317 sq ft)
Superficie au sol des annexes:	1 070,2 m ² (115 066 sq ft)
Superficie d'usage résidentiel:	4 734,8 m ² (509 954 sq ft)
Superficie d'usage commercial:	198 m ² (21 305 sq ft)
Superficie d'usage industriel:	219 m ² (23 525 sq ft)
Nombre d'unités:	40
Classe de réglementation:	20



235 DE ST-VALLIER E.

NOTES GÉNÉRALES

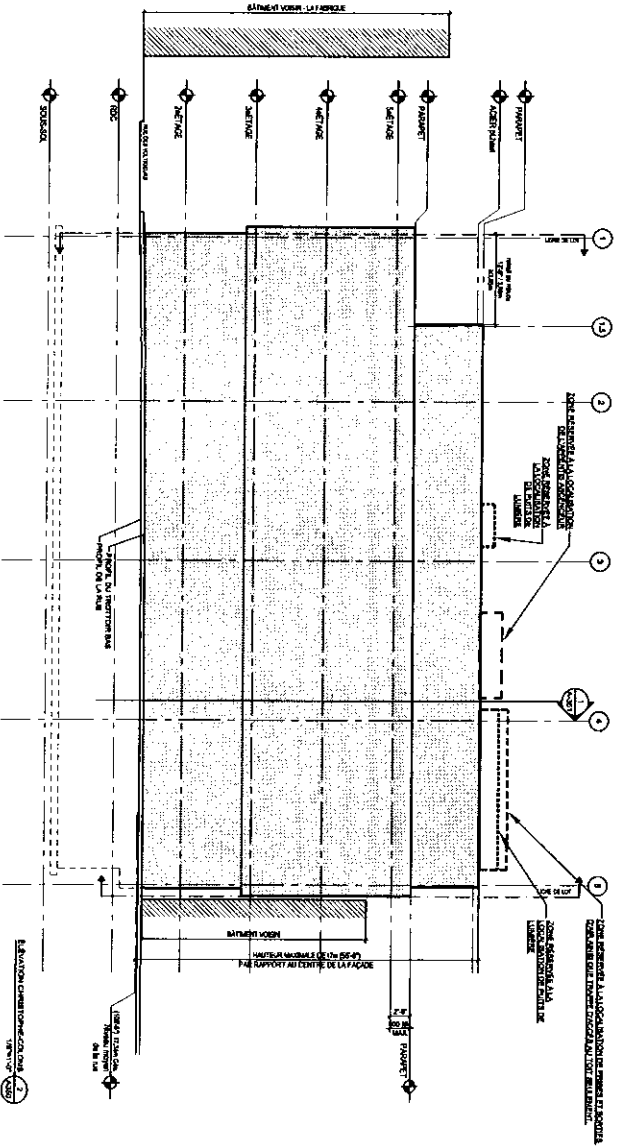
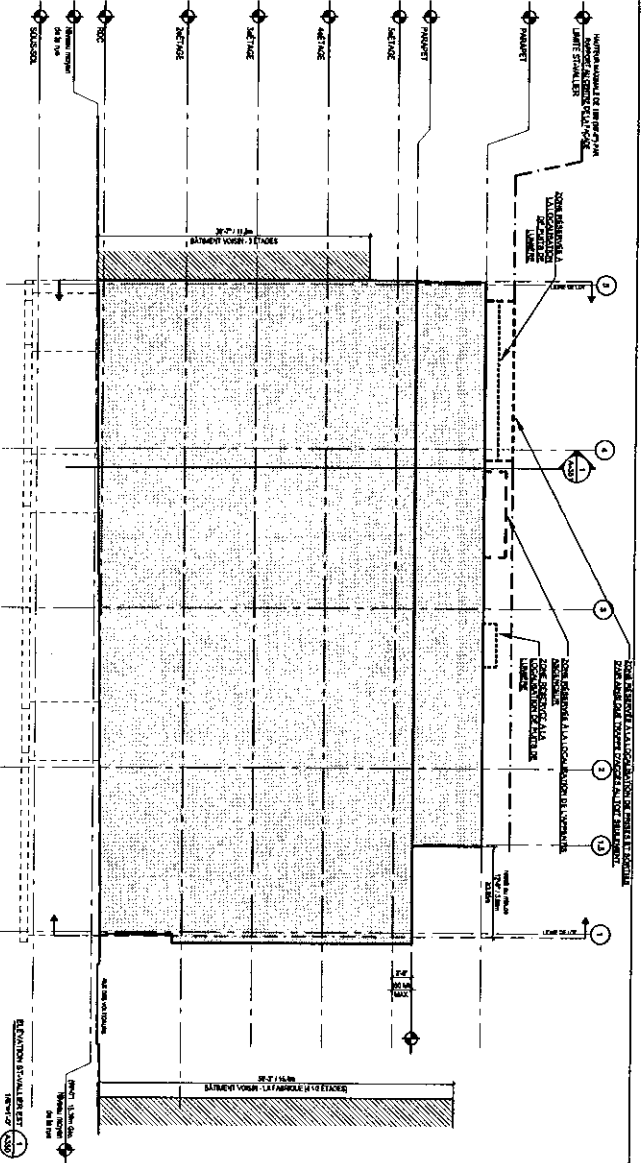
The drawings are prepared in accordance with the provisions of the Act respecting access to documents held by the State, municipalities and corporations (R.S.Q. c. A-31) and the Access to Information Act (R.S.C. (1985) c. A-31).
Les plans sont préparés conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès à l'information (R.S.C. (1985) c. A-31) et de la Loi sur l'accès aux documents de la personne publique, des municipalités et des corporations (R.S.Q. c. A-31).
The drawings are prepared in accordance with the provisions of the Act respecting access to documents held by the State, municipalities and corporations (R.S.Q. c. A-31) and the Access to Information Act (R.S.C. (1985) c. A-31).
Les plans sont préparés conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès à l'information (R.S.C. (1985) c. A-31) et de la Loi sur l'accès aux documents de la personne publique, des municipalités et des corporations (R.S.Q. c. A-31).



NO	DESCRIPTION	DATE
01	PROJET	11/2018
02	PROJET	11/2018
03	PROJET	11/2018
04	PROJET	11/2018
05	PROJET	11/2018
06	PROJET	11/2018
07	PROJET	11/2018
08	PROJET	11/2018
09	PROJET	11/2018
10	PROJET	11/2018
11	PROJET	11/2018
12	PROJET	11/2018
13	PROJET	11/2018
14	PROJET	11/2018
15	PROJET	11/2018
16	PROJET	11/2018
17	PROJET	11/2018
18	PROJET	11/2018
19	PROJET	11/2018
20	PROJET	11/2018
21	PROJET	11/2018
22	PROJET	11/2018
23	PROJET	11/2018
24	PROJET	11/2018
25	PROJET	11/2018
26	PROJET	11/2018
27	PROJET	11/2018
28	PROJET	11/2018
29	PROJET	11/2018
30	PROJET	11/2018
31	PROJET	11/2018
32	PROJET	11/2018
33	PROJET	11/2018
34	PROJET	11/2018
35	PROJET	11/2018
36	PROJET	11/2018
37	PROJET	11/2018
38	PROJET	11/2018
39	PROJET	11/2018
40	PROJET	11/2018

PLAN - AMÉNAGEMENT

PROJET: 2357 P-01
 DATE: 11/2018
 ÉCHELLE: 1/50
 N° DE PROJET: A001

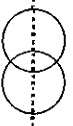


235 DE ST-VALLIER E.

NOTES GÉNÉRALES

1. Les dimensions indiquées sont en mètres.
 2. Les dimensions indiquées sont en mètres.
 3. Les dimensions indiquées sont en mètres.
 4. Les dimensions indiquées sont en mètres.
 5. Les dimensions indiquées sont en mètres.
 6. Les dimensions indiquées sont en mètres.
 7. Les dimensions indiquées sont en mètres.
 8. Les dimensions indiquées sont en mètres.
 9. Les dimensions indiquées sont en mètres.
 10. Les dimensions indiquées sont en mètres.
 11. Les dimensions indiquées sont en mètres.
 12. Les dimensions indiquées sont en mètres.
 13. Les dimensions indiquées sont en mètres.
 14. Les dimensions indiquées sont en mètres.
 15. Les dimensions indiquées sont en mètres.

N°	DESCRIPTION	DATE
1	PROJET	11/12/12
2	PROJET	11/12/12
3	PROJET	11/12/12
4	PROJET	11/12/12
5	PROJET	11/12/12
6	PROJET	11/12/12
7	PROJET	11/12/12
8	PROJET	11/12/12
9	PROJET	11/12/12
10	PROJET	11/12/12
11	PROJET	11/12/12
12	PROJET	11/12/12
13	PROJET	11/12/12
14	PROJET	11/12/12
15	PROJET	11/12/12
16	PROJET	11/12/12
17	PROJET	11/12/12
18	PROJET	11/12/12
19	PROJET	11/12/12
20	PROJET	11/12/12



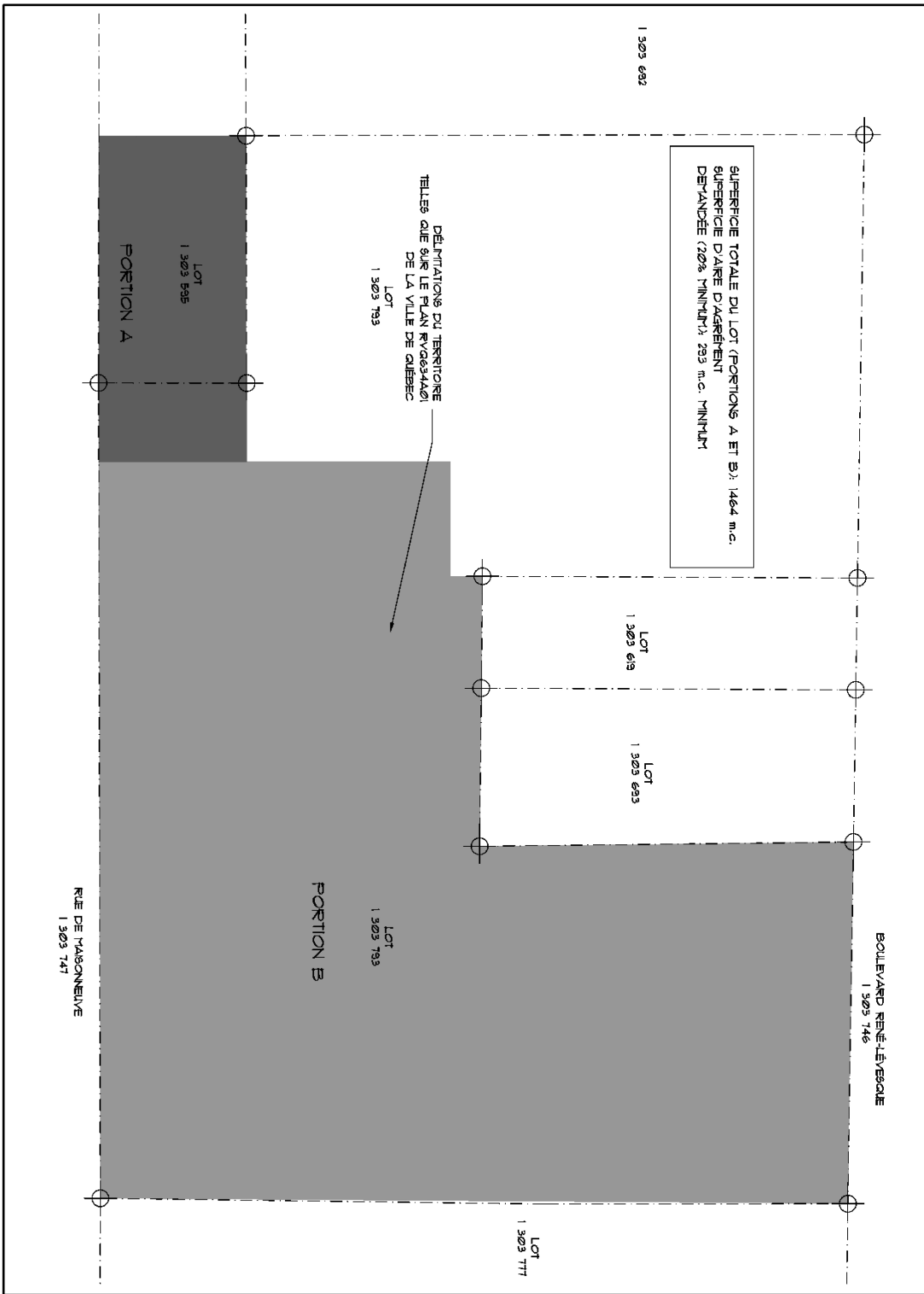
ELEVATIONS-
AVANT ET ARRIERE

Dessiné par: M.V.
 Date: 11/12/12
 Approuvé par: M.V.
 Date: 11/12/12
 V.1010000 ASSO 15

DOCUMENT NUMÉRO 10

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 3 583 560 À
3 583 636 ET D'UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 1 303 595 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



SUPERFICIE TOTALE DU LOT (PORTIONS A ET B): 1464 m.c.
 SUPERFICIE D'AIRE D'AGRÈMENT DÉMANDÉE (20% MINIMUM): 293 m.c. MINIMUM

PROJET
LES TERRASSES MARIENNE

Propriétaire
 Site 138 de Marienne
 Québec
 Type de bâtiment
 HABITATION MULTIFAMILIAIRE
 Dossier: 70-03891

FRANÇOIS CÔTÉ
 GILLES BOUDRY
 SÉBASTIEN BÉGIN
 MICHEL RICHARD
ARCHITECTURE EN CONSULTANTS EN

Architecture
LES ARCHITECTES JEAN CÔTÉ & ASS.
 771, rue St-Jacques, 101 - Québec (Québec) G1K 3W2 - Tél: (418) 693-3066 - Fax: (418) 693-3068 - E-mail: info@jeancote.com

Titre
PLAN DE CONSTRUCTION TERRITOIRE
 Echelle: 1/200
 Date: 26 mai 2004

Notes
 L'ingénieur géométrique a vérifié les bornes de la parcelle et les dimensions du terrain. Les dimensions indiquées sur le plan sont des dimensions moyennes. Les dimensions exactes sont indiquées sur le plan. Les dimensions indiquées sur le plan sont des dimensions moyennes. Les dimensions exactes sont indiquées sur le plan. Les dimensions indiquées sur le plan sont des dimensions moyennes. Les dimensions exactes sont indiquées sur le plan.

Eligé
APPROBATION A LA VILLE
 Spécialité

Signature
 A. CÔTÉ
 CARRÉ PAR
 O. BOUDRY
 DRESSÉ PAR
 A. CHEMMENT

Faillir
 1
 13

ANNEXE VI

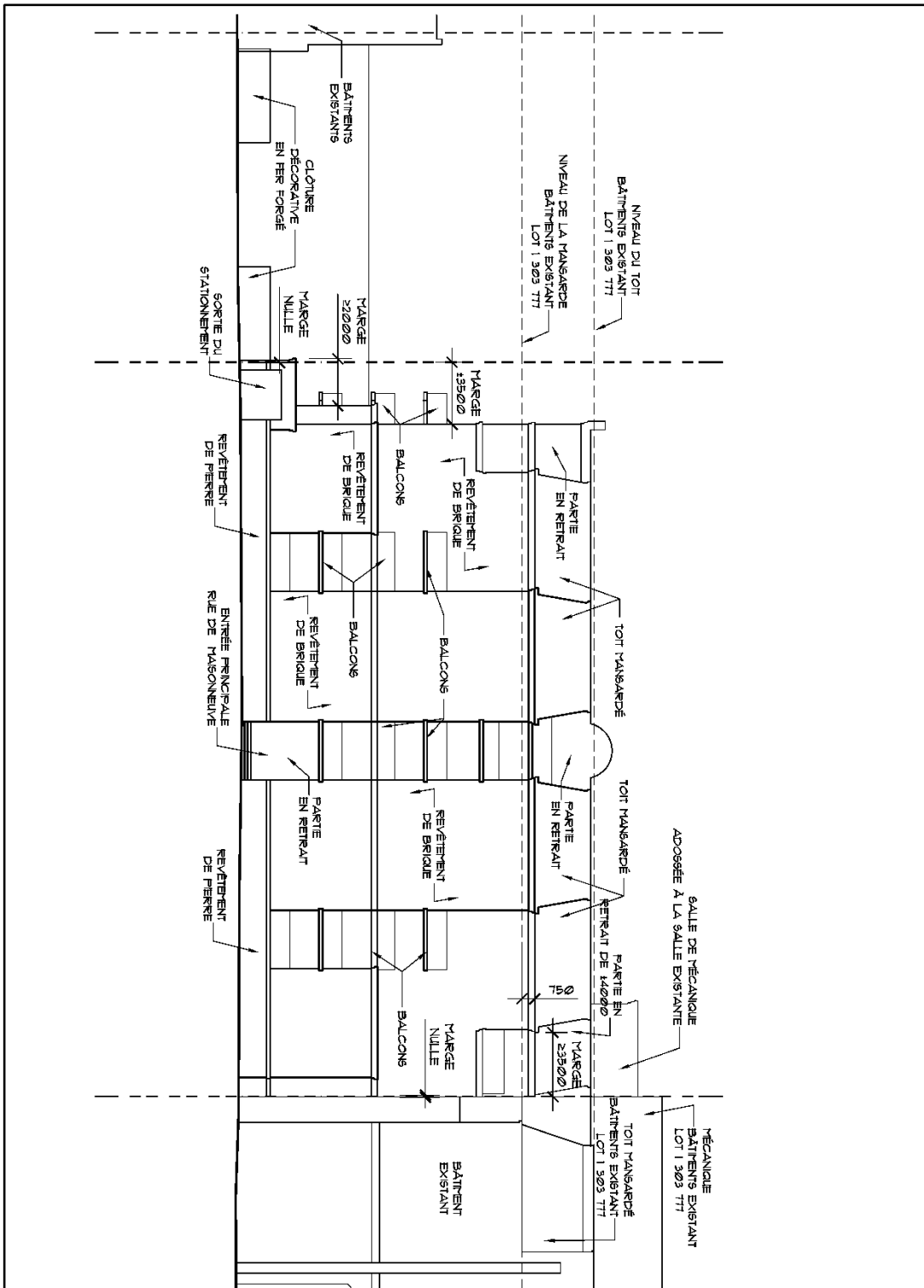
LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DIVISION DE L'URBANISME

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10A
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



Projet LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire Société 138 de Maisonneuve	Projet Type de projet MANSARDE MULTIFAMILIALE Dossier no 03491
Architecte I.P.S. ARCHITECTHS JEAN CÔTE & ASS. 1771, rue Saint-Jacques, 101, St-Hubert Québec (Québec) G1K 3W2 Tél. (514) 381-1111 E-mail: info@ipsarchitecths.com	
Titre PLAN DE CONSTRUCTION ELEVATION MAISONNEUVE	
Echelle 1/200	Date 26 mai 2004
Notes L'architecte garantit, en tout ou en partie, l'exactitude des données et des spécifications de ce plan. Toute erreur ou omission non mentionnée dans les spécifications ou dans le travail, l'absence d'attention ou de diligence de la part de l'architecte ne sera pas considérée comme une faute de l'architecte. Aucune garantie ne sera donnée par l'architecte quant à l'exactitude des données ou des spécifications.	
Étape APPROBATION À LA VILLE	
Spécificité Scelus	
Architecte J. CÔTE Censuré par O. BOULOUX Densité par A. CHENIERVERT	Feuille 3 13



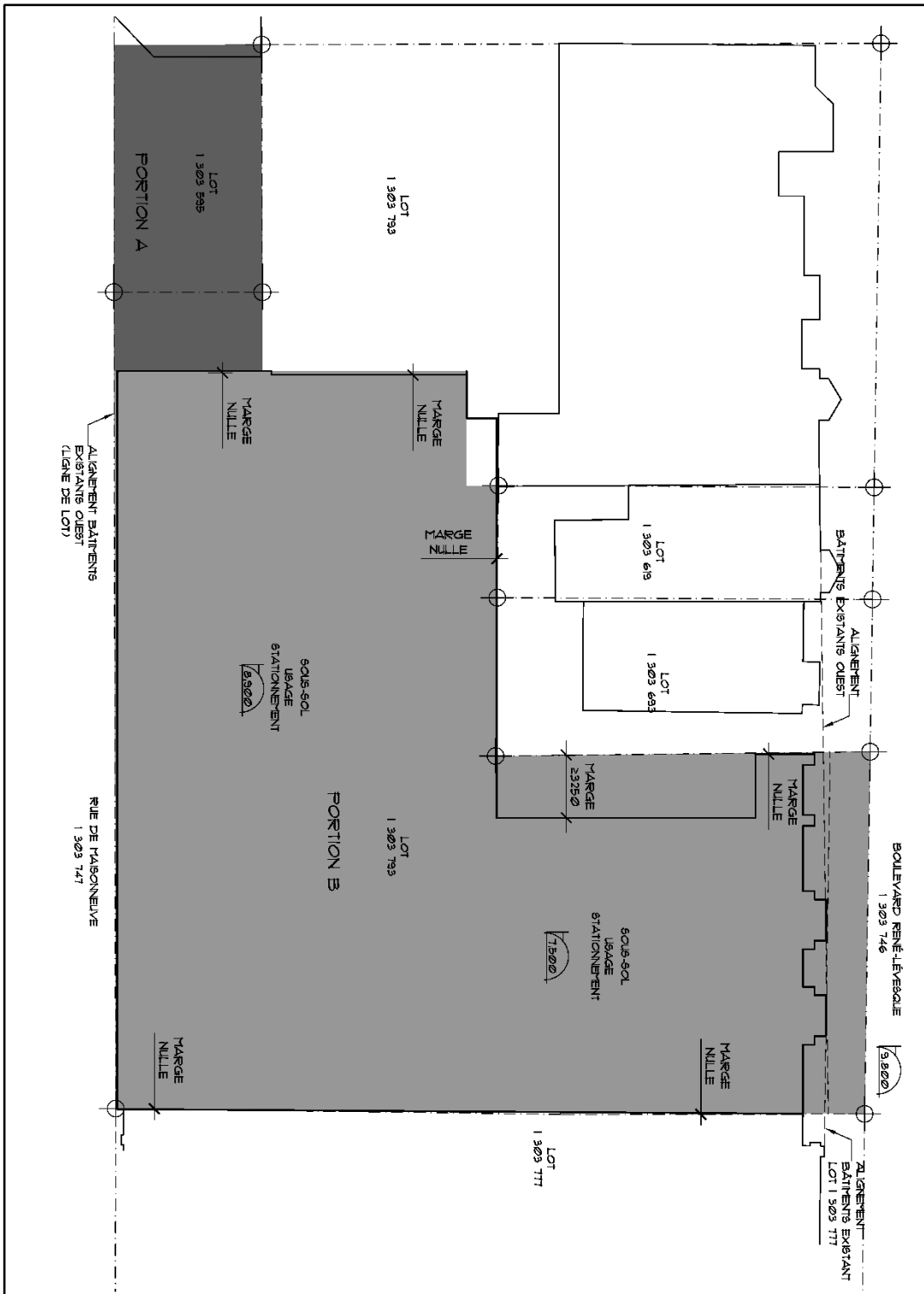
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10C
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire Site 138 de Maisonneuve Québec Québec	
Type de bâtiment MAISONNEUVE MULTIFAMILIALE Dossier n° 03.851	
Architecture I.P.S. ARCHITECTES JEAN CÔTE & ASS. 771, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1111 Québec (Québec) Q1K 3Y2, fax (514) 861-1111 E-mail: info@ipsarchitectes.com	
Architecte JEAN CÔTE & ASS. 771, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1111 Québec (Québec) Q1K 3Y2, fax (514) 861-1111 E-mail: info@ipsarchitectes.com	
Titre PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 00	
Echelle : 1/200 Date : 28 mai 2004	
NOTES 1. Le présent plan a été préparé en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'auteur est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'auteur est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'auteur est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'auteur est formellement interdite.	
Étape APPROBATION À LA VILLE Spécialité	
Dessiné par : A. CHEMNERET Vérifié par : O. BOUTUC Approuvé par : J. GAGNON Échelle : 5/13	



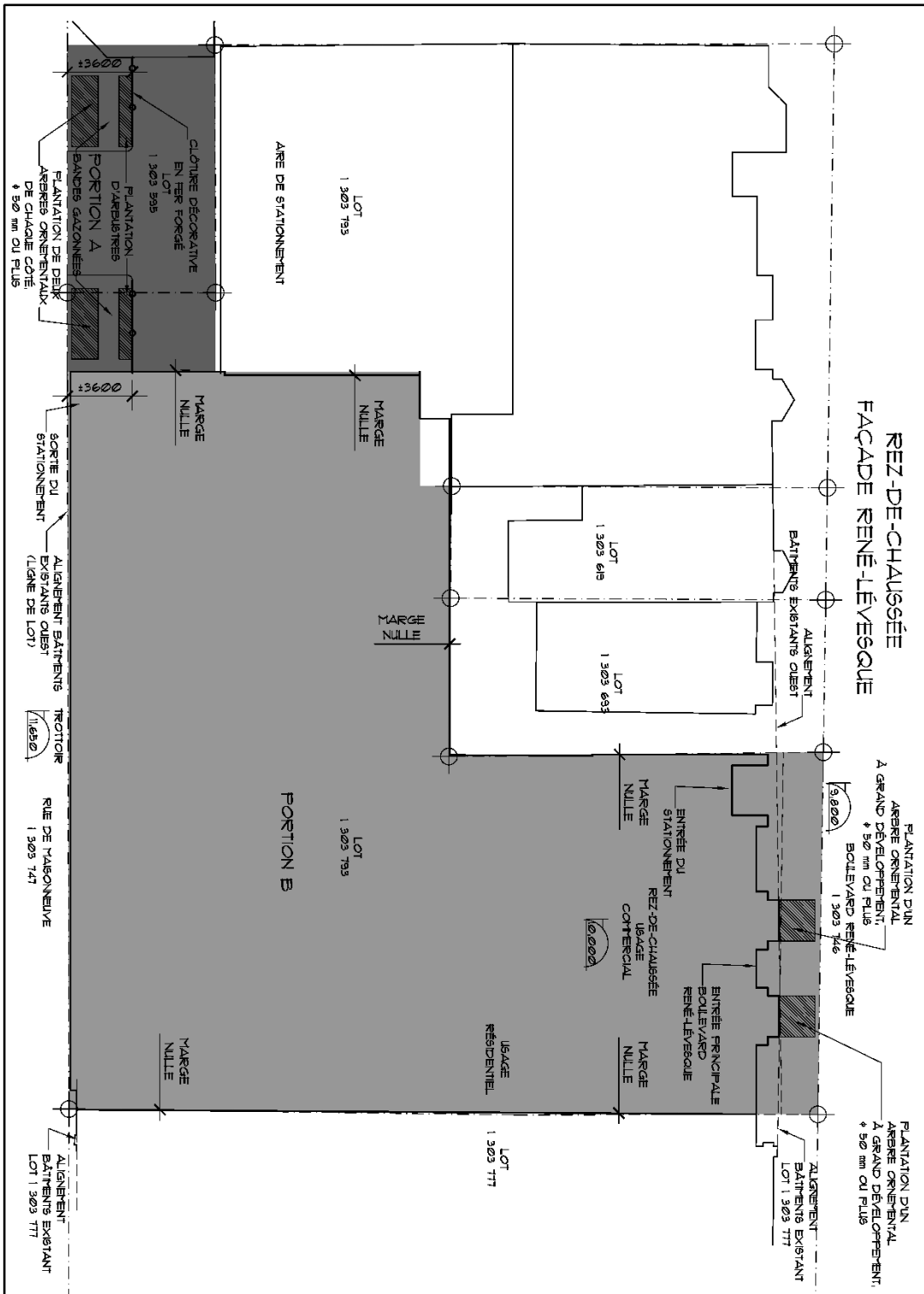
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10E
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire Site 138 de Mississauga	Adresse 1303 746 BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE
Type de bâtiment MAISONNEUVE MULTIFAMILIALE	Dossier n° 03-851
Architecte L'ES ARCHITECTES JEAN CÔTÉ & ASS. 777, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1111 Québec (Q.C.) G1K 3W5, fax. (514) 861-1111 E-mail: info@esarchitectes.com	
Titre PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 0	
Echelle 1/200	Date 26 mai 2004
Notes 1. Le présent plan a été vérifié et approuvé par le vérificateur des permis de la Ville de Québec. Toute erreur ou omission dans ce plan ne sera pas la responsabilité de la Ville de Québec. Aucune modification ne devra être faite sans l'approbation écrite de la Ville de Québec.	
Étage APPROBATION À LA VILLE Spécialité	
Signature 6/13	

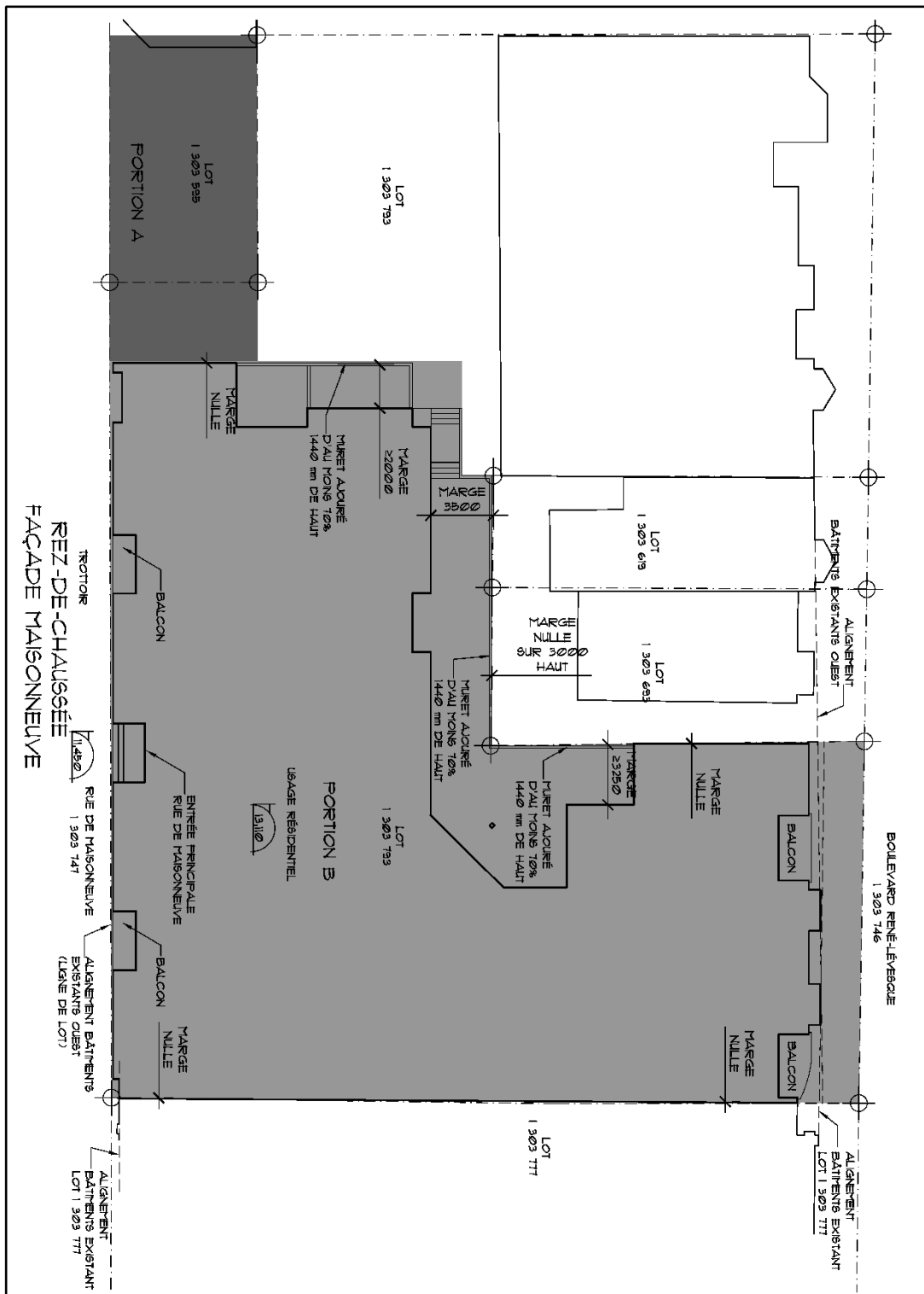


SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10F
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire Site 138 de Maisonneuve Québec	
Type de bâtiment MAISONNEUVE MULTIFAMILIALE Dossier n° 03-851	
Architecture L'AS ARCHITECTES JEAN CÔTÉ & ASS. 771, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1111 Québec (Q.C.) G1K 3W2, fax (514) 861-1111 Québec (Q.C.) G1K 3W2, fax (514) 861-1111 E-mail: info@lascotes.com	
Architecte JEAN CÔTÉ 771, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1111 Québec (Q.C.) G1K 3W2, fax (514) 861-1111 Québec (Q.C.) G1K 3W2, fax (514) 861-1111 E-mail: info@lascotes.com	
Titre PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 1	
Echelle 1/200	Date 28 mai 2004
NOTES Noter que tout plan d'architecte doit être vérifié avant toute construction. Les vérifications doivent être effectuées par un professionnel habilité à cet effet. Toute erreur ou omission dans ce plan de construction est de la responsabilité de l'architecte. Aucune modification ne devra être faite sans l'approbation écrite de l'architecte.	
Étape APPROBATION À LA VILLE	
Spécialité Spécialité	
Grécaire 4. CÔTÉ Dessiné par O. BOULOC Dessiné par A. CHEMENEY	
7/13	



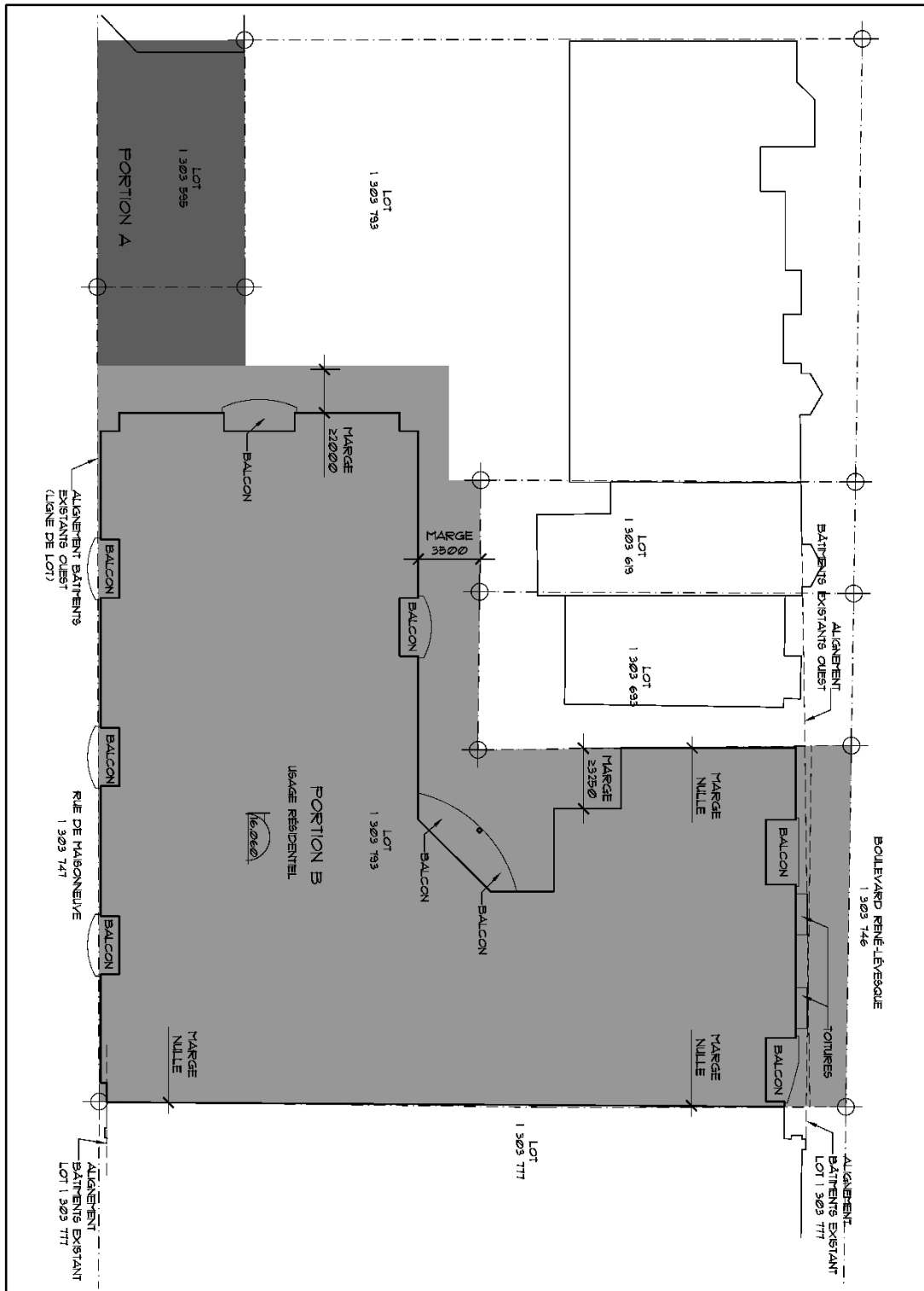
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10G
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire Site 148 de Maisonneuve	
Type de bâtiment HABITATION MULTIFAMILIALE	
Dossier no 03-891	
ARCHITECTURE LES ARCHITECTES JEAN CÔTÉ & ASS. 171, rue St-Jacques, 101 - Tel. (514) 981-1711 Québec (Québec) G1K 3W2 - Fax: (514) 981-1712 E-mail: info@jeancote.com	
CONSTRUCTEUR PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 2 Echelle 1/800 Date 26 mai 2004	
NOTES L'interprétation graphique est tenue de respecter les prescriptions de ce règlement. Toute modification de la construction est soumise à l'approbation de la Ville de Québec. Toute modification de la construction est soumise à l'approbation de la Ville de Québec. Toute modification de la construction est soumise à l'approbation de la Ville de Québec.	
Étages APPROBATION A LA VILLE Spécificité Scellé	
Approuvé À COÛT PAR Q. MILION Chiffres de A. CHIFFRÉS	Feuille 8 13



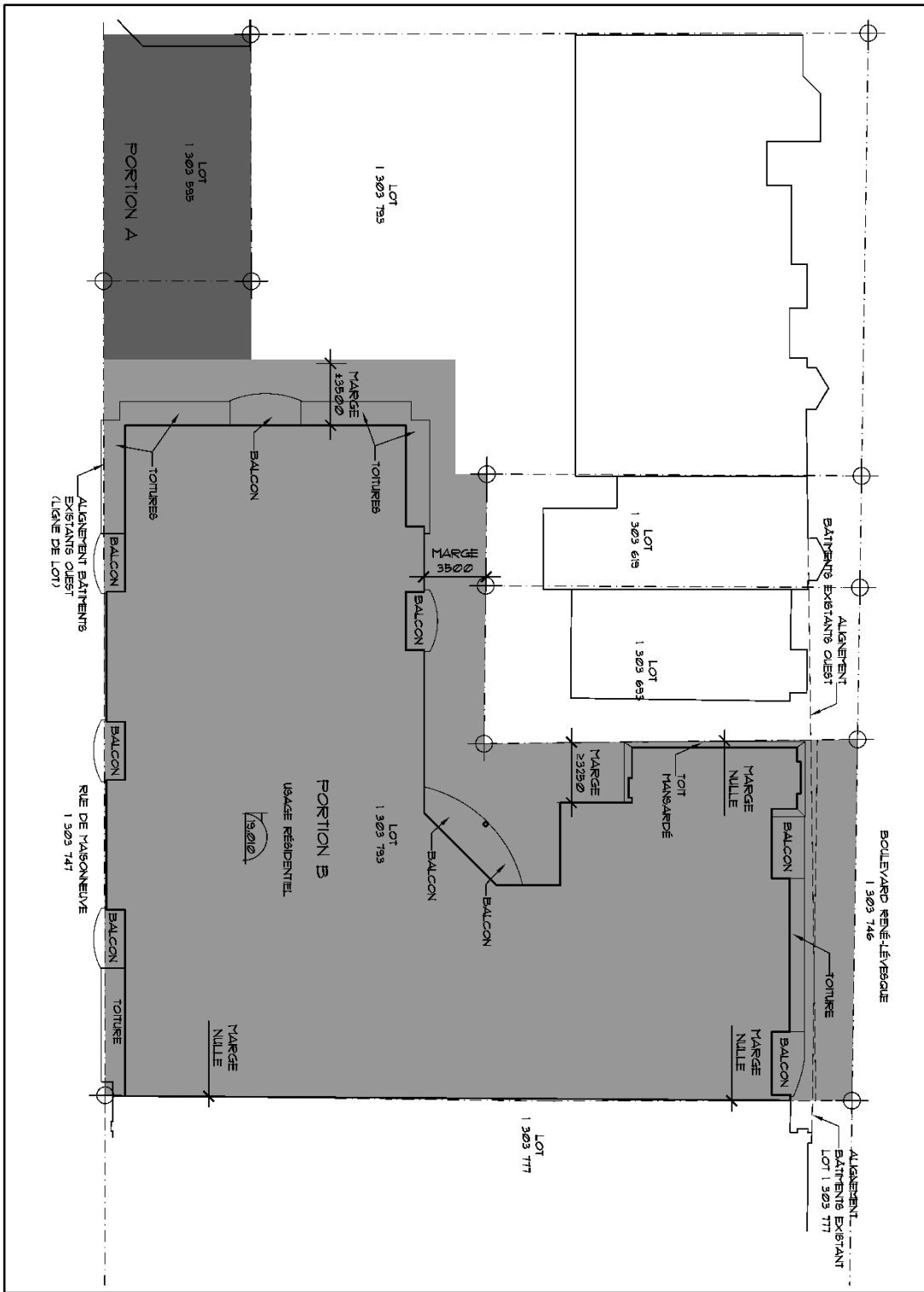
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10H
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire	GILLES BOUDREAU
Site 138 de Matane	Matane (Québec)
Type de bâtiment	MABRYN MULTIFAMILIAIRE
Dossier n°	03-891
ARCHITECTURE LES ARCHITECTES JEAN CÔTE & ASS. 771, rue St-Jacques, 101 Québec (Qué.) G1K 5W2 Tél. (418) 693-3986 Fax (418) 693-3986 E-mail: atelier@jeancote.com	
PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 3 Echelle: 1/200 Date: 26 mai 2004	
NOTES 1. L'interprétation graphique des dimensions est laissée à la charge de l'exécutant. 2. Les dimensions sont en mètres. 3. Les dimensions sont en mètres. 4. Les dimensions sont en mètres. 5. Les dimensions sont en mètres. 6. Les dimensions sont en mètres. 7. Les dimensions sont en mètres. 8. Les dimensions sont en mètres. 9. Les dimensions sont en mètres. 10. Les dimensions sont en mètres. 11. Les dimensions sont en mètres. 12. Les dimensions sont en mètres. 13. Les dimensions sont en mètres.	
Etage APPROBATION A LA VILLE Spécialité	
Scans	
Tracé par A. CHÉREBERT	Façade 9 13



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

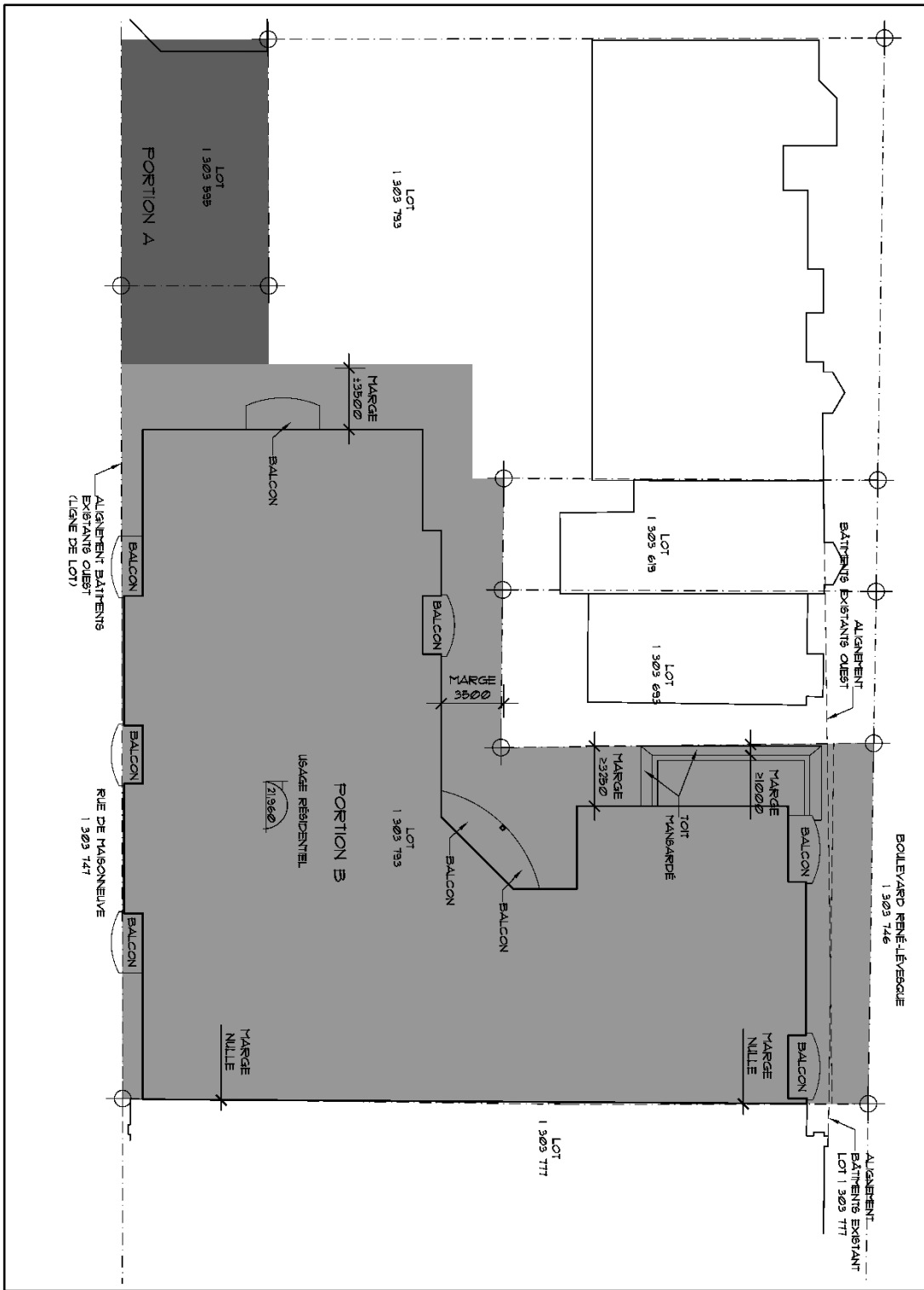
ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC101

Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET	
LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire	État 13 de Maisonneuve
Site	1303 793, 1303 777, 1303 619, 1303 633, 1303 599, 1303 589
Type de bâtiment	HABITATION MULTIFAMILIALE
Doc/Ann. n°	03-891
ARCHITECTURE LES ARCHITECTES JEAN CÔTÉ & ASS. 171, rue St-Jacques, 101, St-Jacques Québec (Qué.) G1K 3W5 Tel: 692-3066 Fax: 692-3066 E-mail: info@jeancote.com	
TITRE PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 4 Echelle 1/200 Date 26 mai 2004	
NOTES L'entrepreneur doit vérifier les dimensions des fondations existantes et les adapter si nécessaire. Toute erreur ou omission dans les plans est signalée au propriétaire et ne constitue en aucun cas une garantie de la part de l'architecte. Toute modification doit être discutée et approuvée par le propriétaire avant d'être réalisée.	
Étape APPROBATION À LA VILLE Spécifications Scada	
PROJETANT A. CÔTÉ C. BOUTIN D. CHÉRIER	PROJETANT 10 13

ANNEXE VI

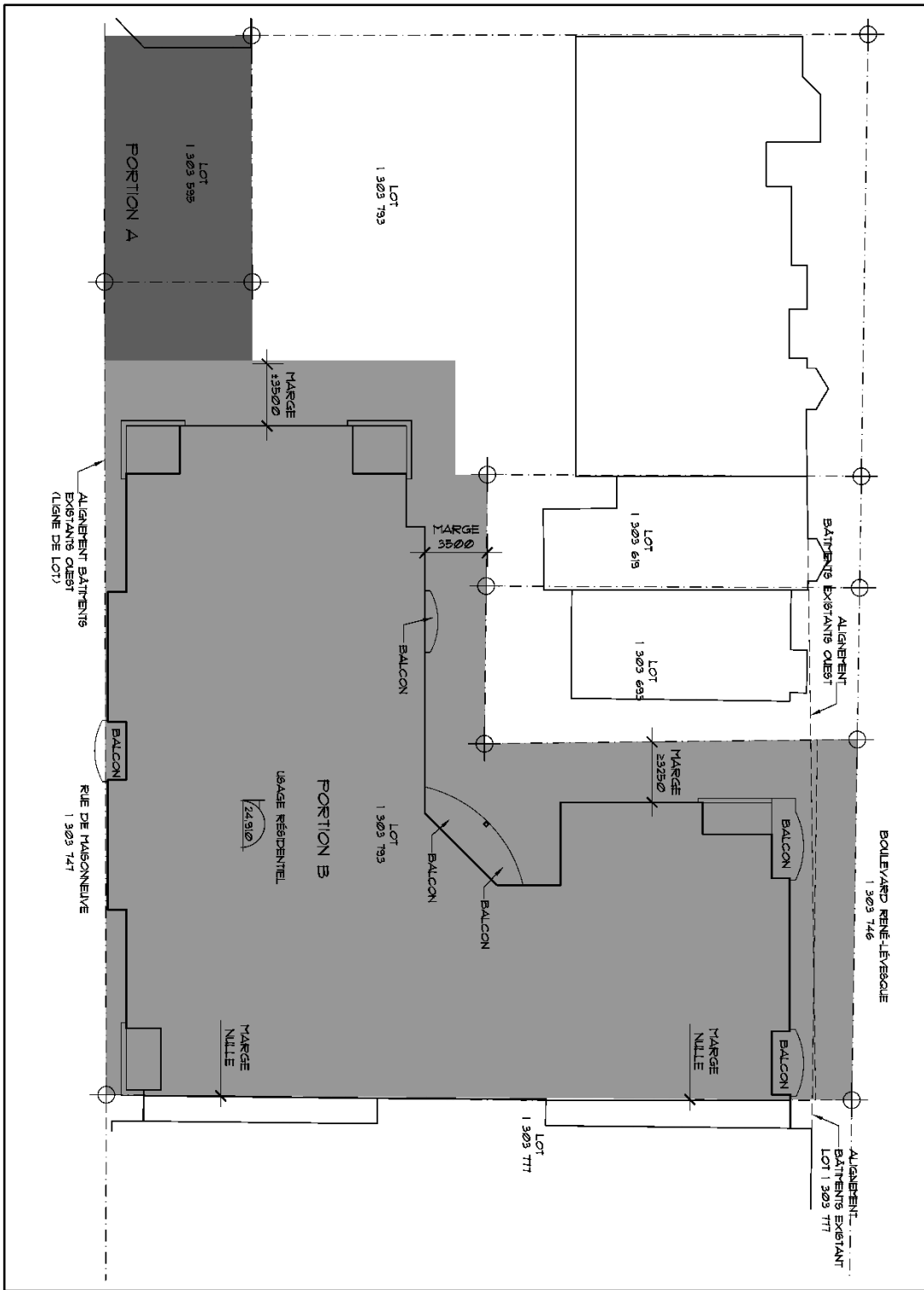
LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10J
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



Projet LES TERRASSES MAISONNEUVE											
Propriétaire Site 198 de Maisonneuve Tour 424 - Québec Administration Multilatérale Dossier n° 03491											
Architecte I.P.S. ARCHITECTHS 1771, rue Saint-Jacques, 101 - St. Jean Québec (Québec) G1R 4K1 Téléphone : (514) 399-1111 Télécopieur : (514) 399-1112 Courriel : info@ipsarchitecths.com											
Titre PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 5											
Echelle 1:200											
Date 26 mai 2004											
Notes L'interprétation architecturale est soumise à la vérification des services techniques de la Ville de Québec. Toute erreur ou omission de ce plan ne sera pas la responsabilité de l'architecte. Toute modification ou suppression de ce plan doit être faite par écrit et approuvée par le maître de l'ouvrage. Aucune érection de travaux ne sera autorisée sans l'approbation écrite de la Ville de Québec. Toute violation de ces dispositions sera poursuivie conformément à la Loi sur l'accès à l'information.											
Étape APPROBATION À LA VILLE											
Spécialité Scénario											
<table border="1"> <tr> <td>Approuvé</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>Corrigé par</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>Q. BOUTUCQ</td> <td>13</td> </tr> <tr> <td>Dessiné par</td> <td></td> </tr> <tr> <td>A. CHEMINEVET</td> <td></td> </tr> </table>		Approuvé	11	Corrigé par	11	Q. BOUTUCQ	13	Dessiné par		A. CHEMINEVET	
Approuvé	11										
Corrigé par	11										
Q. BOUTUCQ	13										
Dessiné par											
A. CHEMINEVET											



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

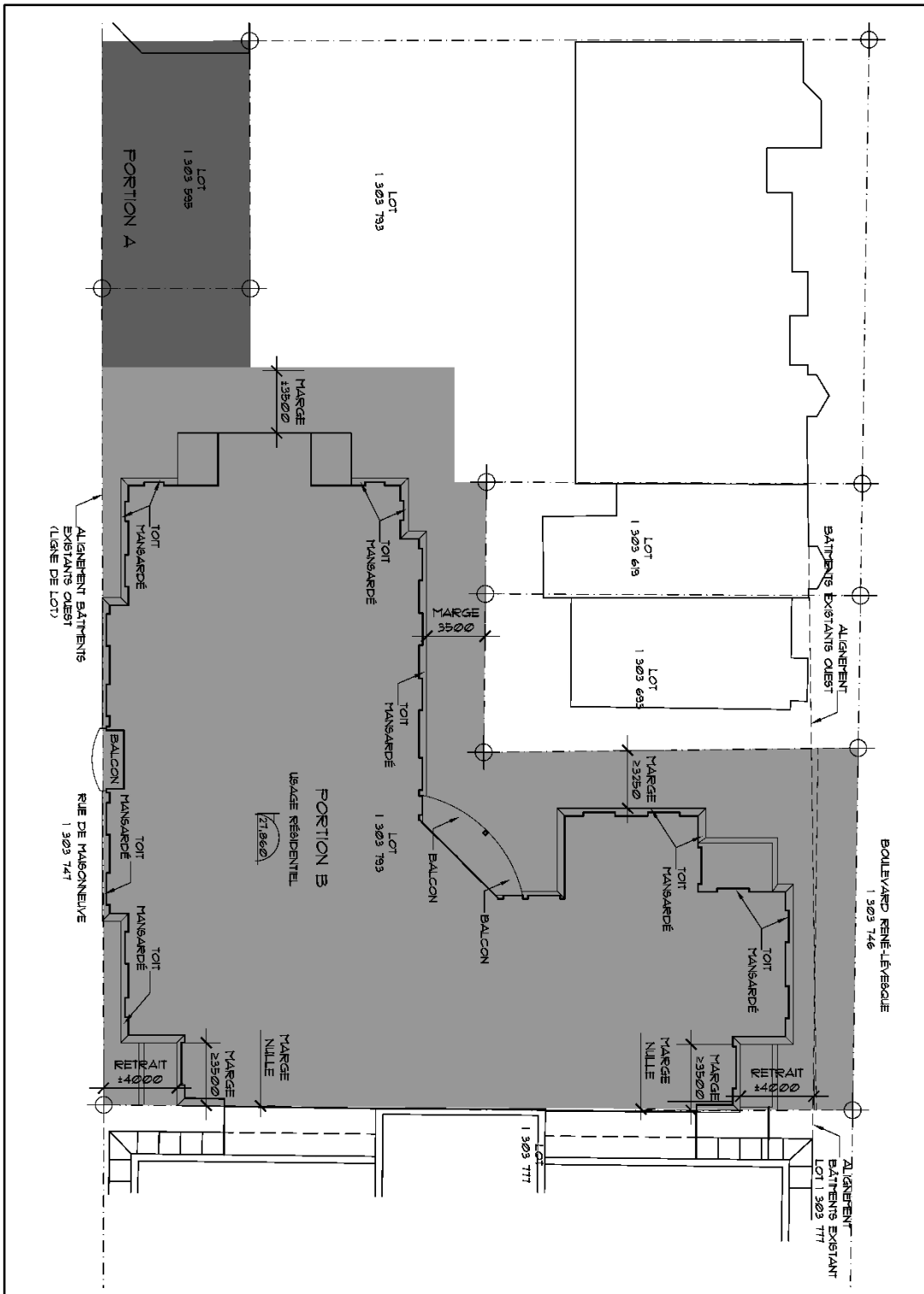
ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10K

Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire Site 138 de Maisonneuve Québec	
Type de bâtiment MAISONNEUVE MULTIFAMILIALE Dossier n° 03-851	
Architecte L'AS ARCHITECTES JEAN CÔTE & ASS. 771, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1100 Québec (Q.C.) G1K 3W5, fax. (514) 388-1100 E-mail: info@lascote.com	
Consultant ATRIA JEAN-BAPTISTE GILLESBOUIC SÉBASTIEN GAGNON MICHEL RICHARD CONSULTANTS EN ARCHITECTURE INC. 1000, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 388-1100 Québec (Q.C.) G1K 3W5, fax. (514) 388-1100 E-mail: info@atriaquebec.com	
PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 6 Echelle: 1/200 Date: 28 mai 2004	
NOTES 1. Les dimensions indiquées sur les plans de vérification sont indiquées en mètres et décimales, 100 mm devant ou derrière les murs. Les dimensions sont indiquées en mètres et décimales, 100 mm devant ou derrière les murs. Aucune dimension ne doit être mesurée directement sur les dessins.	
Édige APPROBATION À LA VILLE Spécialité Grade:	
Approuvé À côté Signé par O. BOUTUC Dessiné par A. CHEMNERET	Échelle 1/200 Date 28 mai 2004



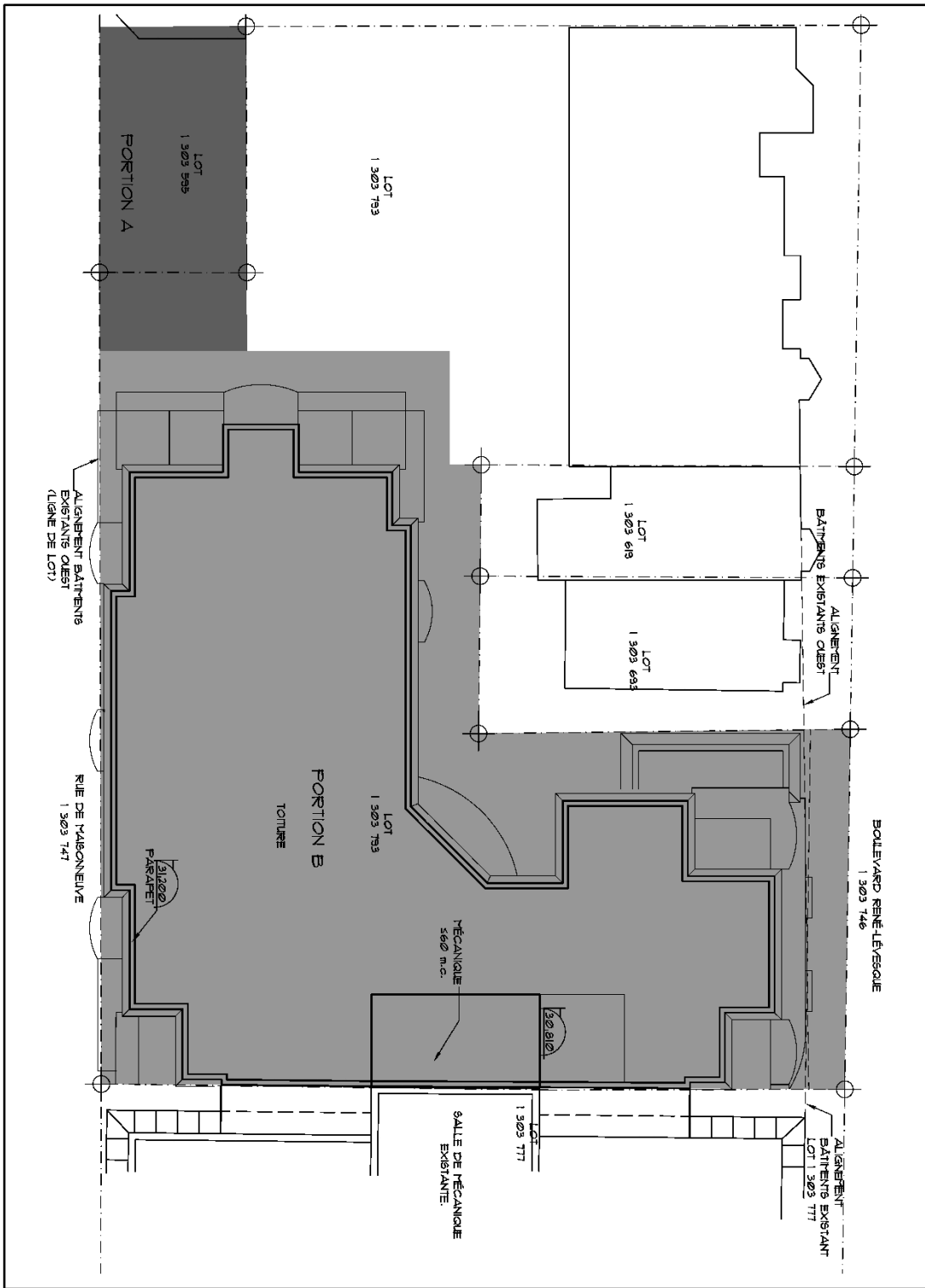
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10L
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire Site 130 de Maisonneuve Type de bâtiment HABITATION MULTIFAMILIALE Dossier n° 03-891	
PRINCE-ÉDUCÉ CONSULTANTS EN ARCHITECTURE INC. GILLES PRINCE-ÉDUCÉ MICHEL RICHARD 171, rue St-Jacques, 101, tel. (514) 981-1711 Québec (Qué.) G1K 3V2, fax. (514) 981-1712 E-mail: info@princeeduce.com	
Architecture LES ARCHITECTES JEAN CÔTE & ASS. 171, rue St-Jacques, 101, tel. (514) 981-1711 Québec (Qué.) G1K 3V2, fax. (514) 981-1712 E-mail: info@jeancote.com	
Titre PLANE CONSTRUCTION NIVEAU TOIT	
Echelle 1:200 Date 26 mai 2004	
Notes L'entrepreneur doit se tenir de la responsabilité de la conception des plans, de la vérification des dimensions et de la conformité des plans avec les règlements en vigueur. Les notes et les annotations doivent être signées et datées par l'architecte. Toute modification aux plans doit être faite par l'architecte. Les modifications doivent être approuvées par l'architecte. Les modifications doivent être faites en respectant les dimensions et les annotations des plans. Les modifications doivent être faites en respectant les dimensions et les annotations des plans. Les modifications doivent être faites en respectant les dimensions et les annotations des plans.	
Étapes APPROBATION A LA VILLE Spécificité Scale	
Élaboré par A. COFFRE Dessiné par O. BOUDUC Vérifié par A. CHÉREVERT	Date 13/13



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

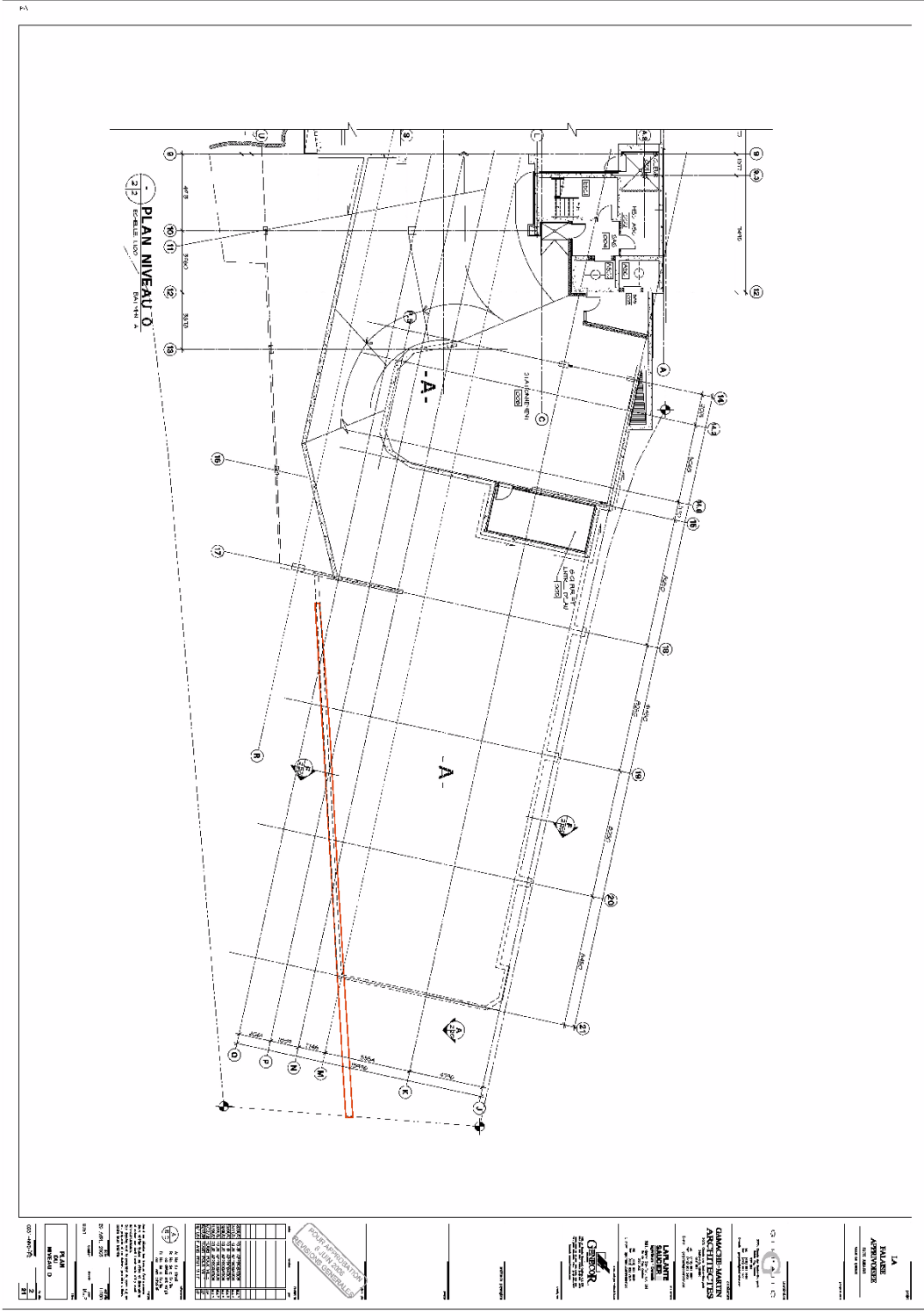
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10M
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 11

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 3 419 833 ET
3 419 834 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



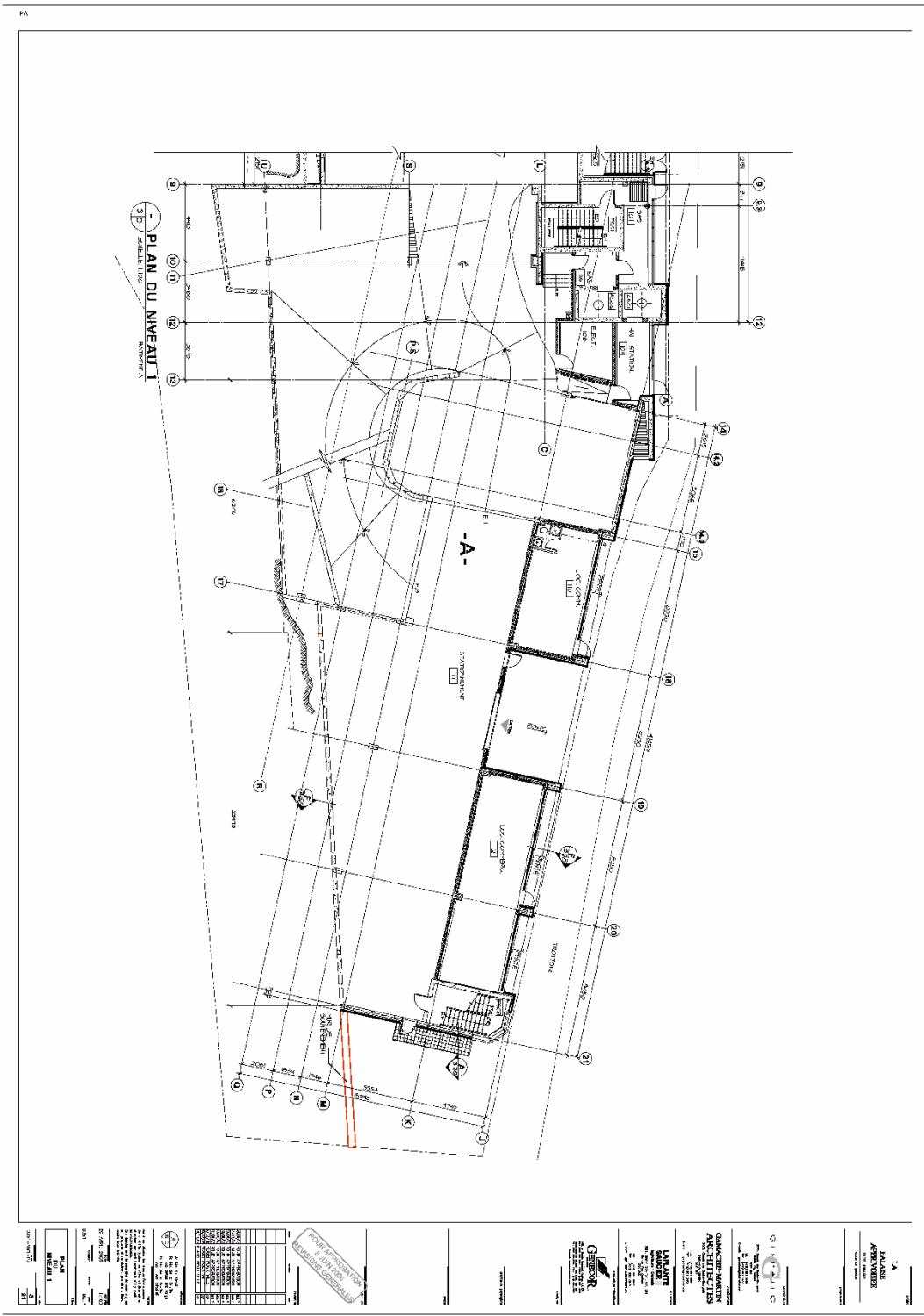
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 3419833 ET 3419834 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC11C
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 3419833 ET 3419834 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

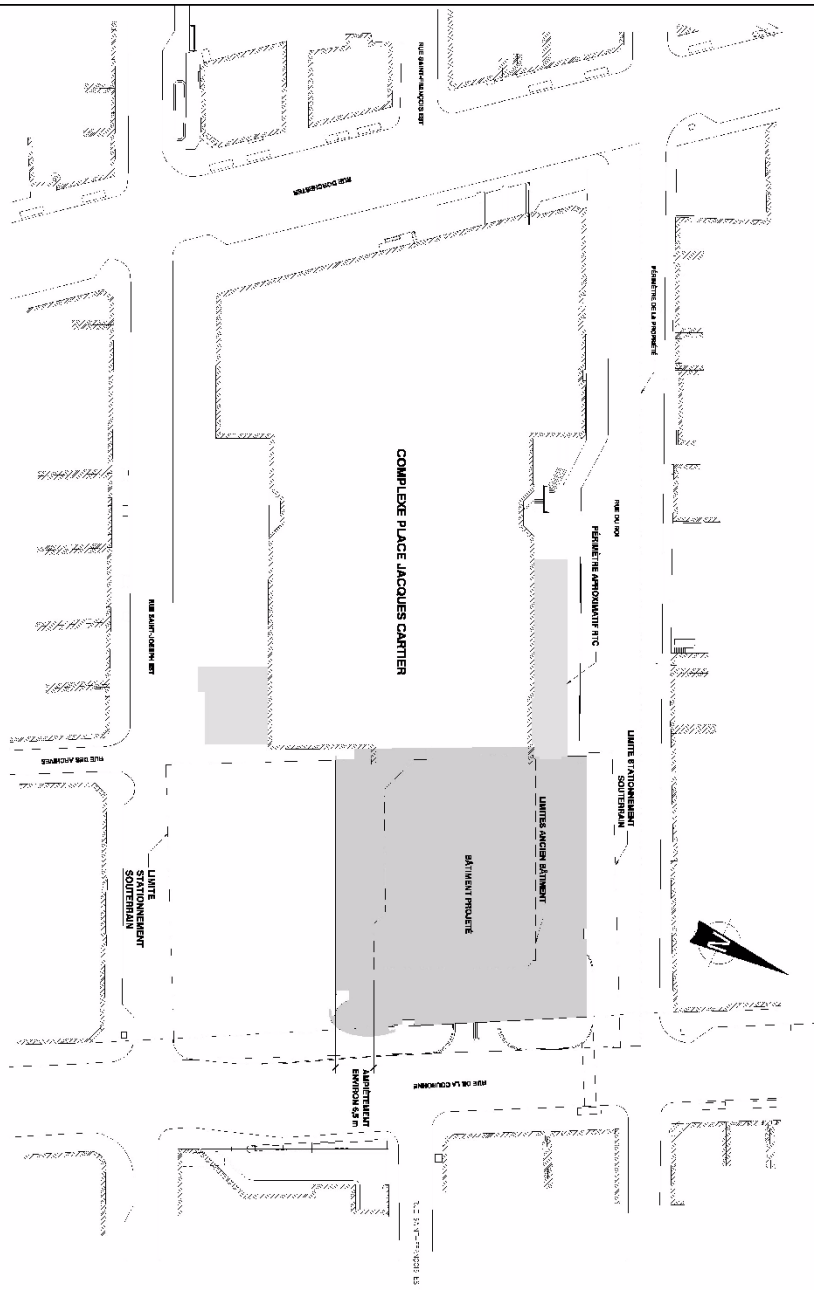
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC11D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 12

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 1 479 534 À
1 479 557 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



01 PLAN D'IMPLANTATION
A1
ECH: 1/500

STGM
55, rue de la Rivière
Québec, Québec G1R 1R1
418 528 2000
418 528 2002
418 528 2003
418 528 2004
418 528 2005
418 528 2006
418 528 2007
418 528 2008
418 528 2009
418 528 2010
418 528 2011
418 528 2012
418 528 2013
418 528 2014
418 528 2015
418 528 2016
418 528 2017
418 528 2018
418 528 2019
418 528 2020

La hauteur maximale autorisée pour de nouvelles constructions sur les lots visés correspond à 37 mètres au-dessus du niveau du rez-de-chaussée de la substructure, c'est-à-dire à 8,5 mètres + 49 (niveau géodésique), ce qui équivaut à la hauteur du bâtiment à 57,5 mètres (niveau géodésique). Ce niveau inclut les appentis de la structure au 1^{er} étage.

Utilisation de matériaux nobles et durables, murs extérieurs et revêtements.

REVISIONS	DATE	DESCRIPTION
1	2014-01-15	PROJET INITIAL
2	2014-02-10	REVISIONS
3	2014-03-05	REVISIONS
4	2014-04-01	REVISIONS
5	2014-05-01	REVISIONS
6	2014-06-01	REVISIONS
7	2014-07-01	REVISIONS
8	2014-08-01	REVISIONS
9	2014-09-01	REVISIONS
10	2014-10-01	REVISIONS
11	2014-11-01	REVISIONS
12	2014-12-01	REVISIONS
13	2015-01-01	REVISIONS
14	2015-02-01	REVISIONS
15	2015-03-01	REVISIONS
16	2015-04-01	REVISIONS
17	2015-05-01	REVISIONS
18	2015-06-01	REVISIONS
19	2015-07-01	REVISIONS
20	2015-08-01	REVISIONS
21	2015-09-01	REVISIONS
22	2015-10-01	REVISIONS
23	2015-11-01	REVISIONS
24	2015-12-01	REVISIONS
25	2016-01-01	REVISIONS
26	2016-02-01	REVISIONS
27	2016-03-01	REVISIONS
28	2016-04-01	REVISIONS
29	2016-05-01	REVISIONS
30	2016-06-01	REVISIONS
31	2016-07-01	REVISIONS
32	2016-08-01	REVISIONS
33	2016-09-01	REVISIONS
34	2016-10-01	REVISIONS
35	2016-11-01	REVISIONS
36	2016-12-01	REVISIONS
37	2017-01-01	REVISIONS
38	2017-02-01	REVISIONS
39	2017-03-01	REVISIONS
40	2017-04-01	REVISIONS
41	2017-05-01	REVISIONS
42	2017-06-01	REVISIONS
43	2017-07-01	REVISIONS
44	2017-08-01	REVISIONS
45	2017-09-01	REVISIONS
46	2017-10-01	REVISIONS
47	2017-11-01	REVISIONS
48	2017-12-01	REVISIONS
49	2018-01-01	REVISIONS
50	2018-02-01	REVISIONS
51	2018-03-01	REVISIONS
52	2018-04-01	REVISIONS
53	2018-05-01	REVISIONS
54	2018-06-01	REVISIONS
55	2018-07-01	REVISIONS
56	2018-08-01	REVISIONS
57	2018-09-01	REVISIONS
58	2018-10-01	REVISIONS
59	2018-11-01	REVISIONS
60	2018-12-01	REVISIONS
61	2019-01-01	REVISIONS
62	2019-02-01	REVISIONS
63	2019-03-01	REVISIONS
64	2019-04-01	REVISIONS
65	2019-05-01	REVISIONS
66	2019-06-01	REVISIONS
67	2019-07-01	REVISIONS
68	2019-08-01	REVISIONS
69	2019-09-01	REVISIONS
70	2019-10-01	REVISIONS
71	2019-11-01	REVISIONS
72	2019-12-01	REVISIONS
73	2020-01-01	REVISIONS
74	2020-02-01	REVISIONS
75	2020-03-01	REVISIONS
76	2020-04-01	REVISIONS
77	2020-05-01	REVISIONS
78	2020-06-01	REVISIONS
79	2020-07-01	REVISIONS
80	2020-08-01	REVISIONS
81	2020-09-01	REVISIONS
82	2020-10-01	REVISIONS
83	2020-11-01	REVISIONS
84	2020-12-01	REVISIONS
85	2021-01-01	REVISIONS
86	2021-02-01	REVISIONS
87	2021-03-01	REVISIONS
88	2021-04-01	REVISIONS
89	2021-05-01	REVISIONS
90	2021-06-01	REVISIONS
91	2021-07-01	REVISIONS
92	2021-08-01	REVISIONS
93	2021-09-01	REVISIONS
94	2021-10-01	REVISIONS
95	2021-11-01	REVISIONS
96	2021-12-01	REVISIONS
97	2022-01-01	REVISIONS
98	2022-02-01	REVISIONS
99	2022-03-01	REVISIONS
100	2022-04-01	REVISIONS

FORMAT RÉDUIT

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC (ZONE OMBRAGÉE)
CITÉRIUM ANCIEN
M.M.
NICHIL DÉPOSÉ
58 888 888
1 500
2022-11-01
81388
A1

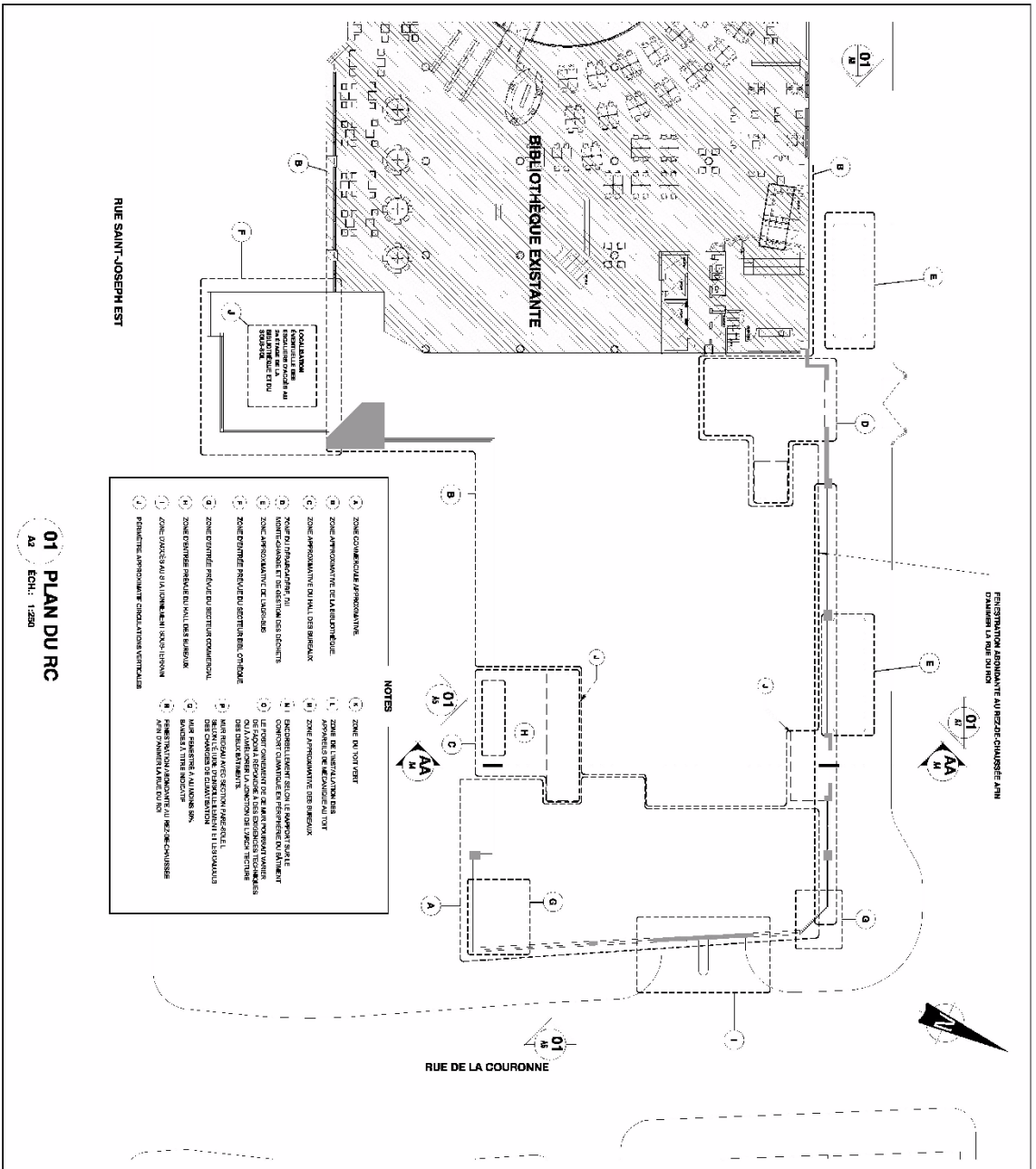


SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12A
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



01 PLAN DU RC
 ÉCH. : 1:250
 A2

- NOTES**
- 1. ZONE COMMERCIALE APPROXIMATIVE
 - 2. ZONE EN VOIE NOIR
 - 3. ZONE DE L'URBANISME RÉSIDENTIEL
 - 4. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU URBAIN
 - 5. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 6. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 7. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 8. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 9. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 10. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 11. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 12. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 13. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 14. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 15. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 16. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 17. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 18. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 19. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 20. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 21. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 22. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 23. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 24. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 25. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 26. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 27. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 28. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 29. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 30. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 31. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 32. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 33. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 34. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 35. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 36. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 37. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 38. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 39. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 40. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 41. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 42. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 43. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 44. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 45. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 46. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 47. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 48. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 49. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 50. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 51. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 52. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 53. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 54. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 55. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 56. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 57. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 58. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 59. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 60. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 61. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 62. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 63. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 64. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 65. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 66. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 67. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 68. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 69. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 70. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 71. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 72. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 73. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 74. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 75. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 76. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 77. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 78. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 79. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 80. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 81. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 82. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 83. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 84. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 85. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 86. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 87. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 88. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 89. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 90. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 91. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 92. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 93. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 94. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 95. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 96. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 97. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 98. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 99. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL
 - 100. ZONE D'APPARTIEMENTS EN MILIEU RURAL

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC

STÉPHAN LAMBERT

NOUVEAUX

2008-11-17

FORMAT RÉDUIT

RÉVISIONS	
1	07/07/2017
2	10/07/2017
3	10/07/2017
4	10/07/2017
5	10/07/2017
6	10/07/2017
7	10/07/2017
8	10/07/2017
9	10/07/2017
10	10/07/2017
11	10/07/2017
12	10/07/2017
13	10/07/2017
14	10/07/2017
15	10/07/2017
16	10/07/2017
17	10/07/2017
18	10/07/2017
19	10/07/2017
20	10/07/2017
21	10/07/2017
22	10/07/2017
23	10/07/2017
24	10/07/2017
25	10/07/2017
26	10/07/2017
27	10/07/2017
28	10/07/2017
29	10/07/2017
30	10/07/2017
31	10/07/2017
32	10/07/2017
33	10/07/2017
34	10/07/2017
35	10/07/2017
36	10/07/2017
37	10/07/2017
38	10/07/2017
39	10/07/2017
40	10/07/2017
41	10/07/2017
42	10/07/2017
43	10/07/2017
44	10/07/2017
45	10/07/2017
46	10/07/2017
47	10/07/2017
48	10/07/2017
49	10/07/2017
50	10/07/2017
51	10/07/2017
52	10/07/2017
53	10/07/2017
54	10/07/2017
55	10/07/2017
56	10/07/2017
57	10/07/2017
58	10/07/2017
59	10/07/2017
60	10/07/2017
61	10/07/2017
62	10/07/2017
63	10/07/2017
64	10/07/2017
65	10/07/2017
66	10/07/2017
67	10/07/2017
68	10/07/2017
69	10/07/2017
70	10/07/2017
71	10/07/2017
72	10/07/2017
73	10/07/2017
74	10/07/2017
75	10/07/2017
76	10/07/2017
77	10/07/2017
78	10/07/2017
79	10/07/2017
80	10/07/2017
81	10/07/2017
82	10/07/2017
83	10/07/2017
84	10/07/2017
85	10/07/2017
86	10/07/2017
87	10/07/2017
88	10/07/2017
89	10/07/2017
90	10/07/2017
91	10/07/2017
92	10/07/2017
93	10/07/2017
94	10/07/2017
95	10/07/2017
96	10/07/2017
97	10/07/2017
98	10/07/2017
99	10/07/2017
100	10/07/2017

Utilisation de matériaux nobles et durables, mais toujours et principalement

STGM

55, rue St-Joseph
 Québec, Québec G1R 1H1
 Téléphone : 418 333 2000
 Télécopieur : 418 333 2002
 Courriel : info@stgm.com
 Site Web : www.stgm.com

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

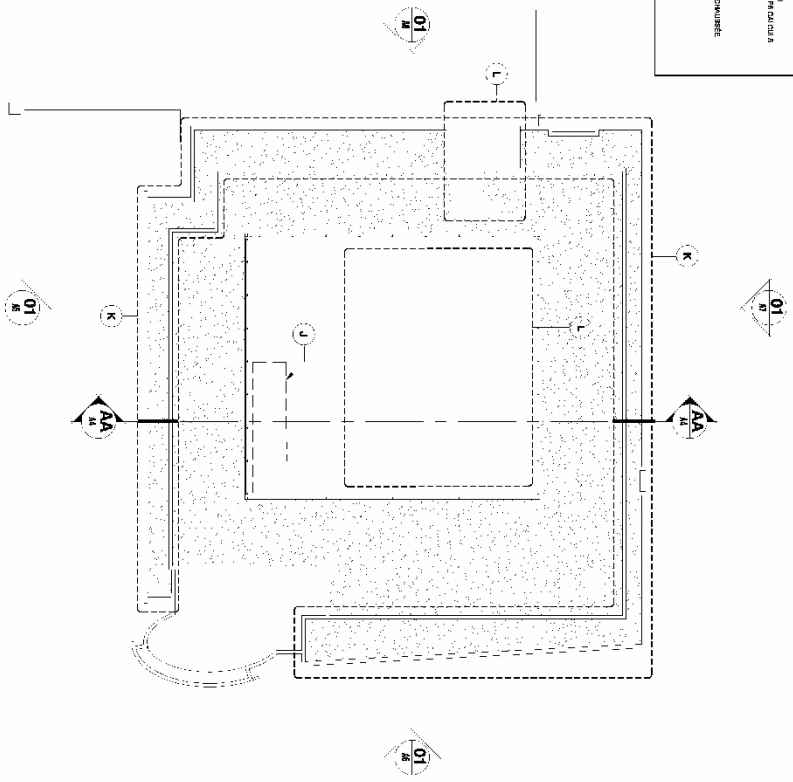


SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12B
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

- NOTES**
- A ZONE COMMERCIALE APPROPRIATIVE
 - B ZONE APPROPRIATIVE DE LA ZONE D'UNION JP
 - C ZONE APPROPRIATIVE DU PAVILLON BUREAUX
 - D ZONE D'INDUSTRIE ET DE BUREAUX
 - E ZONE APPROPRIATIVE DE LA ZONE D'UNION JP
 - F ZONE D'INDUSTRIE, D'INDUSTRIE DE BIEN-ÊTRE ET D'ACTIVITÉS
 - G ZONE D'INDUSTRIE, D'INDUSTRIE DE BIEN-ÊTRE ET D'ACTIVITÉS
 - H ZONE D'INDUSTRIE, D'INDUSTRIE DE BIEN-ÊTRE ET D'ACTIVITÉS
 - I ZONE D'INDUSTRIE, D'INDUSTRIE DE BIEN-ÊTRE ET D'ACTIVITÉS
 - J ZONE D'INDUSTRIE, D'INDUSTRIE DE BIEN-ÊTRE ET D'ACTIVITÉS
 - K ZONE D'INDUSTRIE, D'INDUSTRIE DE BIEN-ÊTRE ET D'ACTIVITÉS
 - L ZONE D'INDUSTRIE, D'INDUSTRIE DE BIEN-ÊTRE ET D'ACTIVITÉS
 - M ZONE D'INDUSTRIE, D'INDUSTRIE DE BIEN-ÊTRE ET D'ACTIVITÉS
 - N ZONE D'INDUSTRIE, D'INDUSTRIE DE BIEN-ÊTRE ET D'ACTIVITÉS
 - O ZONE D'INDUSTRIE, D'INDUSTRIE DE BIEN-ÊTRE ET D'ACTIVITÉS
 - P ZONE D'INDUSTRIE, D'INDUSTRIE DE BIEN-ÊTRE ET D'ACTIVITÉS
 - Q ZONE D'INDUSTRIE, D'INDUSTRIE DE BIEN-ÊTRE ET D'ACTIVITÉS
 - R ZONE D'INDUSTRIE, D'INDUSTRIE DE BIEN-ÊTRE ET D'ACTIVITÉS
 - S ZONE D'INDUSTRIE, D'INDUSTRIE DE BIEN-ÊTRE ET D'ACTIVITÉS
 - T ZONE D'INDUSTRIE, D'INDUSTRIE DE BIEN-ÊTRE ET D'ACTIVITÉS
 - U ZONE D'INDUSTRIE, D'INDUSTRIE DE BIEN-ÊTRE ET D'ACTIVITÉS
 - V ZONE D'INDUSTRIE, D'INDUSTRIE DE BIEN-ÊTRE ET D'ACTIVITÉS
 - W ZONE D'INDUSTRIE, D'INDUSTRIE DE BIEN-ÊTRE ET D'ACTIVITÉS
 - X ZONE D'INDUSTRIE, D'INDUSTRIE DE BIEN-ÊTRE ET D'ACTIVITÉS
 - Y ZONE D'INDUSTRIE, D'INDUSTRIE DE BIEN-ÊTRE ET D'ACTIVITÉS
 - Z ZONE D'INDUSTRIE, D'INDUSTRIE DE BIEN-ÊTRE ET D'ACTIVITÉS



01 PLAN DE TOITURE
AS
ECH. : 1:250

STGM

55, rue St-Alexandre
Montréal, Québec H2Y 1K5
Téléphone : 514 392-2222
Fax : 514 392-2223
www.stgm.com

PROJ. 2014-11-17
Cahier de charges
11-11-17
11-11-17

La hauteur maximale autorisée pour des nouvelles constructions sur les sites concernés à ST-André, s'élève à 37 mètres au-dessus du niveau du rez-de-chaussée de la habitation, contenu à 0,5 mètre au-dessus du niveau du sol. Cette hauteur maximale s'applique à l'ensemble de l'édifice, y compris les tours de ventilation et les cheminées.

Utilisation de matériaux nobles et durables, murs légers et imperméables.

REVISIONS

N°	DATE	DESCRIPTION
1	2014-11-17	PROJET
2	2014-11-17	PROJET
3	2014-11-17	PROJET
4	2014-11-17	PROJET
5	2014-11-17	PROJET
6	2014-11-17	PROJET
7	2014-11-17	PROJET
8	2014-11-17	PROJET
9	2014-11-17	PROJET
10	2014-11-17	PROJET
11	2014-11-17	PROJET
12	2014-11-17	PROJET
13	2014-11-17	PROJET
14	2014-11-17	PROJET
15	2014-11-17	PROJET
16	2014-11-17	PROJET
17	2014-11-17	PROJET
18	2014-11-17	PROJET
19	2014-11-17	PROJET
20	2014-11-17	PROJET
21	2014-11-17	PROJET
22	2014-11-17	PROJET
23	2014-11-17	PROJET
24	2014-11-17	PROJET
25	2014-11-17	PROJET
26	2014-11-17	PROJET
27	2014-11-17	PROJET
28	2014-11-17	PROJET
29	2014-11-17	PROJET
30	2014-11-17	PROJET
31	2014-11-17	PROJET
32	2014-11-17	PROJET
33	2014-11-17	PROJET
34	2014-11-17	PROJET
35	2014-11-17	PROJET
36	2014-11-17	PROJET
37	2014-11-17	PROJET
38	2014-11-17	PROJET
39	2014-11-17	PROJET
40	2014-11-17	PROJET
41	2014-11-17	PROJET
42	2014-11-17	PROJET
43	2014-11-17	PROJET
44	2014-11-17	PROJET
45	2014-11-17	PROJET
46	2014-11-17	PROJET
47	2014-11-17	PROJET
48	2014-11-17	PROJET
49	2014-11-17	PROJET
50	2014-11-17	PROJET

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC

STÉPHAN LAMBERT

NOUVEAUX CHANGEMENTS

2014-11-17

514 392-2222

A3

FORMAT RÉDUIT



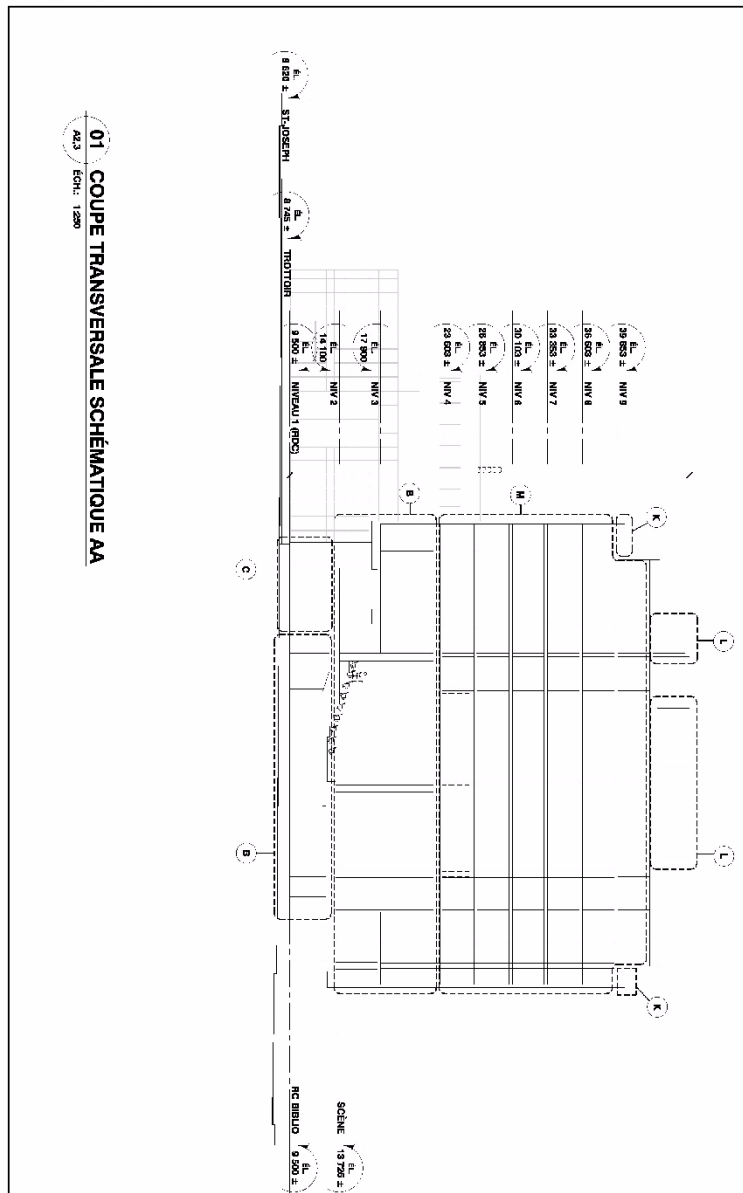
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12C
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

- NOTES**
- 1. ZONE COMMERCIALE D'AMÉNAGEMENT.
 - 2. ZONE PROFESSIONNELLE DE LABORATOIRES.
 - 3. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 4. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 5. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 6. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 7. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 8. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 9. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 10. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 11. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 12. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 13. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 14. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 15. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 16. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 17. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 18. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 19. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 20. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 21. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 22. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 23. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 24. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 25. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 26. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 27. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 28. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 29. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 30. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 31. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 32. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 33. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 34. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 35. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 36. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 37. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 38. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 39. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 40. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 41. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 42. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 43. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 44. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 45. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 46. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 47. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 48. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 49. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 50. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 51. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 52. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 53. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 54. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 55. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 56. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 57. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 58. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 59. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 60. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 61. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 62. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 63. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 64. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 65. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 66. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 67. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 68. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 69. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 70. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 71. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 72. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 73. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 74. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 75. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 76. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 77. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 78. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 79. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 80. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 81. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 82. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 83. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 84. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 85. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 86. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 87. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 88. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 89. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 90. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 91. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 92. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 93. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 94. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 95. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 96. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 97. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 98. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 99. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.
 - 100. ZONE D'AMÉNAGEMENT DE BIEN-ÊTRE.



STQM

33, rue de la Grande Vallée
 Québec, Québec G1R 2K6
 Téléphone: (514) 382-1111
 Télécopieur: (514) 382-1112
 Site Web: www.stqm.com

Les hauteurs maximales autorisées pour de nouvelles constructions sur les lots visés sont comprises à 37 mètres au-dessus du niveau de base (niveau géodésique), ou qui équivaut à hauteur au-dessus du niveau à 46,5 mètres +/- (niveau géodésique). Ces hauteurs incluent les équipements de hauteurs sur et au-dessus.

Utilisateur de plans: M. M. M. et Mme. M. M. M.

Révisions	
1	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
2	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
3	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
4	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
5	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
6	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
7	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
8	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
9	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
10	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
11	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
12	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
13	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
14	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
15	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
16	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
18	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
19	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
20	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
21	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
22	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
23	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
24	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
25	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
26	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
27	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
28	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
29	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
30	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
31	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
32	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
33	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
34	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
35	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
36	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
37	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
38	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
39	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
40	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
41	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
42	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
43	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
44	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
45	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
46	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
47	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
48	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
49	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
50	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION

FORMAT RÉDUIT

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC

STPMI MARIN S.L. 1:200

MAPLE CROSS SINGP 1:200

PROJ-117 8488 A4

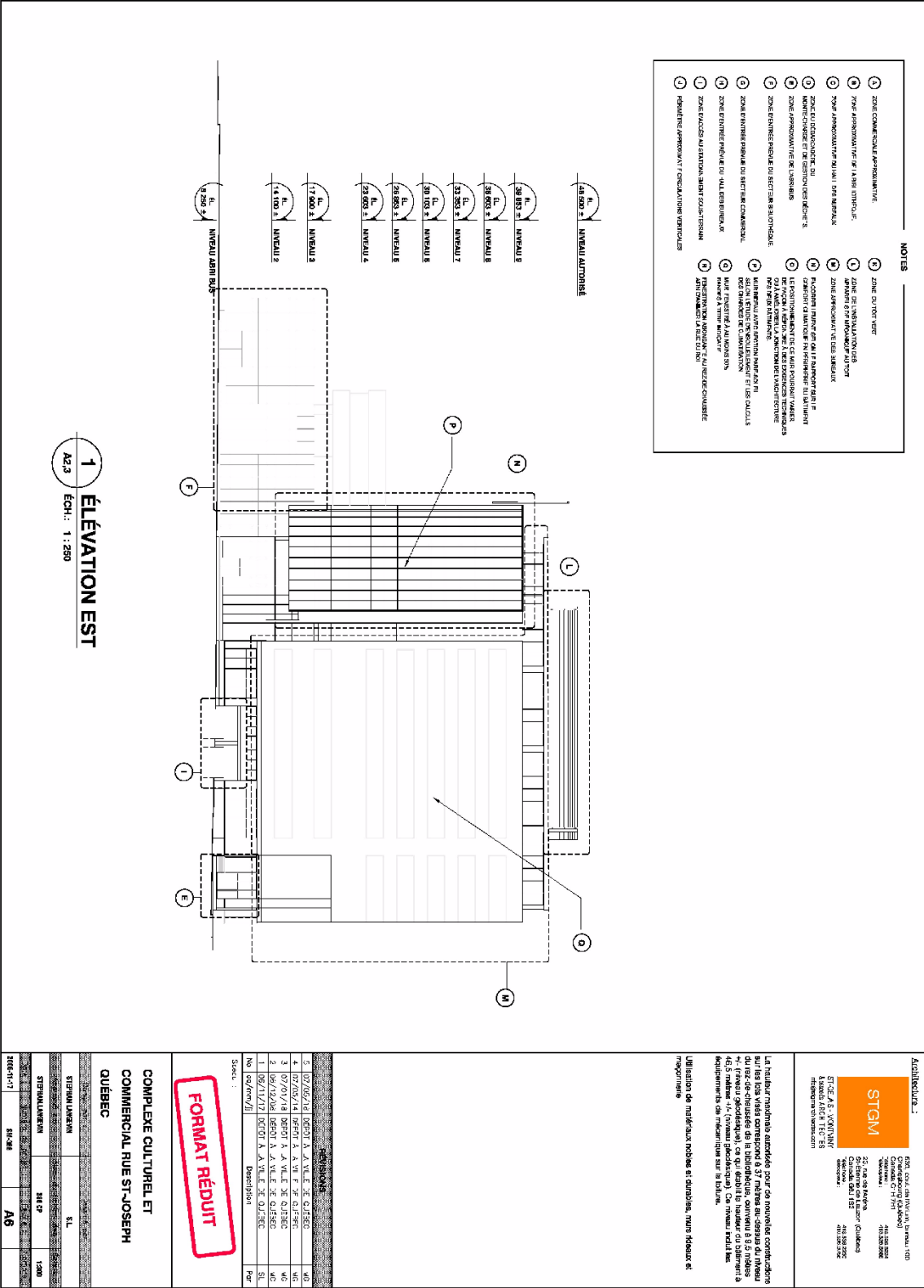


SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
 LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 -
 PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



- NOTES**
- 1 ZONE COMMERCIALE APPROPRIATIVE
 - 2 ZONE CULTURELLE
 - 3 ZONE D'INHABILITATION
 - 4 ZONE D'INTELLIGENCE
 - 5 ZONE D'INNOVATION
 - 6 ZONE D'INTELLIGENCE
 - 7 ZONE D'INNOVATION
 - 8 ZONE D'INTELLIGENCE
 - 9 ZONE D'INNOVATION
 - 10 ZONE D'INTELLIGENCE
 - 11 ZONE D'INNOVATION
 - 12 ZONE D'INTELLIGENCE
 - 13 ZONE D'INNOVATION
 - 14 ZONE D'INTELLIGENCE
 - 15 ZONE D'INNOVATION
 - 16 ZONE D'INTELLIGENCE
 - 17 ZONE D'INNOVATION
 - 18 ZONE D'INTELLIGENCE
 - 19 ZONE D'INNOVATION
 - 20 ZONE D'INTELLIGENCE

1 ÉLEVATION EST
A2.3 ECH.: 1:250

Architecture :
 55, rue de la Paix
 Québec, Québec G1R 3K1
 Téléphone : 418 244 4444
 Fax : 418 244 4444
STGM
 25, rue de la Paix
 Québec, Québec G1R 3K1
 Téléphone : 418 244 4444
 Fax : 418 244 4444
STC P.A.S. VOYAGY
 25, rue de la Paix
 Québec, Québec G1R 3K1
 Téléphone : 418 244 4444
 Fax : 418 244 4444

Le titulaire mandataire autorisé pour de nouvelles constructions du rez-de-chaussée de la bâtisse, conformément à la réglementation en vigueur, ce qui détermine le hauteur du bâtiment à 46,5 mètres +/- (niveau glacis). Ce niveau sera basé sur le nivellement de référence du terrain.

Utilisation de matériaux nobles et durables, murs légers et transparents.

Sitec :

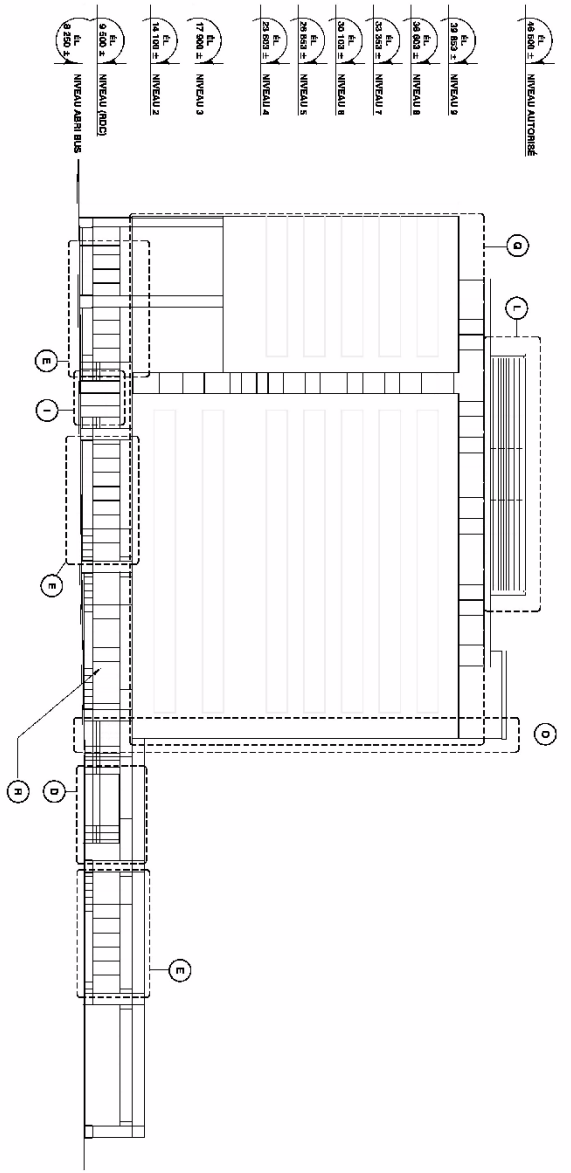
DATE	DESCRIPTION	INITIALES
02/06/14	DECOUPE A.A.VILLE DE QUÉBEC	AB
07/06/14	DECOUPE A.A.VILLE DE QUÉBEC	AB
07/07/14	DECOUPE A.A.VILLE DE QUÉBEC	AB
09/10/14	DECOUPE A.A.VILLE DE QUÉBEC	AB
09/11/14	DECOUPE A.A.VILLE DE QUÉBEC	AB
09/11/14	DECOUPE A.A.VILLE DE QUÉBEC	AB
09/11/14	DECOUPE A.A.VILLE DE QUÉBEC	AB

FORMAT RÉDUIT

STIPENDIUM	SL
STIPENDIUM	1200
STIPENDIUM	1200
STIPENDIUM	1200
STIPENDIUM	1200
STIPENDIUM	1200

2004-11-07 18:08 A6

- NOTES**
- 1 ZONE COMMERCIALE APPROPRIATIVE
 - 2 ZONE DE LOGEMENT
 - 3 ZONE APPROPRIATIVE DE L'AMBIOTIQUE
 - 4 ZONE APPROPRIATIVE DE LA MÉCANIQUE AU TOIT
 - 5 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 6 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 7 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 8 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 9 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 10 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 11 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 12 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 13 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 14 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 15 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 16 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 17 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 18 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 19 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 20 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 21 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 22 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 23 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 24 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 25 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 26 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 27 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 28 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 29 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 30 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 31 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 32 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 33 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 34 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 35 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 36 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 37 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 38 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 39 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 40 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 41 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 42 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 43 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 44 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 45 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 46 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 47 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 48 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 49 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 50 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 51 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 52 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 53 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 54 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 55 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 56 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 57 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 58 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 59 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 60 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 61 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 62 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 63 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 64 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 65 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 66 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 67 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 68 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 69 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 70 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 71 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 72 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 73 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 74 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 75 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 76 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 77 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 78 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 79 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 80 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 81 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 82 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 83 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 84 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 85 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 86 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 87 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 88 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 89 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 90 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 91 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 92 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 93 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 94 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 95 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 96 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 97 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 98 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 99 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 100 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE



1 ÉLEVATION NORD
ECH. : 1 : 250

Architecture :

STGM

55, rue de la Vérité
Montréal, Québec H3T 1V1
Téléphone : 514 392 2222
Téléfax : 514 392 2222
www.stgm.com

La hauteur maximale autorisée pour les bâtiments commerciaux sur les lots visés comprendra 37 mètres au-dessus du niveau du rez-de-chaussée et la hauteur commerciale, comprise à 3,2 mètres au-dessus du niveau du rez-de-chaussée, ne doit pas dépasser la hauteur du bâtiment à l'exception des hauteurs autorisées sur le plan.

Utiliser des matériaux nobles et durables, mais éviter les matériaux trop coûteux.

REVISIONS	DATE	DESCRIPTION
5	07/06/14	REÇU A. A. VILLE, E. DE Q. J. SEC.
4	07/05/14	REÇU A. A. VILLE, F. DE Q. J. SEC.
3	07/04/14	REÇU A. A. VILLE, DE Q. J. SEC.
1	06/19/14	REÇU A. A. VILLE, E. DE Q. J. SEC.
0	06/19/14	REÇU A. A. VILLE, E. DE Q. J. SEC.

Scale : 1:250

FORMAT RÉDUIT

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC

STÉPHAN LAMBERT	SL
STÉPHAN LAMBERT	SL
1488-14-17	A7



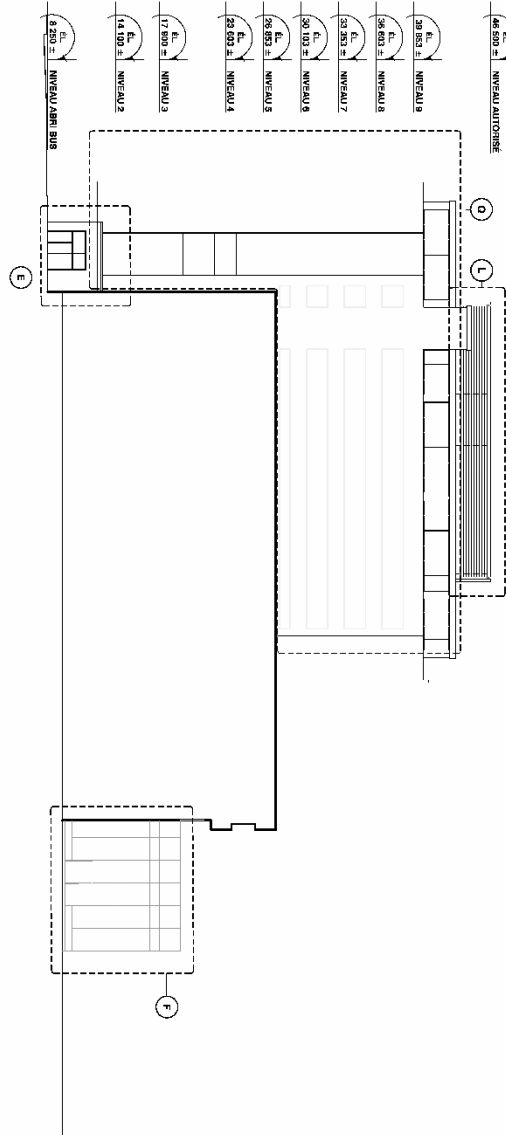
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12G
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

- NOTES**
- 1 ZONE COMMERCIALE APPROPRIATIVE
 - 2 ZONE APPROPRIATIVE DE LA BIEN-ÊTRE
 - 3 ZONE APPROPRIATIVE D'UN VILAGE
 - 4 ZONE D'ÉDIFICATION DE MONTAGNE
 - 5 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 6 ZONE D'ÉDIFICATION DE MONTAGNE
 - 7 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 8 ZONE D'ÉDIFICATION DE MONTAGNE
 - 9 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 10 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 11 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 12 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 13 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 14 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 15 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 16 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 17 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 18 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 19 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 20 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 21 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 22 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 23 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 24 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 25 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 26 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 27 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 28 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 29 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 30 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 31 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 32 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 33 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 34 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 35 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 36 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 37 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 38 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 39 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 40 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 41 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 42 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 43 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 44 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 45 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 46 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 47 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 48 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 49 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 50 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 51 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 52 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 53 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 54 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 55 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 56 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 57 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 58 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 59 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 60 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 61 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 62 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 63 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 64 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 65 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 66 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 67 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 68 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 69 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 70 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 71 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 72 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 73 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 74 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 75 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 76 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 77 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 78 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 79 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 80 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 81 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 82 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 83 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 84 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 85 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 86 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 87 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 88 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 89 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 90 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 91 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 92 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 93 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 94 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 95 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 96 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 97 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 98 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 99 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE
 - 100 ZONE APPROPRIATIVE DE MONTAGNE



1 ÉLEVATION OUEST
A2.3 ÉCH. : 1 : 250

Architecture : **STGM**

500, RUE DE LA VILLE, QUÉBEC, QUÉBEC
 QUÉBEC, QUÉBEC
 500, RUE DE LA VILLE, QUÉBEC, QUÉBEC
 QUÉBEC, QUÉBEC
 500, RUE DE LA VILLE, QUÉBEC, QUÉBEC
 QUÉBEC, QUÉBEC

STGM - 500, RUE DE LA VILLE, QUÉBEC, QUÉBEC
 500, RUE DE LA VILLE, QUÉBEC, QUÉBEC
 500, RUE DE LA VILLE, QUÉBEC, QUÉBEC
 500, RUE DE LA VILLE, QUÉBEC, QUÉBEC

La hauteur maximale autorisée pour de nouvelles constructions sur les lots visés correspond à 37 mètres au-dessus du niveau du rez-de-chaussée de la destination, converti à 5,5 mètres (niveau géométrique) ou qui établit la hauteur du bâtiment à 42 mètres (niveau géométrique) au-dessus du terrain d'origine. Les équipements de mémoires sur le bâtiment.

Utilisation de matériaux nobles et durables, murs extérieurs et mognonnie

Éléments

No	Isol./m ² /U	Description	Por
5	0,72/25,718	STÉNT À LA VIL. F. DE QUÉBEC	M2
4	0,72/25,718	STÉNT À LA VIL. DE QUÉBEC	M2
3	0,72/25,718	STÉNT À LA VIL. DE QUÉBEC	M2
2	0,72/25,718	STÉNT À LA VIL. DE QUÉBEC	M2
1	0,72/25,718	STÉNT À LA VIL. DE QUÉBEC	M2

Scale :

FORMAT RÉDUIT

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC

ÉTRÉPILLIÈRE	STÉNT À LA VIL. F. DE QUÉBEC	STÉNT À LA VIL. DE QUÉBEC
2024-11-17	30-300	A8



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12H
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 13

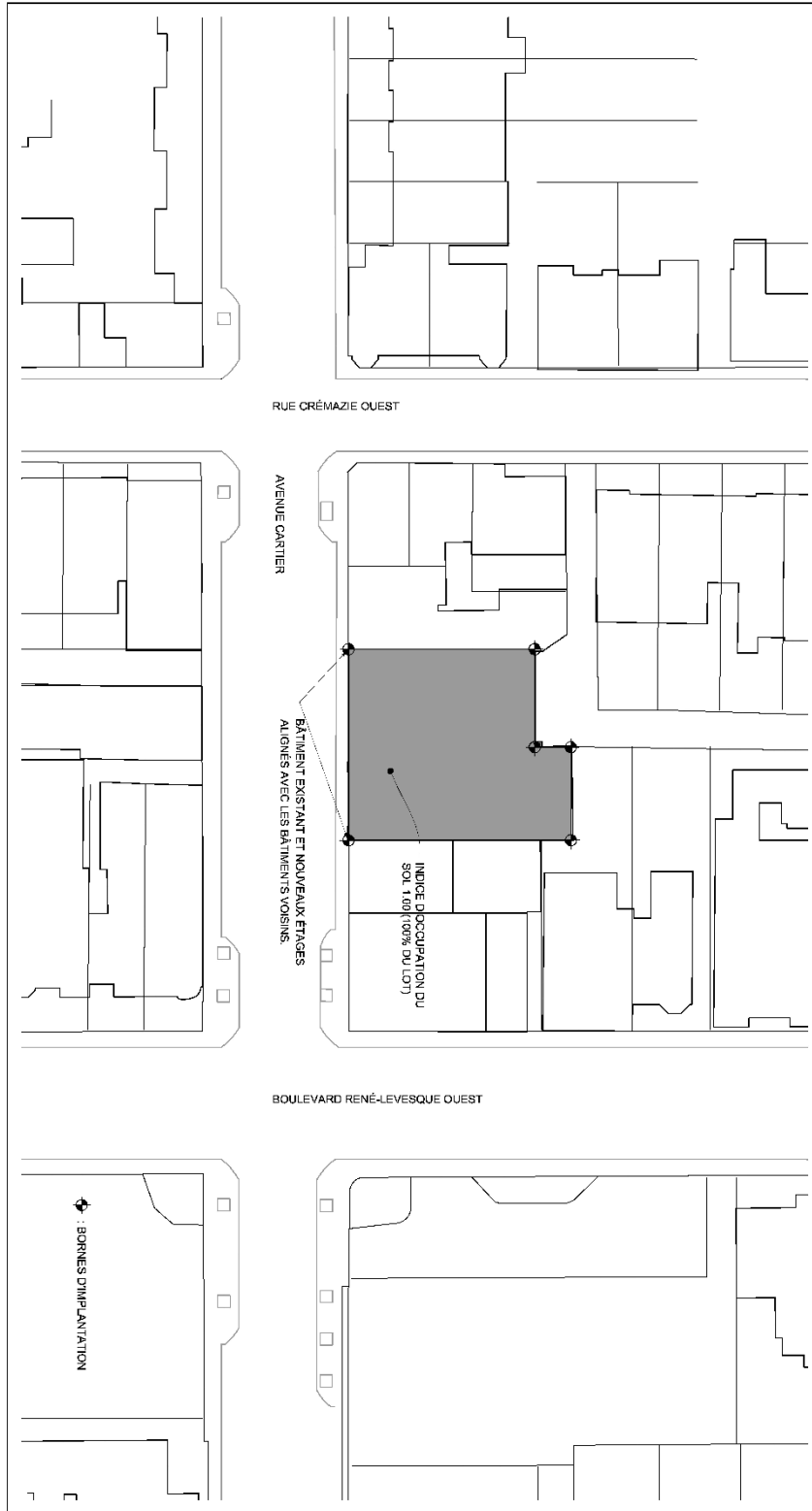
**TERRITOIRE CONSTITUÉ DU LOT NUMÉRO 1 303 402 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION

A
B
C
P

Métro Carlier - Ajout d'étages supplémentaires
Proposition de densification et d'aménagement

DESSIN #1



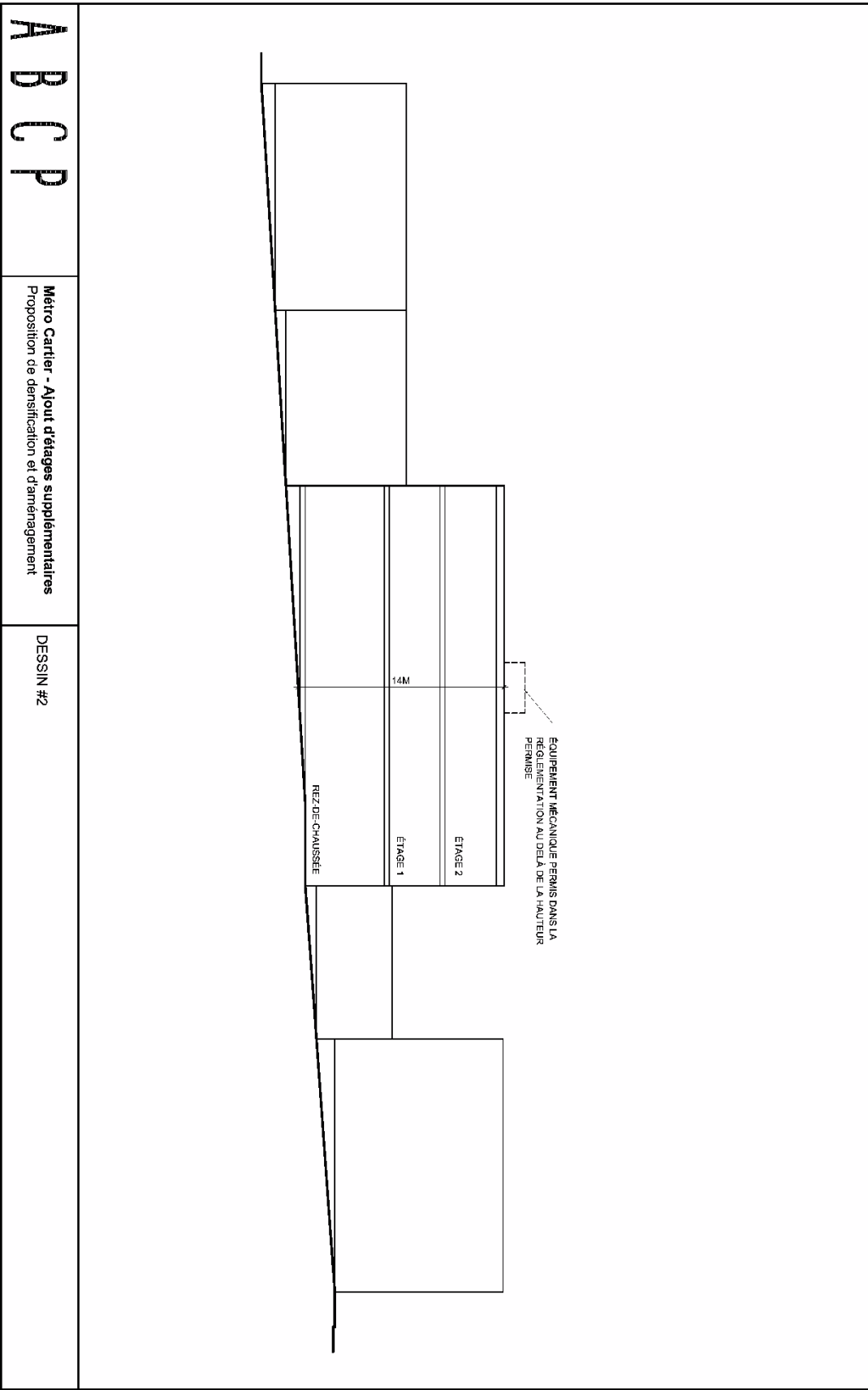
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1303402 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC13A
Préparé par : M.M. Échelle : _____

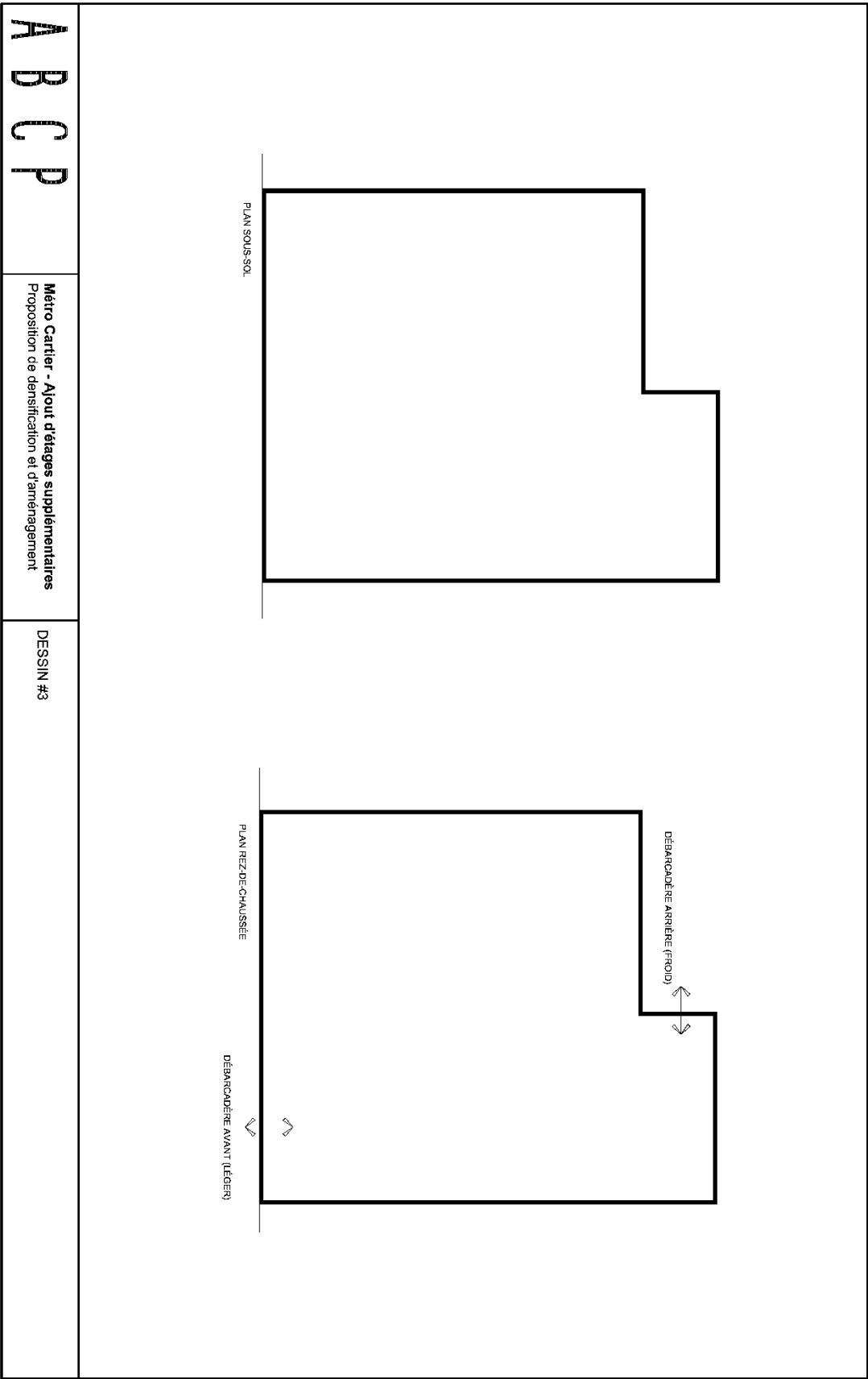
Directeur
Service de l'aménagement du territoire



A
B
C
P

Métro Carlier - Ajout d'étages supplémentaires
Proposition de densification et d'aménagement

DESSIN #2



A B C P

Métro Cartier - Ajout d'étages supplémentaires
Proposition de densification et d'aménagement

DESSIN #3

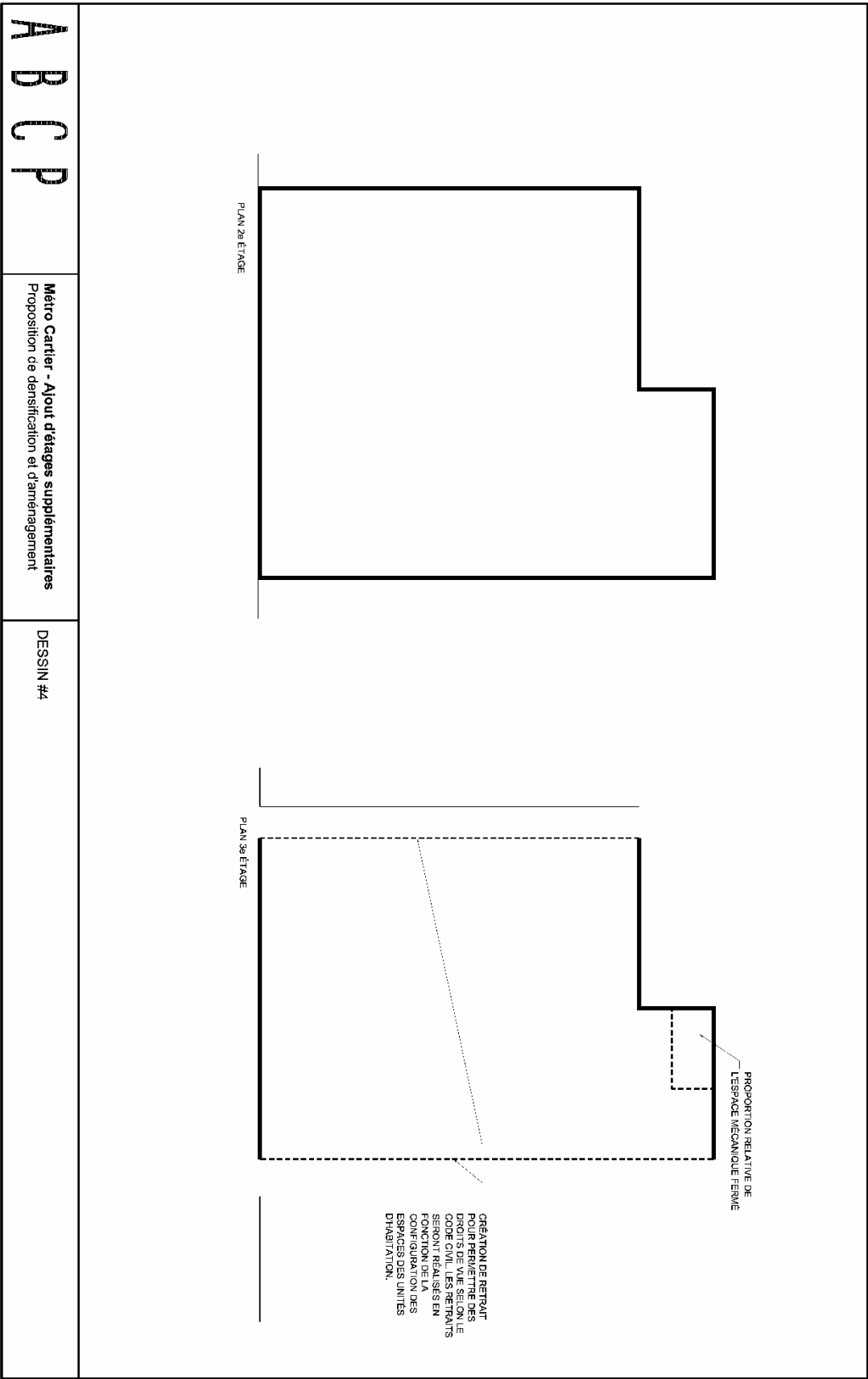
ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1303402 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC13C

Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

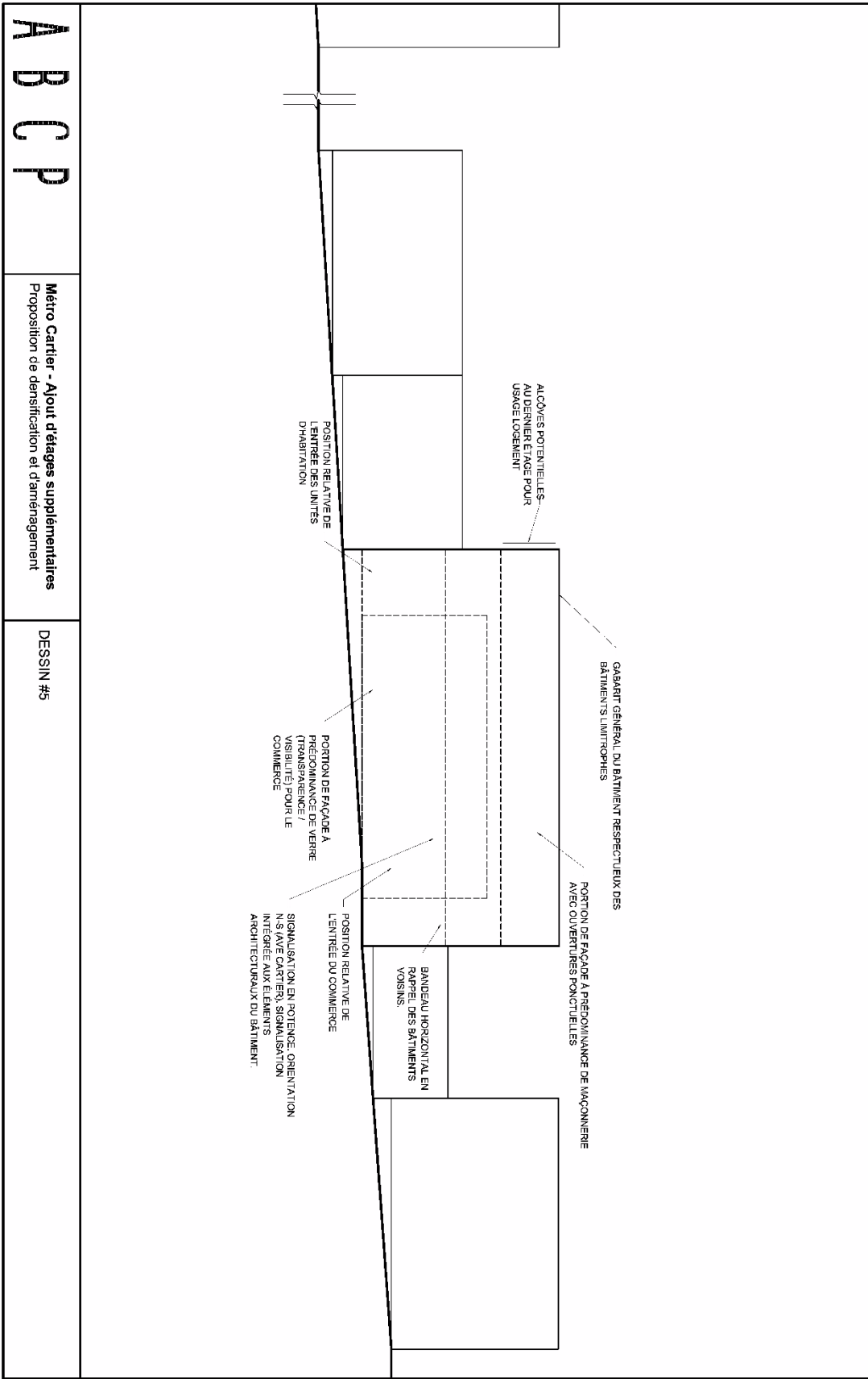


<p>A B C P</p>	<p>Metro Cartier - Ajout d'étages supplémentaires Proposition de densification et d'aménagement</p>	<p>DESSIN #4</p>
-----------------------	--	------------------

ANNEXE VI
LOT NUMÉRO 1303402 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC13D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



A
B
C
P

Métro Cartier - Ajout d'étages supplémentaires
Proposition de densification et d'aménagement

DESSIN #5

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1303402 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

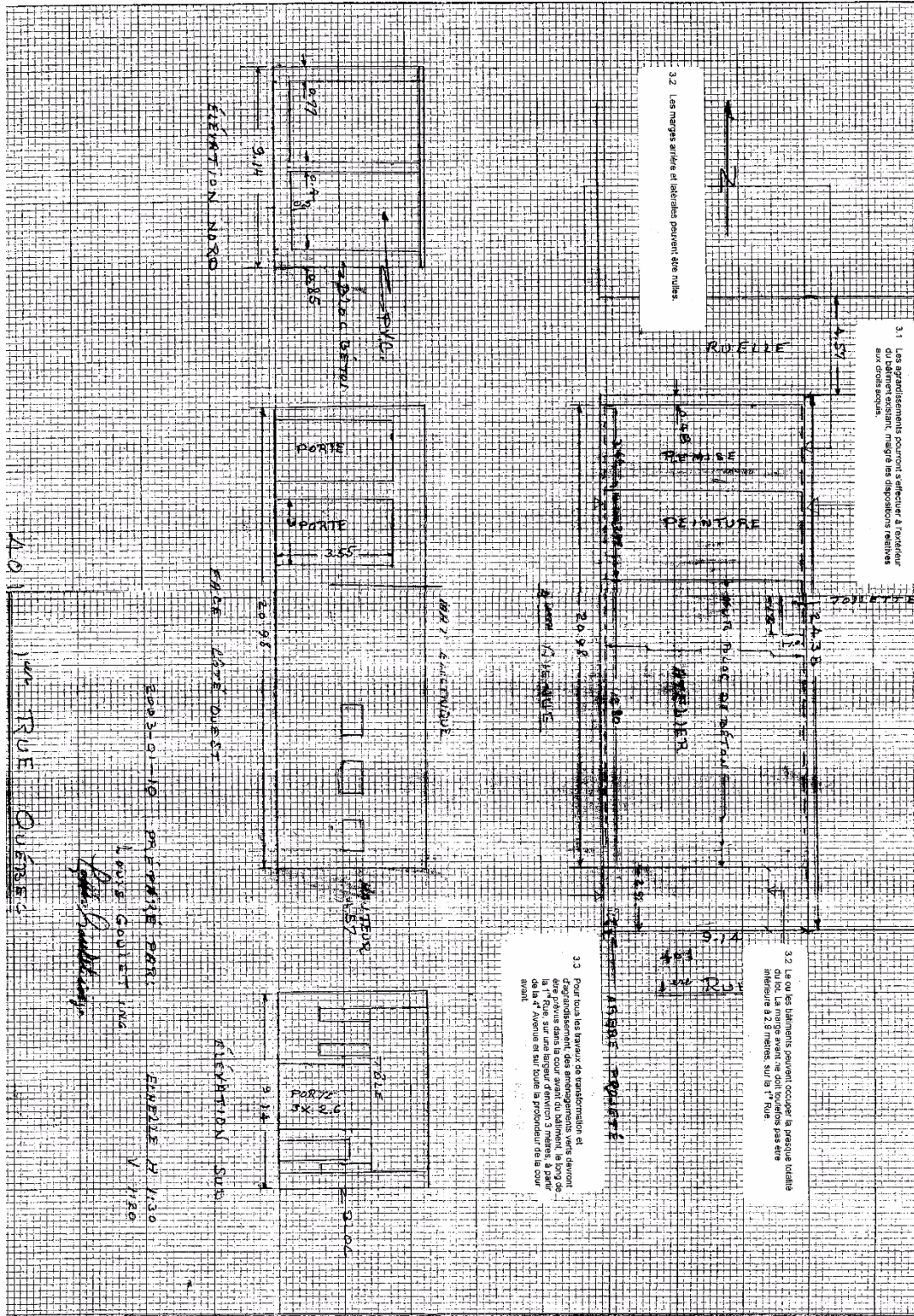
No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC13E
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 15

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DU LOT NUMÉRO 1 568 446 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



3.2 Les marges arrière et latérales peuvent être nulles.

3.1 Les agrandissements pourront s'effectuer à l'extérieur du bâtiment existant, malgré les dispositions relatives aux états acquis.

3.2 Le ou les bâtiments peuvent occuper la presque totalité du lot. La marge avant ne doit toutefois pas être inférieure à 2,5 mètres, sur la 1^{re} Rue.

3.3 Pour tous les travaux de transformation et d'agrandissement, le permis de construction devra être obtenu dans le court-avant du bâtiment, le long de la 1^{re} Rue, sur une largeur d'environ 3 mètres, à partir de la 4^e Avenue et sur toute la profondeur de la cour avant.

DRAWING BY: [unreadable] DATE: [unreadable]



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

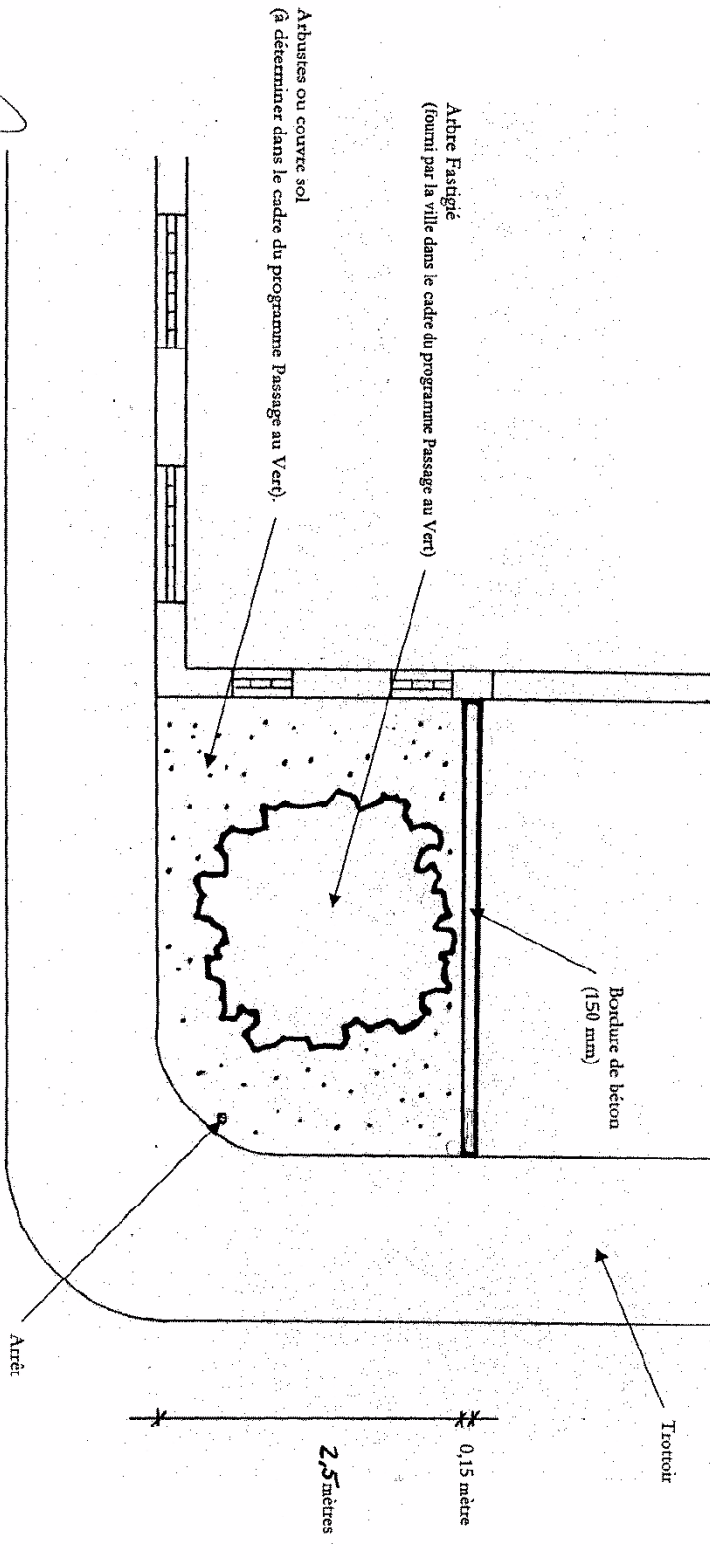
ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15A
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

Plan d'aménagement – 401, 1^{er} rue à Québec
 Dans le cadre du plan de construction pour le lot 1 568 446



Mario Gauthier Date 11 10 04

Échelle 1 : 50



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

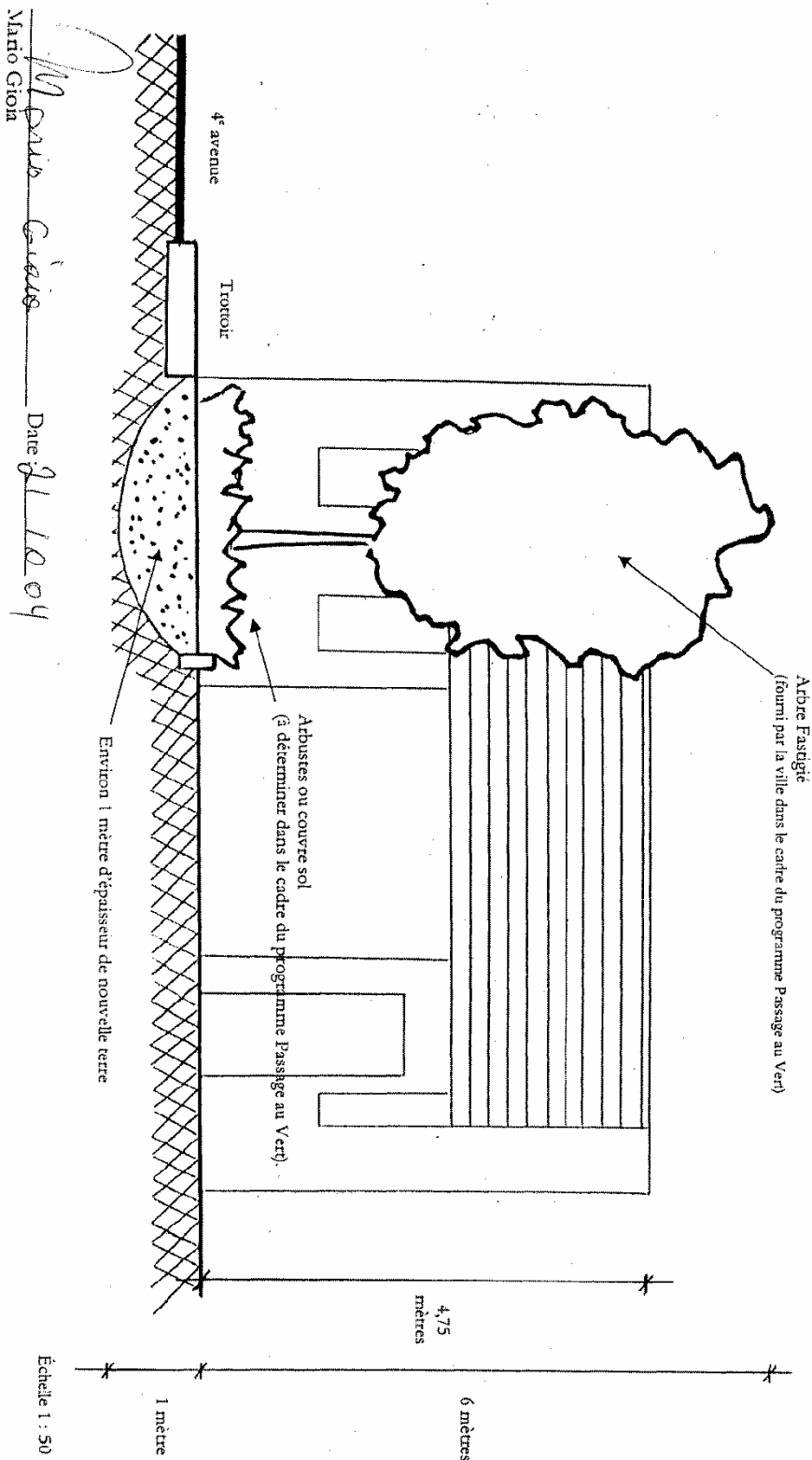
ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15B
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

Élévation avant – 401, 1^{re} rue à Québec
 Dans le cadre du plan de construction pour le lot 1 568 446



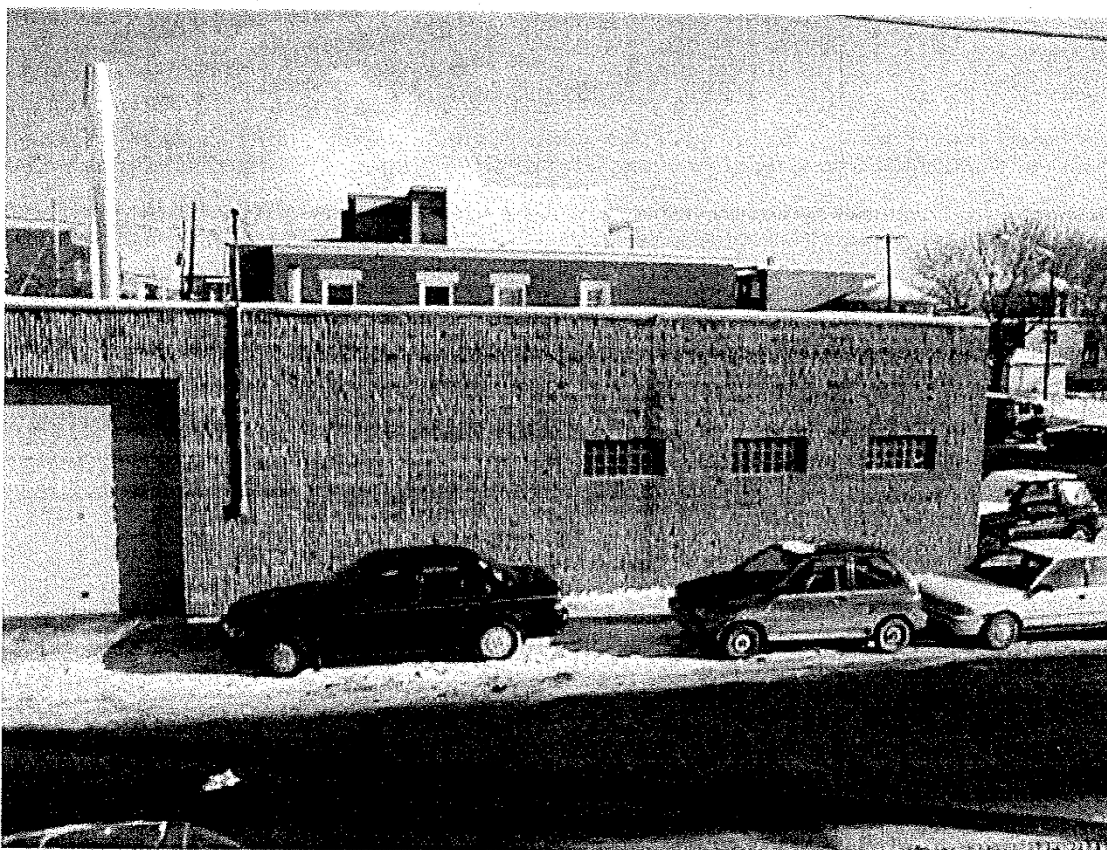
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCAIVQ4PC15C
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



ÉLÉVATION "OUEST" SUD

Louis Goulet inc.

file://FADCIMAGES\DCP00852.JPG

2003-01-10



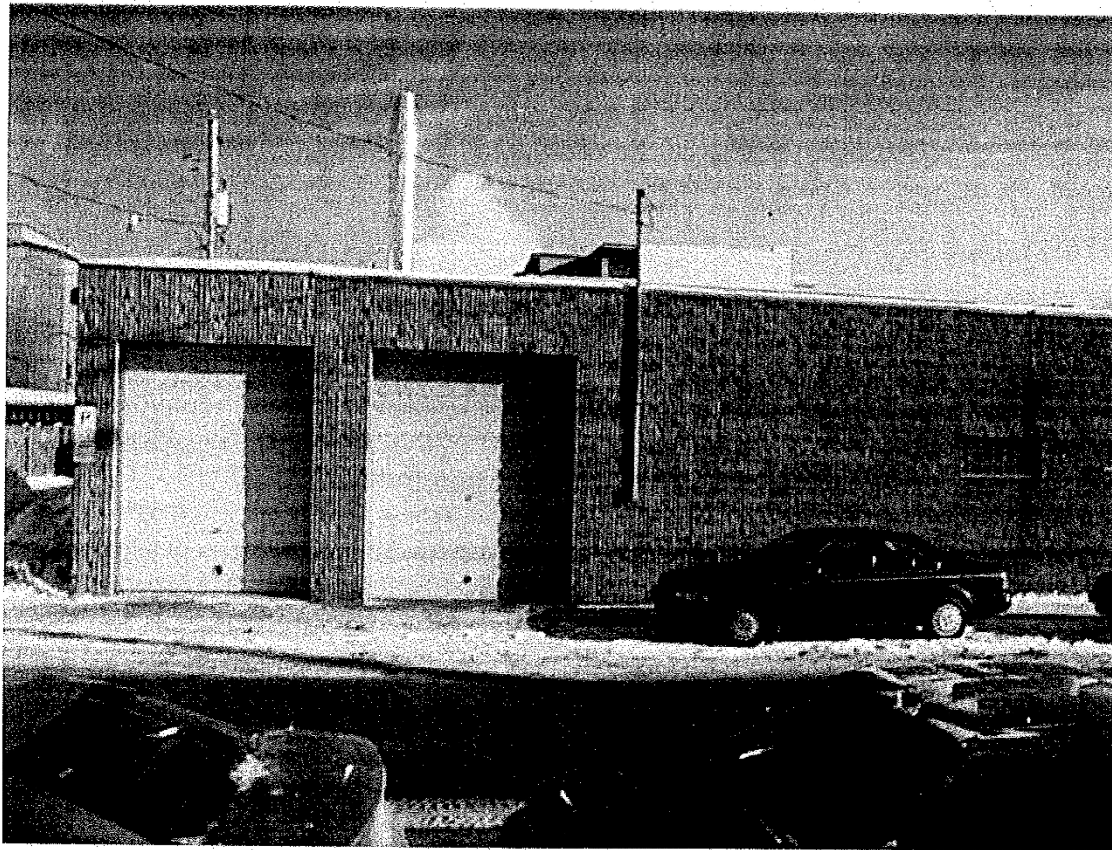
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



ELEVATION OUEST "NORD"

Louis Gaudet inc.

file://F:\ADCIMAGES\DCP00851.JPG

2003-01-10

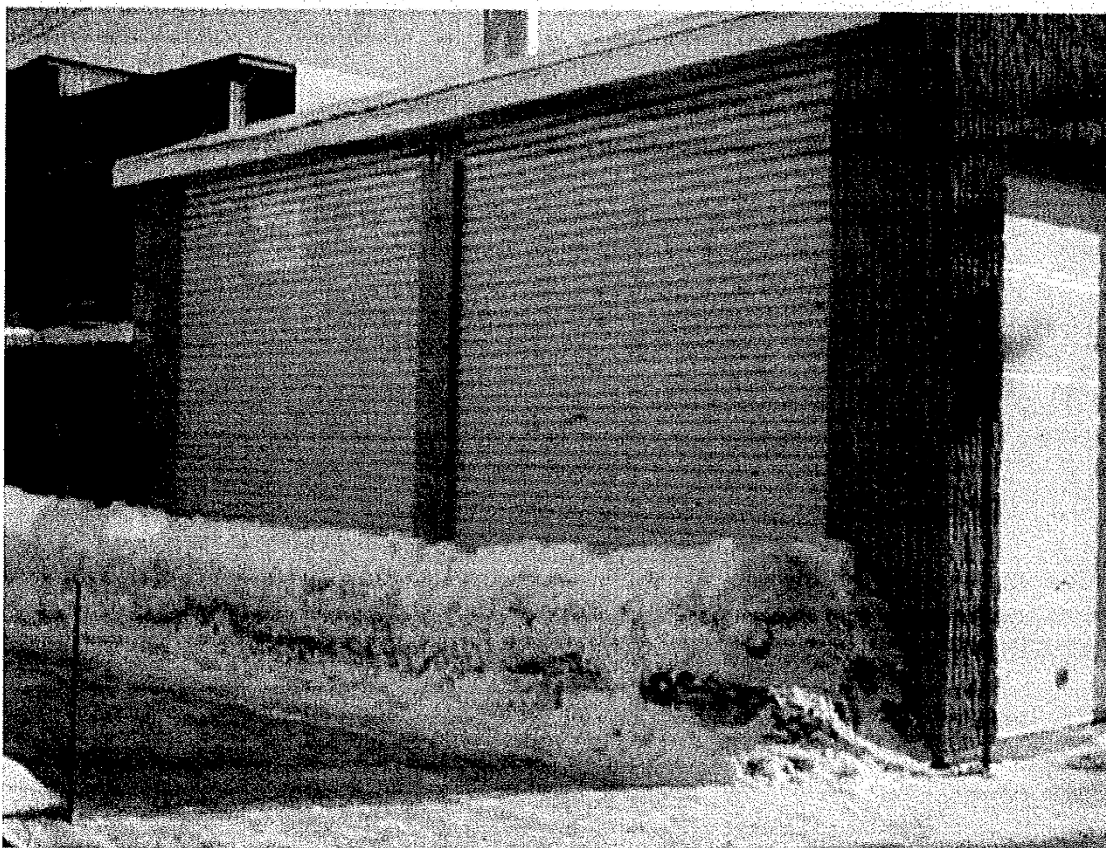


ANNEXE VI
LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15E
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



ÉLÉVATION "NORD"

Louis Hoult inc.

file://F:\ADCIMAGES\DCP00860.JPG

2003-01-10



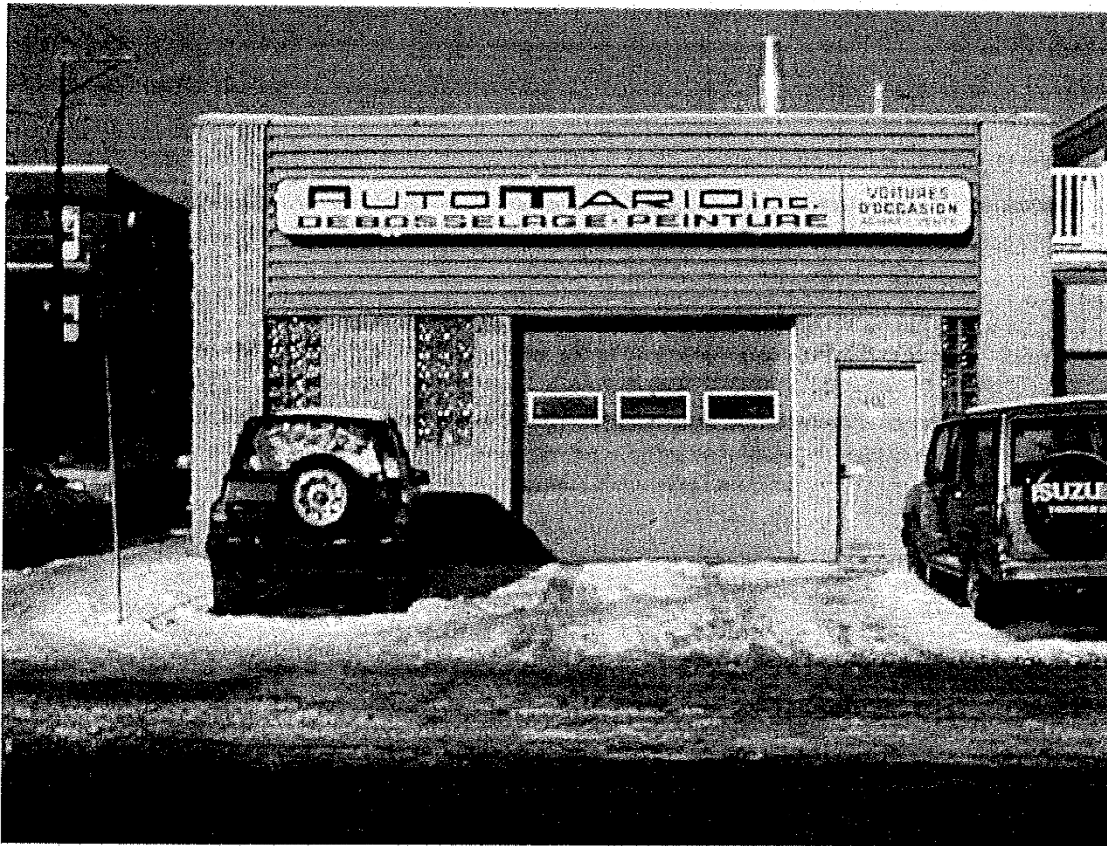
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15F
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



ÉLEVATION "SUD"

Louis Boulet inc.

file://F:\DCIMAGES\DCP00858.JPG

2003-01-10



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

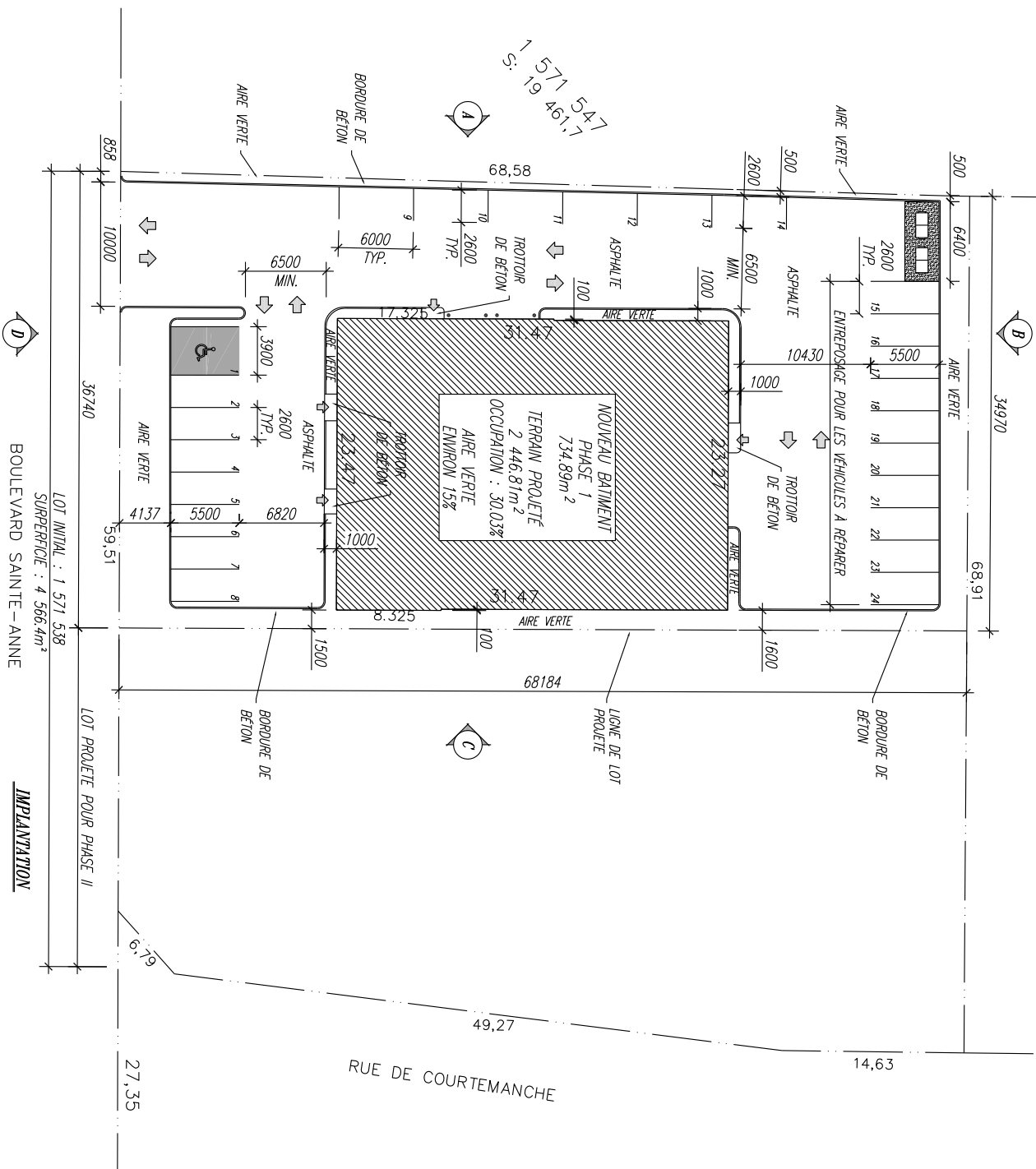
ANNEXE VI

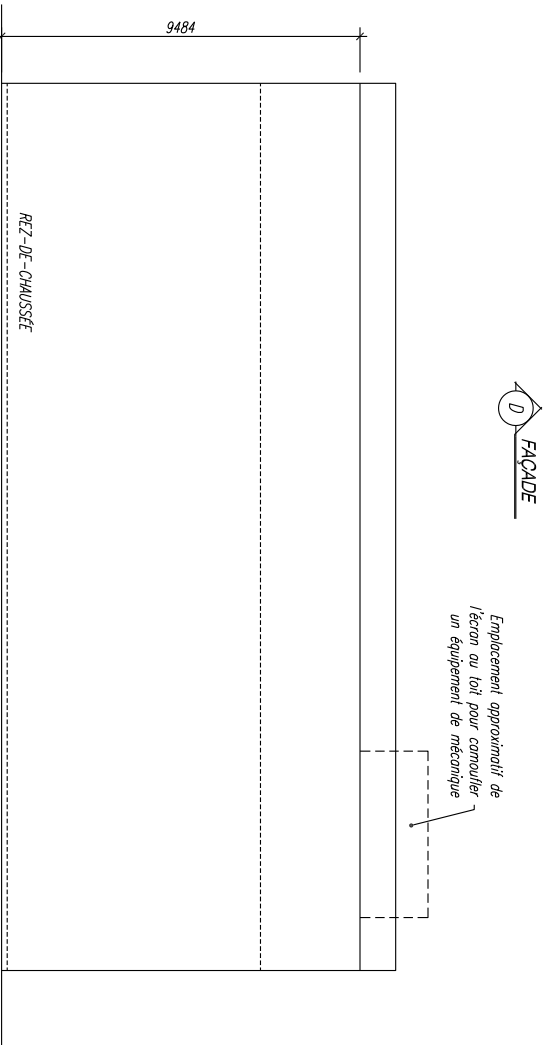
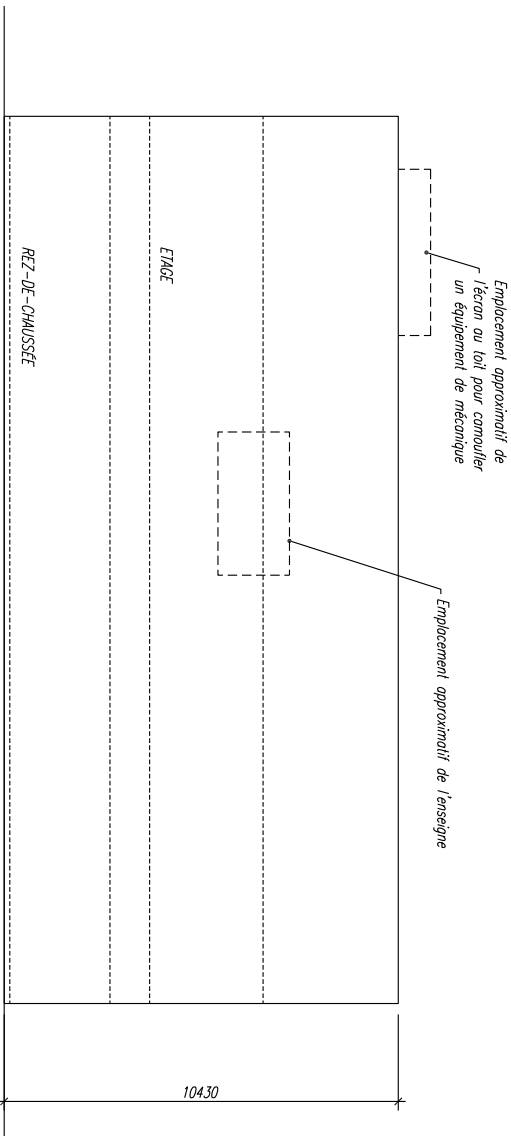
LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

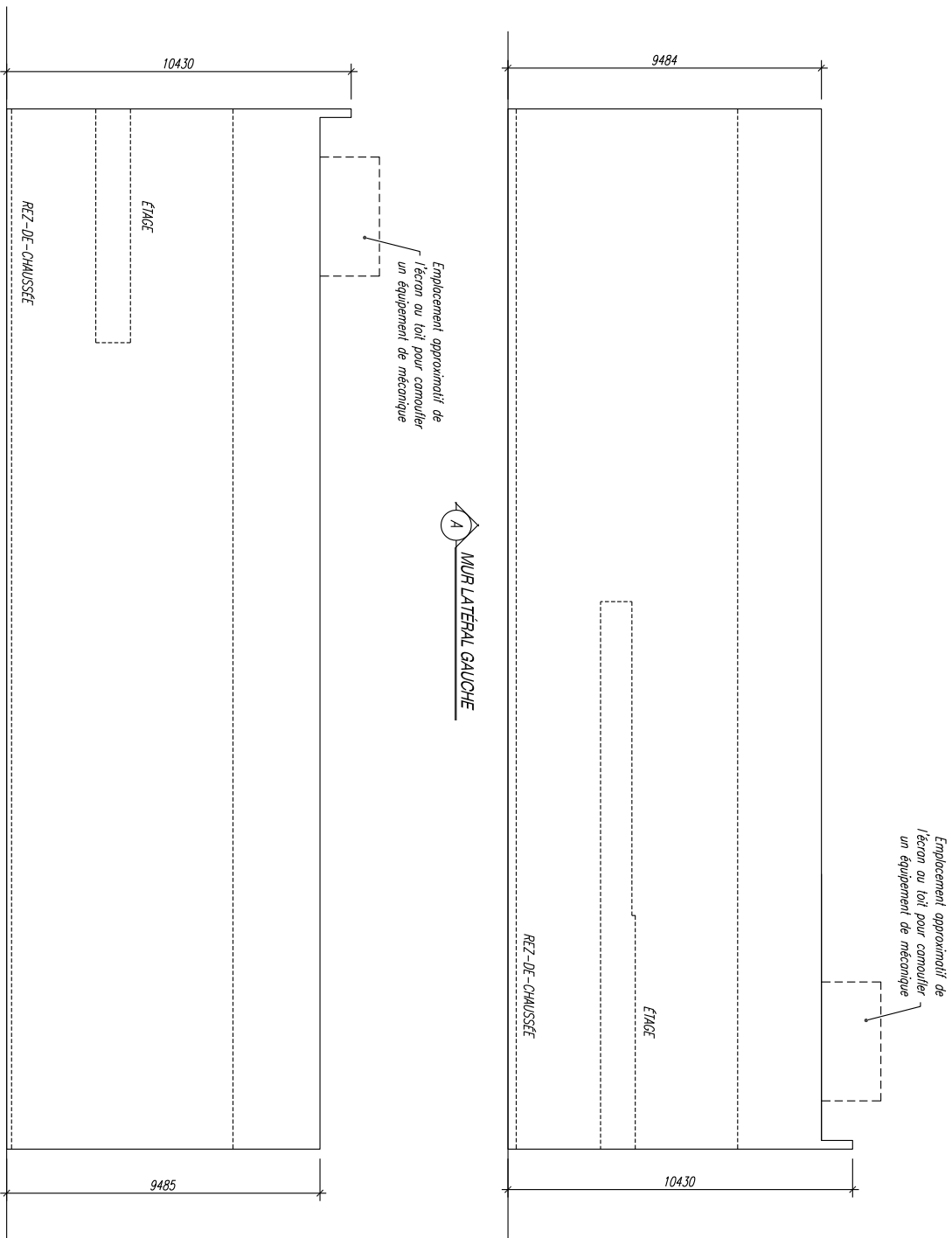
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15G
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 16







DOCUMENT NUMÉRO 17

Projet Immeuble Bégin - îlot de la Reine - de la Salle

Documents pour plan de construction - gabarits

9 novembre 2011

architecture
eric pelletier architecte
15, Chemin de la Cardine, Québec, QC G1L 2V2
Tél. : 418 648 0415
Télex : 418 648 1255
e.-élec. : architecture@pelletier.com

Rue du Parvis

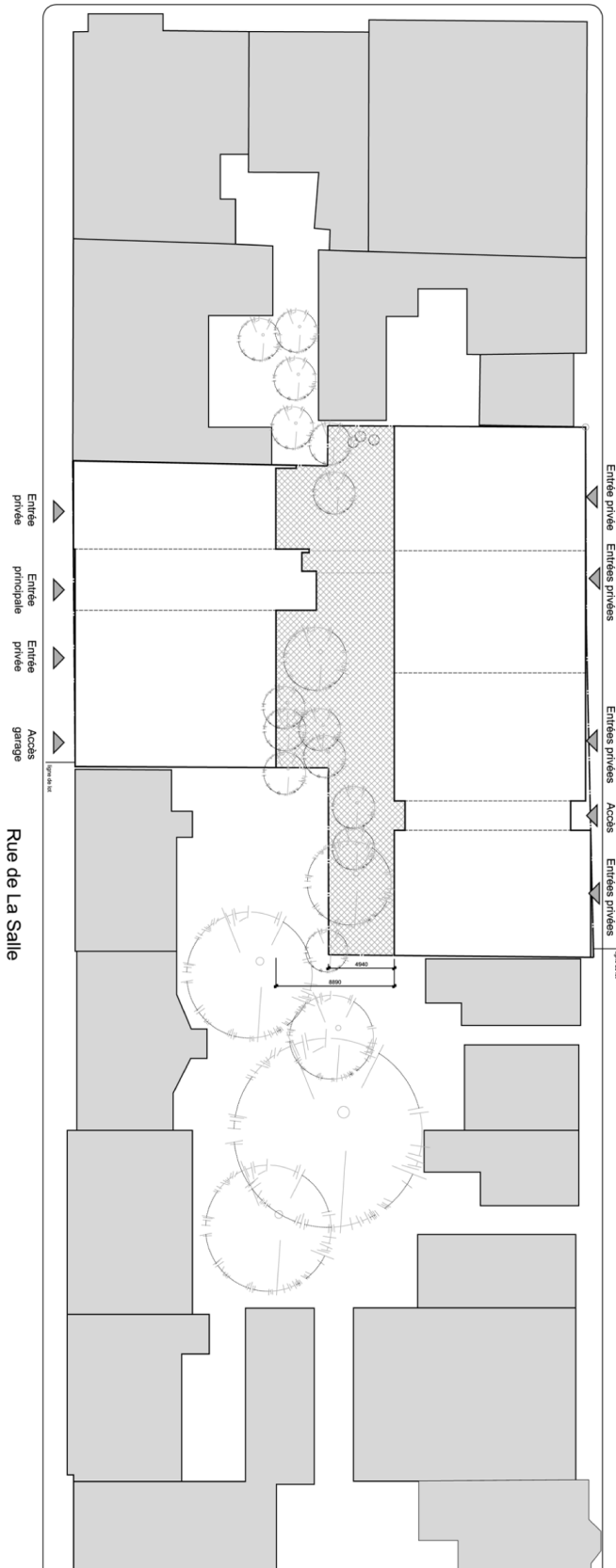
Rue de La Reine

Avenue Daulac

Rue Letellier

Informations - projet et implantation

Usage: résidentiel
Nombre d'unités: maximum de 53 unités
Superficie aire verte: 275 m² (représente 23% de la superficie du lot)
Aire aménagée au toit: 225 m²



Immeuble Bégin
projetant
Éric Pelletier architecte
362, Chemin de la Candéline, Québec, QC G1L 2V2
tél.: 418 645 0415
télééc.: 418 645 1725
e-mail: eric@ericpelletier.com

type de plan: Plan d'implantation
échelle: 1:300
date: 9 novembre 2011
révision: A - 010



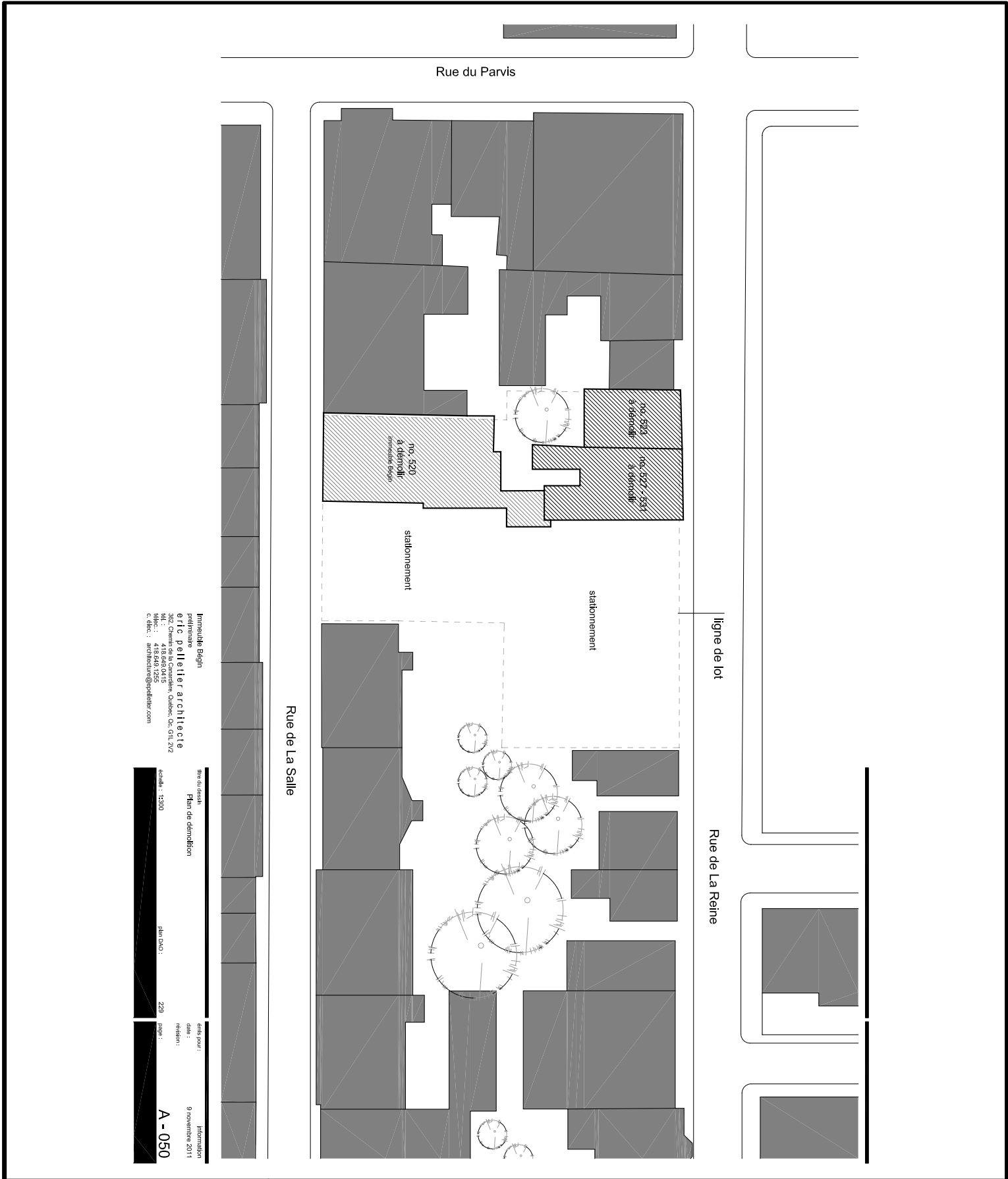
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1478805, 1478809 ET 1478810 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC17A
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



Immobilier Bésin
 architecte
eric pelletier architecte
 302, Chemin de la Concorde, Québec, QC G1L 2V2
 tél. : 418 646 0415
 fax : 418 646 0415
 e.élec. : architecture@pelletier.com

Info du client
 Plan de démolition
 échelle : 1:300
 date DAO : 229

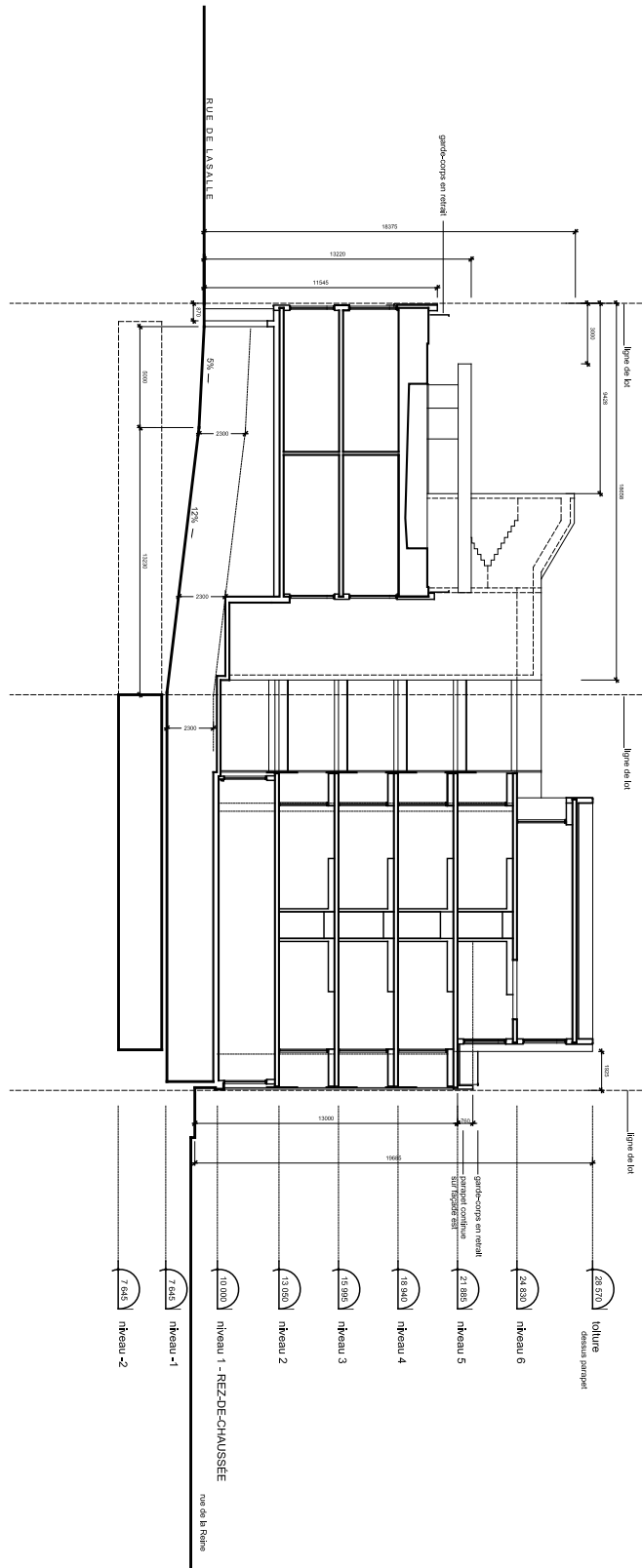
Info pour
 suite
 volume :
 page :
 A - 050

Information
 9 novembre 2011

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1478805, 1478809 ET 1478810 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC17B
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



Immeuble Bégin
 architecte
 362, Chemin de la
 Vallée, Québec, Qc, G1A 2R2
 tél. : 418.643.1256
 téléc. : 418.643.0415
 e. info : architecte@spiffeliter.com

titre du dessin Coupe transversale	émis pour :
échelle : 1/200	date : 9 novembre 2011
plan no. : 229	révision :
A - 200	info :



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1478805, 1478809 ET 1478810 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS

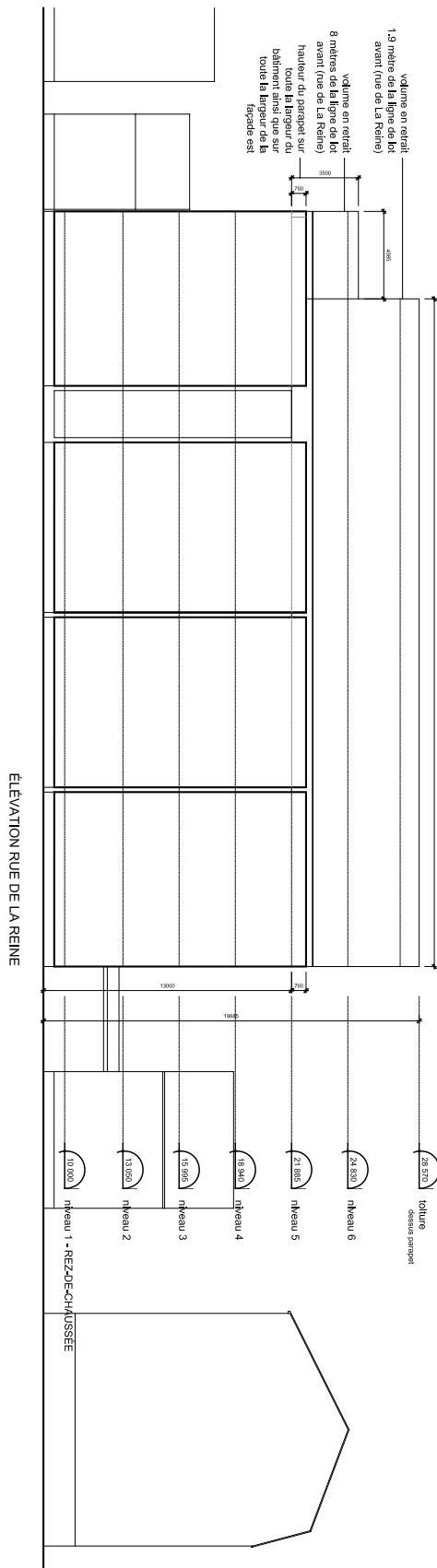
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4

No du plan : RCA1VQ4PC17D

Préparé par : M.M.

Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



Immendité Bégin
 architecte
 362, Chemin de la Vallée
 Québec, QC G1A 2P2
 tél. : 418 644 0415
 téléc. : 418 644 7256
 e-mail : architecte@spiffeller.com

titre du dessin : Elevation sur rue de la Reine
 échelle : 1/200
 plan DAO : 229
 date pour : 9 novembre 2011
 info : A - 103

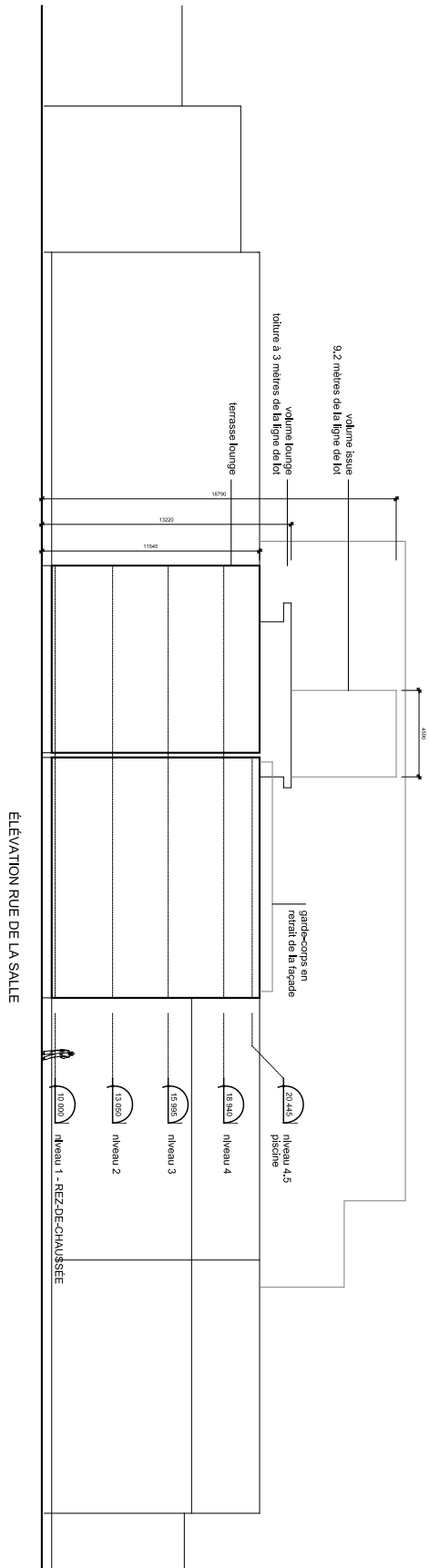
ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1478805, 1478809 ET 1478810 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC17E
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



ELEVATION RUE DE LA SALLE

Immédiate Bégin
 architecte
 362, Chemin de la
 Vallée, Québec, QC G1A 2R2
 tél. : 418 643 7256
 c.élec. : architecte@spidellier.com

titre du dessin Elevation rue de la Salle	date pour : 9 novembre 2011
échelle : 1/200	révision : A - 211
plan DAO : 229	

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1478805, 1478809 ET 1478810 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME

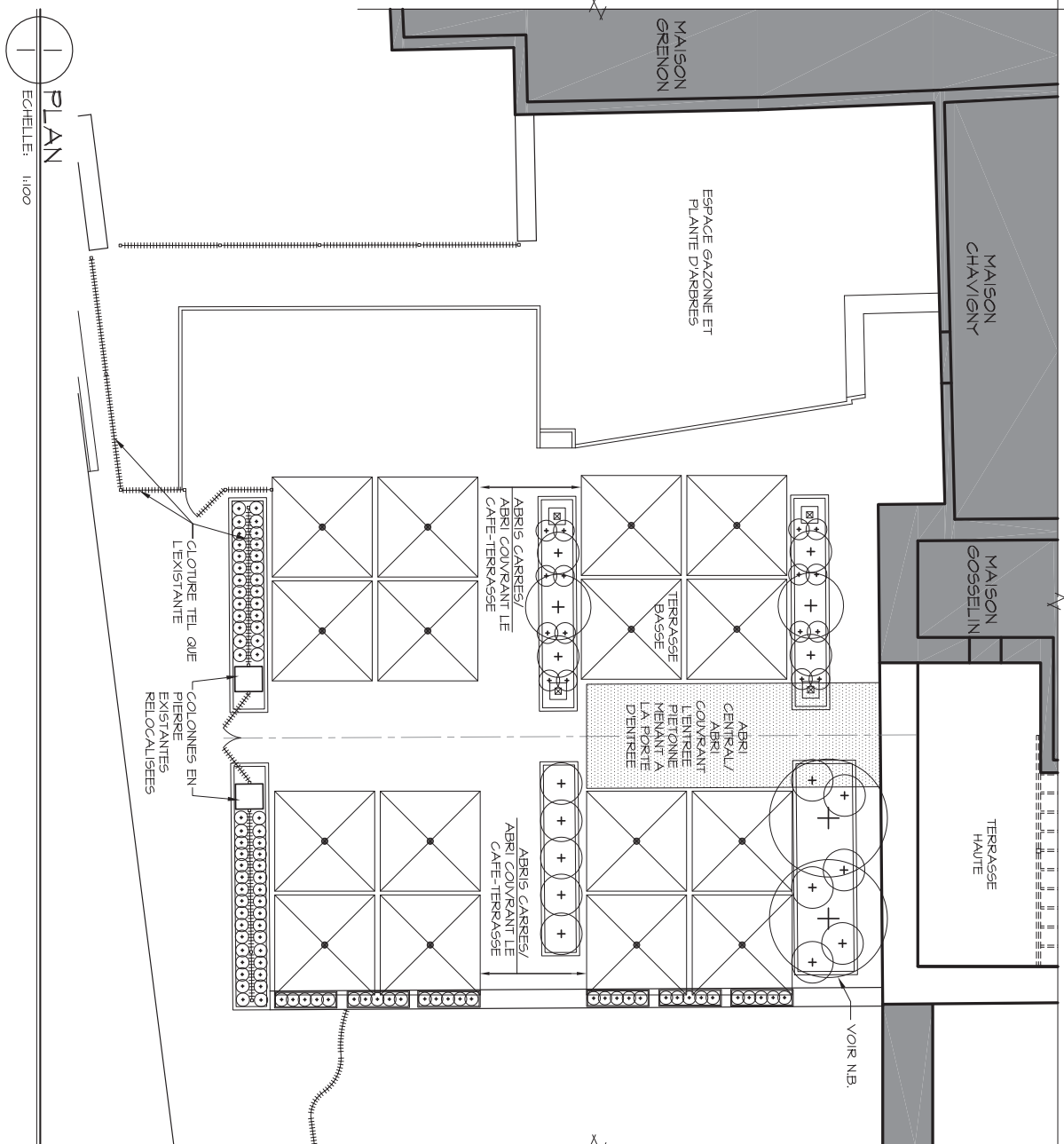
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC17F
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 18

**TERRITOIRE CONSTITUÉ D'UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 1 213 128
DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



PLAN
ECHELLE: 1/100

- USAGE**
- CAFE TERRASSE ACCESSOIRE DU RESTAURANT
- DATE D'OUVERTURE**
- RESTAURANT / BAR OUVERTURE DU 15 MARS AU 15 NOV.
 - RESTAURANT OUVERTURE DU 16 NOV. AU 14 MARS
- ABRIS PARTICULIERS (TERRASSE BASSE)**
- DIMENSIONS MAXIMUM ABRIS CARRÉS: 2500mm x 2500mm
 - LES ABRIS CARRÉS SONT MUNIS DE GOUTTIÈRES, D'APPAREILS DE CHAUFFAGE ET DE CLAIRAGE.
 - DIMENSION ABRIS CENTRAL: 2500mm X 7500 MAXIMUM.
 - DEGAGEMENT MAXIMUM ENTRE LE NIVEAU DU SOL ET LES ABRIS (CARRÉS): 3000mm
 - HAUTEUR MAXIMALE TOTALE DES ABRIS (CARRÉS): 3500mm
 - L'AMBLEMENT (TABLES ET CHAISES) SONT PLACÉS A CERTAINS JOURS, ENTRE LE 16 NOVEMBRE ET LE 14 MARS, POUR L'USAGE DU GROUPE C30 RESTAURANT.
- AIRE VERTE (TERRASSE BASSE)**
- 119m²
- REVETEMENT DU SOL (TERRASSE BASSE)**
- TEL QUE L'EXISTANT (PAVE DE BETON)
- NIVEAUX**
- LES NIVEAUX DES TERRASSES SONT INCHANGÉS
- N.B. LOCALISATION APPROXIMATIVE DES ARBRES.

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1213128 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4
Préparé par : M.M.

No du plan : RCA1VQ4PC18
Échelle : _____

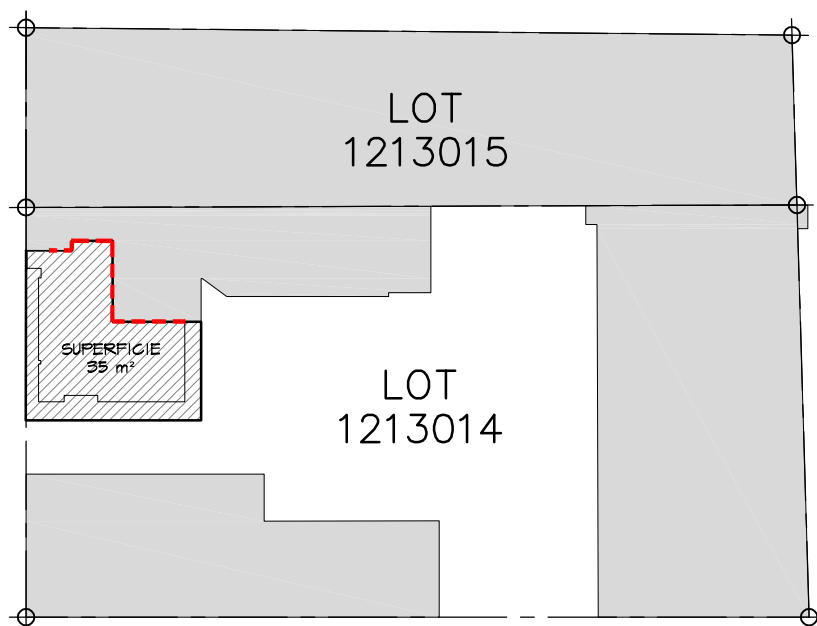
Directeur
Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 19

**TERRITOIRE CONSTITUÉ PRINCIPALEMENT DU LOT NUMÉRO
1 213 014 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

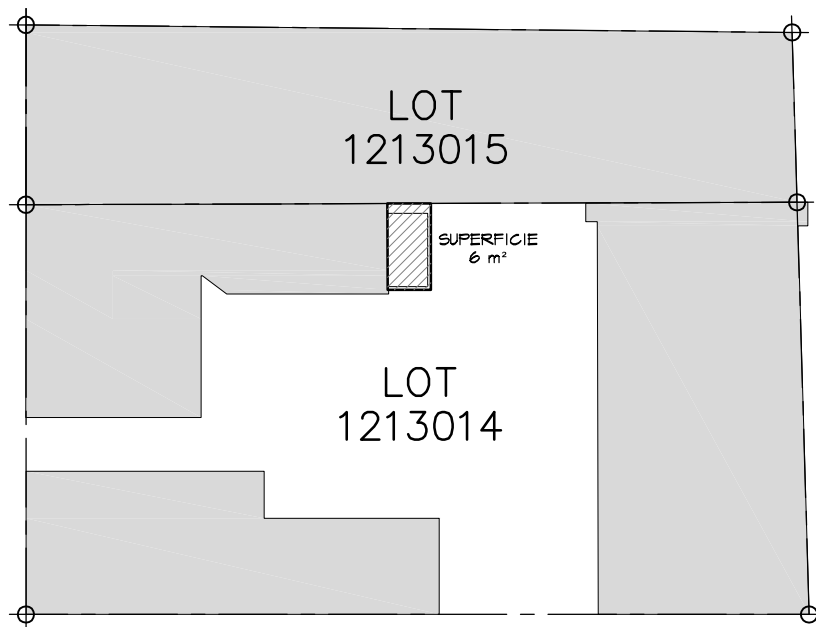
PLANS DE MODIFICATION ET DE CONSTRUCTION

IMPLANTATION ET SUPERFICIE DU LOGEMENT SITUE AU REZ-DE-CHAUSSEE DU 46 RUE
SAINTE-URSULE : 35m²



NIVEAU REZ-DE-CHAUSSEE
ECHELLE 1:350

IMPLANTATION ET SUPERFICIE DE L'ENTREPÔT RÉFRIGÉRÉ SITUÉ DANS LA COUR
INTÉRIÈRE DES 42-46 RUE SAINT-URSULE : 6m²



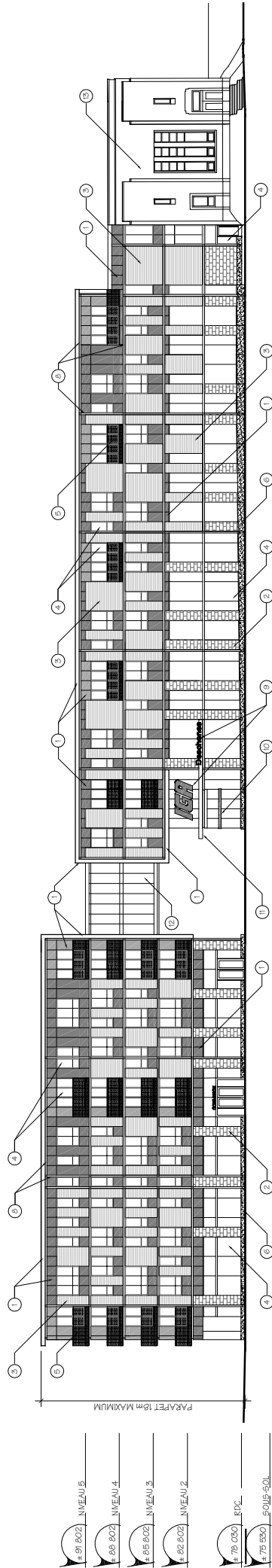
NIVEAU REZ-DE-CHAUSSEE

ECHELLE 1:350

DOCUMENT NUMÉRO 20

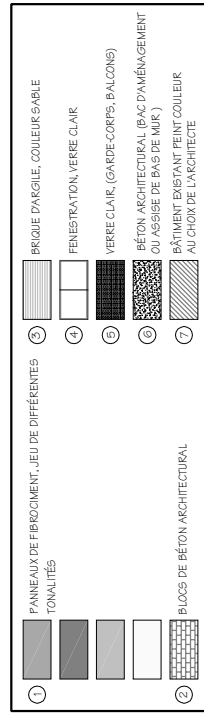
**PARTIE DU TERRITOIRE FORMÉE
DES LOTS NUMÉROS 1 304 956, 1 304 958 ET 1 304 970
DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



ÉLÉVATION CHEMIN SAINTE-FOY

LÉGENDE DES PAREMENTS EXTÉRIEURS



NOTES COMPLÉMENTAIRES :



BERNARD + LAROCHELLE + PEIROLO / ARCHITECTES
ATELIER 21 ARCHITECTURE + DESIGN URBAIN
 800, PLACE D'YOUVILLE, 21^e ÉTAGE / QUÉBEC QC G1R 3P4
 T 418 688-2060 F 418 688-1570

PROJET:

IGA DESCHÊNES
 AGRANDISSEMENT ET 34 APPARTEMENTS

255, CHEMIN STE-FOY
 QUÉBEC, QC
 G1R 1T5

TITRE DU DESSIN:

ÉLÉVATION
 CHEMIN STE-FOY

OPUS:

2124-13

DATE:

2015-02-03

ECHELLE:

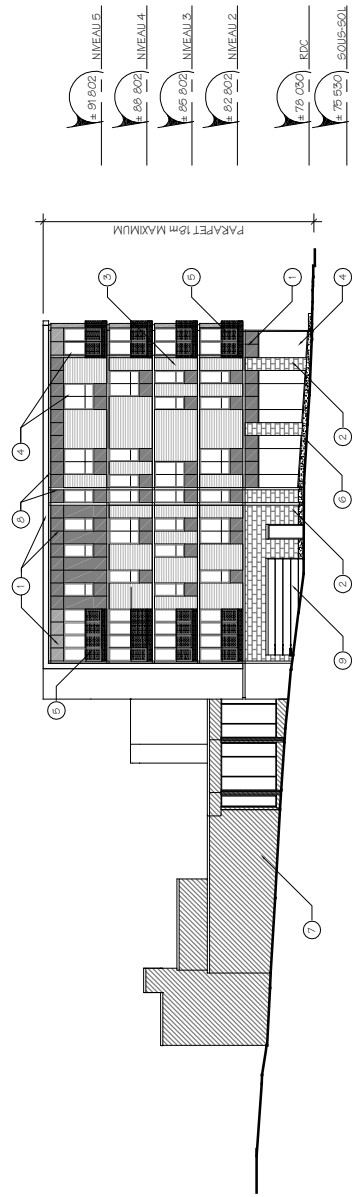
1=500

FICHER:

2124-A-1-IMP-PR.dwg

FEUILLE No:

2 DE 5



ÉLÉVATION AVENUE BOURLAMAQUE

LÉGENDE DES PAREMENTS EXTÉRIEURS

①	PANNEAUX DE FIBROCIMENT, JEU DE DIFFÉRENTES TONALITÉS, VOIR PERSPECTIVES	③	TRIQUE D'ARGILE, COULEUR SABLE
②	BLOCS DE BÉTON ARCHITECTURAL	④	FENESTRATION, VERRE CLAIR
		⑤	VERRE CLAIR, (GARDE-CORPS, BALCONS)
		⑥	BÉTON ARCHITECTURAL (BAC D'AMÉNAGEMENT OU ASSISE DE BAS DE MUR)
		⑦	BÂTIMENT EXISTANT PEINT COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES :

- ④ PROFILÉ EN "C" D'ACIER PEINT
- ⑤ PORTE DE GARAGE

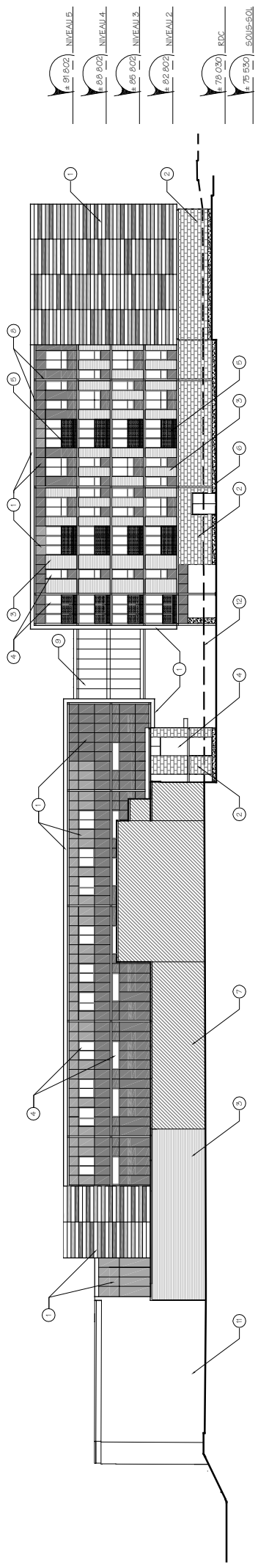


BERNARD + LAROCHELLE + PEIROLO / ARCHITECTES
ATELIER 21 ARCHITECTURE + DESIGN URBAIN
 800, PLACE D'YOUVILLE, 21e ÉTAGE / QUÉBEC QC G1R 3P4
 T 418 688-2060 F 418 688-1570

PROJET:
IGA DESCHÊNES
 AGRANDISSEMENT ET 34 APPARTEMENTS
 255, CHEMIN STE-FOY
 QUÉBEC, QC
 G1R 1T5

TITRE DU DESSIN:
ÉLÉVATION
AVENUE BOURLAMAQUE
 OPUS:
2124-13

DATE:
 2015-02-03
 ECHELLE:
 1=500
 FICHER:
 2124-A-1-IMP-PR.dwg
 FEUILLE No:
3 DE **5**



ÉLÉVATION RUE PÈRE-MARQUETTE

LÉGENDE DES PAREMENTS EXTÉRIEURS

1	PANNEAUX DE FIBROCEMENT, JEU DE DIFFÉRENTES TONALITÉS, VOIR PERSPECTIVES	8	BRIQUE D'ARGILE, COULEUR SABLE
2	BLOCS DE BÉTON ARCHITECTURAL	9	FENESTRATION, VÈRE CLAIR
3		10	VÈRE CLAIR, (GARDE-CORPS, BALCONS)
4		11	BÉTON ARCHITECTURAL (BAC D'AMÉNAGEMENT OU ASSISE DE BAS DE MUR)
5		12	BÂTIMENT EXISTANT PEINT COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES :

2	PROFILÉ EN "C" D'ACIER PEINT
3	PASSERELLE, MUR RIDEAU
4	VÈRE CLAIR
11	BÂTIMENT VOÛTE EXISTANT
12	PROFIL HAUT DUTERRAIN SUR LA RUE PÈRE-MARQUETTE



BERNARD + LAROCHELLE + PEIROLO / ARCHITECTES
ATELIER 21 ARCHITECTURE + DESIGN URBAIN
 800, PLACE D'YOUVILLE, 21e ÉTAGE / QUÉBEC QC G1R 3P4
 T 418 688-2060 F 418 688-1570

PROJET:
IGA DESCHÊNES
 AGRANDISSEMENT ET 34 APPARTEMENTS
 255, CHEMIN STE-FOY
 QUÉBEC, QC
 G1R 1T5

TITRE DU DESSIN:
ÉLÉVATION
RUE PÈRE-MARQUETTE

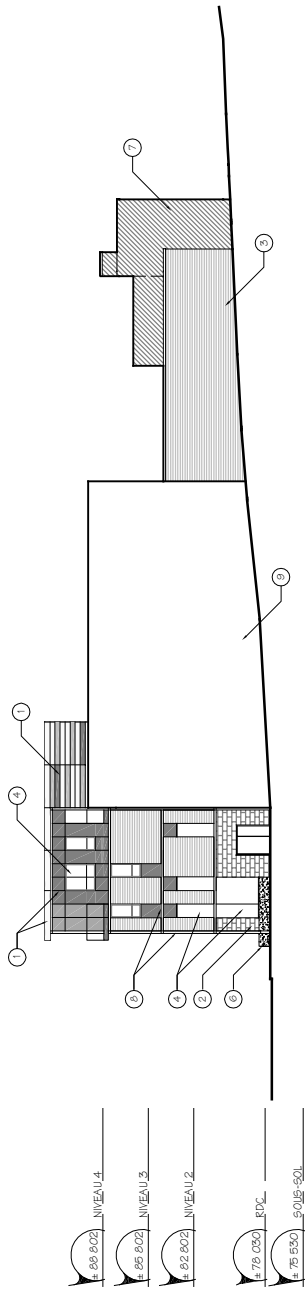
OPUS:
2124-13

DATE:
 2015-02-03

ECHELLE:
 1=500

FICHER:
 2124-A-1-IMP-PR.dwg

FEUILLE No:
4 DE 5



ÉLÉVATION RUE DES ÉRABLES

LÉGENDE DES PAREMENTS EXTÉRIEURS

①	PANNEAUX DE PEROZIMENT, JEU DE DIFFÉRENTES TONALITÉS, VOIR PERSPECTIVES	②	PRISQUE D'ARGILE, COULEUR SABLE
②	BLOCS DE BÉTON ARCHITECTURAL	③	PROFILÉ EN "C" D'ACIER PEINT
③		④	FENESTRATION, VERRE CLAIR
④		⑤	VERRE CLAIR, (GARDE-CORPS, BALCONS)
⑤		⑥	BÉTON ARCHITECTURAL (BAC D'AMÉNAGEMENT OU ASSIÈGE DE BAS DE MUR)
⑥		⑦	BÂTIMENT EXISTANT PEINT COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES :

- ⑤ PROFILÉ EN "C" D'ACIER PEINT
- ⑦ BÂTIMENT VOISIN EXISTANT



BERNARD + LAROCHELLE + PEIROLO / ARCHITECTES
ATELIER 21 ARCHITECTURE + DESIGN URBAIN
 800, PLACE D'YOUVILLE, 21e ÉTAGE / QUÉBEC QC G1R 3P4
 T 418 688-2060 F 418 688-1570

PROJET:

IGA DESCHÊNES
 AGRANDISSEMENT ET 34 APPARTEMENTS

255, CHEMIN STE-FOY
 QUÉBEC, QC
 G1R 1T5

TITRE DU DESSIN:

ÉLÉVATION
AVENUE DES ÉRABLES

OPUS:

2124-13

DATE:

2015-02-03

ECHELLE:

1=500

FICHER:

2124-A-1-IMP-PR.dwg

FEUILLE No:

5 DE 5

DOCUMENT NUMÉRO 21

**PARTIE DU TERRITOIRE FORMÉE DU LOT NUMÉRO 1 476 965
DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PERMISSION D'OCCUPATION

